

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date : Jeudi 22 Mai 2025

Horaire : 18:00

Commission ville solidaire et inclusive

1 - Mise en place d'une mutuelle communale (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DEBAT PRELIMINAIRE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

2 - Convention entre l'Association des Retraités et des personnes âgées de Quimper et la ville de Quimper - Renouvellement du partenariat pour la période 2025 - 2027 (SOL) - Rapporteur : Nabila PRIGENT

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

3 - Adhésion au réseau appui santé en Cornouaille (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

4 - Subventions aux associations à caractère social (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville des savoirs et des temps libres

- 5 - Subventions aux associations culturelles - année 2025 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 6 - Avenant n°2 à la convention de partenariat entre la ville de Quimper- Conservatoire de musique théâtre et l'association Théâtre de Cornouaille Scène nationale (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

- 7 - Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Quimper- conservatoire de musique et Le Pont supérieur - Année 2025-2026 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 8 - Contrat de cession des droits d'exploitation des données - Etude des maisons à pan de bois (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville durable

- 9 - Construction de la tribune du stade de Penvillers - Validation de l'Avant-Projet Définitif et fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre (DPEL) - Rapporteur : Christelle QUERE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

10 - Projet d'aménagement Voie Verte Quimper - Pluguffan - - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la voie verte, de financement des aménagements et de gestion ultérieure de son entretien (DIMEP) - Rapporteur : David LESVENAN

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

11 - Signature d'un protocole d'accord - suppression du pacte de préférence portant sur un lot de copropriété moyennant indemnité (DSUH) - Rapporteur : David LESVENAN

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

12 - Servitude de réseaux située chemin du Troheïr (DSUH) - Rapporteur : David LESVENAN

DELIBERATION

13 - Constitution de servitude ENEDIS - Gwaremm Al Lez (DSUH) - Rapporteur : David LESVENAN

DELIBERATION

14 - Constitution de servitude ENEDIS - 91 rue Beethoven (DSUH) - Rapporteur : David LESVENAN

DELIBERATION

15 - Constitution de servitude ENEDIS - 53 impasse de l'odet (DSUH) - Rapporteur : David LESVENAN

DELIBERATION

16 - Constitution de servitudes ENEDIS - Rue du Merdy (DSUH) - Rapporteur : David LESVENAN

DELIBERATION

17 - Autorisation d'une prise de participation de la SPL Quimper Évènements au capital de la Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille (SOGEAQC) (DECTI) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

18 - Mise en place de l'accord local de représentation pour la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale en vue du renouvellement des assemblées délibérantes de 2026 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

19 - Gouvernance de la SPL Quimper Evènements - Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

20 - Constitution d'un groupement de commandes - Conception et exécution graphique, impression et façonnage, signalétique, sérigraphie, réalisation de vidéos, sites internet, reportages photos des supports de communication externe (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

21 - Vente sur WebEnchères (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

22 - Modification statutaire de Quimper Bretagne Occidentale : prise de compétence supplémentaire relative au financement, à la construction et/ou la gestion d'abattoirs (RES) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

23 - Additif n°3 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

24 - Additif n°1 - Indemnité spéciale de fonction et d'engagement, cadre d'emploi des agents de police municipale (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

25 - Modification du tableau des emplois (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

26 - Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal (RES)
- Rapporteur : Isabelle ASSIH

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

Convoqué le 16 mai 2025

Présidé par Madame Isabelle ASSIH

Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 22 mai 2025, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle ASSIH, Maire,

MM. GRAMOULLE, LESVENAN, Mme VIGNON, M. LE ROUX, Mme QUERE,
M. STERVINOU, Mme HUET MORINIERE, M. KALONN, Mme PRIGENT,
M. CREQUER, Mme DURRWELL, MM. LE BRUN, JASSERAND, **Adjoints,**

Mme RAINERO, MM. LE BIGOT, ANDRO, SINQUIN, BILIEN, Mmes RICHARD,
URVOIS, JEAN-JACQUES, DADKHAH (jusqu'à 20h42), MEUNIER, M. LE GOFF,
Mme MOSTAJO, MM. TROGLIA, DERE, FORMENTIN-MORY, MUSHINGANTAHE,
Mmes PUILLANDRE-COLLARD, HENRY, M. HASCOET, Mme LE CAM, M. CALVEZ,
Mmes LEVRY GERARD, LECERF LIVET (à partir de 19h32), POSTIC, M. MENGUIY,
Mmes DAVID, LE MEUR, MM. GHACHEM, QUIDEAU, **Conseillers Municipaux.**

ABSENT/EXCUSÉ :

M. FONTAINE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme DORVAL	à	M. LE BIGOT
M. BROUDEUR	à	M. STERVINOU
Mme CHAPALAIN	à	M. ANDRO
Mme PHILIPPE	à	Mme HUET MORINIERE
Mme DADKHAH	à	M. FORMENTIN-MORY (à partir de 20h42)
M. JOLIVET	à	M. MENGUIY

Secrétaire de Séance : Mme Christelle QUERE

Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme madame Christelle QUÉRÉ.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Propos liminaires :

Mme ASSIH : « *Chers collègues, chers agents de la Collectivité, chers habitants présents dans cette salle du Conseil ou sur internet, notre Ville a connu très récemment trois épisodes de tirs sur la voie publique, évènements qu'il nous faut prendre très au sérieux. La mobilisation des élus et des pouvoirs publics, chacun dans leur rôle respectif, a été immédiate. Avec le Préfet du Finistère, je suis allée à la rencontre de la population dans une volonté d'écoute et d'échanges. Les habitants m'ont fait part de leur inquiétude légitime et m'ont également rappelé leur engagement à leur quartier, leur envie d'agir, loin de la caricature et de la stigmatisation. Il est maintenant indispensable que justice se fasse et que les auteurs soient connus et neutralisés. La Procureure de la République m'a rapidement confirmé l'ouverture d'une enquête pour chaque épisode de tirs confiée à la DCOS (Division de la Criminalité Organisée et Spécialisée), l'ancienne police judiciaire. Les investigations de la police technique et scientifique sont en cours, avec des délais d'exploitation des résultats structurellement longs.*

Sans attendre ces résultats, nous voyons dans ces épisodes la marque du trafic de drogue, qui n'épargne aujourd'hui aucun territoire. Je veux saluer les policiers de Quimper, qui accomplissent leurs missions avec professionnalisme malgré une pression croissante sur le terrain. La présence d'une unité spécialisée et des renforts de terrain sont désormais indispensables.

Le Ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a fait l'annonce lors de son déplacement le 9 mai dernier de la création de neuf postes de policiers pour la circonscription de Quimper, mais les représentants locaux des syndicats de police m'ont informée hier que seul un poste de policier motocycliste était pour l'heure envisagé dans le mouvement national des mutations en septembre prochain. Avec eux, je demande instamment que la parole du Ministre se traduise en acte. J'espère pouvoir compter sur toutes et tous afin de peser collectivement en ce sens. La sécurité est un droit fondamental que l'État doit garantir partout et pour tous.

Si elle ne peut ni ne doit remplacer l'État, la Ville continue d'agir pour protéger la population : nous allons démarrer prochainement les phases de recrutement de deux nouveaux policiers municipaux ; nous soutenons les dispositifs de prévention, qui permettent notamment de s'attaquer aux addictions et aux conduites à risque ; nous

déploierons de nouveaux moyens ciblés de vidéoprotection ; nous agissons contre les incivilités qui minent la qualité de vie dans nos quartiers, par exemple la vitesse routière, le non-respect des consignes de propreté. Le Code de la Rue, qui fait actuellement l'objet d'une concertation avec les habitants, sera également une réponse pour amener ce respect et cette courtoisie nécessaire au bien-vivre ensemble.

S'il y a urgence pour une réponse policière forte et adaptée, elle n'est pas la réponse unique. Cette réponse doit être aussi sociale, éducative et de santé, celle d'une ville de Quimper solidaire, qui préserve la cohésion sociale et apporte les sécurités du quotidien. L'accompagnement des acteurs économiques et la création d'emplois sur le territoire sont aussi des engagements de la Ville et de l'Agglomération. Ils doivent être accompagnés quand les difficultés se présentent.

Je veux ici témoigner ma solidarité avec les 39 salariés des literies Valentin. Je proposerai de les rencontrer rapidement pour étudier ensemble les accompagnements possibles par nos Collectivités, par l'État et la région Bretagne.

L'accès au soin est également la première des préoccupations. Un certain nombre de Quimpérois, faute de moyens, s'en trouvent empêchés ou exclus. Nous avons déjà beaucoup agi dans ce sens avec l'obtention de moyens nouveaux pour l'hôpital, une offre renforcée de formations, et bientôt une offre renforcée de soins dentaires, ainsi que le soutien à de nombreuses actions de prévention santé. Je me félicite de la nouvelle réponse proposée ce soir avec la création d'une mutuelle communale sans restriction d'accès, une action majeure qui a mobilisé l'engagement sans faille d'Yvonne RAINERO, de Matthieu STERVINOU et de nos services, que je veux remercier, cela en collaboration avec Quimper Cornouaille Développement.

Enfin, notre réponse doit être celle d'une Ville qui gagne en attractivité avec des équipements qui s'adaptent et répondent aux besoins des générations actuelles et futures. Nos grands projets portés par la Ville et l'Agglomération essaient le long des rivières : Grande salle, gare, théâtre Max-Jacob, aménagement des quais. Il ne manquait plus que les Halles gourmandes et la nouvelle tribune de Penvillers. La séance de ce soir sera l'occasion de poursuivre la mise en œuvre de ces projets.

Je vous remercie. »

Mme LE MEUR : « Je voulais également prendre un temps pour souligner le travail des forces de l'ordre sur le terrain, sur notre territoire. Oui, les formes de violence sont de plus en plus graves et variées : narcotrafics, faits d'armes, violences intrafamiliales, violences routières, vols et agressions. Quimper n'est pas épargnée. Nous avons besoin de plus d'effectifs de police pour assurer la sécurité des citoyens.

En amont de la visite du Ministre, je lui avais déjà transmis les demandes émanant des syndicats, car la situation était déjà tendue. L'annonce de neuf postes supplémentaires pour 2025 fut bienvenue au lendemain des coups de feu à Kermoysan, mais cette semaine, les syndicats m'informent, comme vous l'avez relaté, que seul un poste de motard sera créé pour Quimper. Pour vous relater les démarches et que tout le monde en ait conscience, mécontente, j'appelle le cabinet du Ministre, qui m'indique qu'il est prévu pour septembre l'arrivée de nouvelles recrues sorties d'école. Je tenais à vous l'annoncer. J'ai envoyé la lettre, j'attends d'avoir une certification écrite.

Tout comme vous, Madame la Maire, je serai vigilante, vous pouvez compter sur moi, à ce que ces annonces soient de réels engagements et se concrétisent par des faits, car il en va de la sécurité de nos concitoyens.

Merci à vous. »

Mme ASSIH : « *Merci pour cette annonce. Nous serons effectivement extrêmement vigilants quant à la mise en œuvre. J'attends, moi aussi, des écrits. »*

M. MENGUY : « *Avant de commencer mon propos, je voulais me joindre à vous pour exprimer notre soutien aux salariés de la literie Valentin, qui se trouvent dans la difficulté en ce moment.*

Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, ce Conseil municipal examine des dossiers divers sur lesquels nous nous exprimerons durant cette séance. Nous avons eu une longue réunion de la Commission Urbanisme en ce qui nous concerne, avec des dossiers très intéressants. Néanmoins, comme vous l'avez évoqué dans votre propos d'introduction, la presse parlait encore ce matin d'un sujet qui ne fait pas l'objet d'un rapport, mais qui est dans toutes les têtes et les discussions depuis l'épisode des coups de feu tirés à Kermoysan. Merci d'avoir évoqué le sujet, il était important d'y revenir et d'en parler dans ce Conseil.

Sur ce point, je pense qu'il faut parler globalement à l'échelle de la Ville, comme vous l'avez fait, car ce n'est pas qu'un sujet à Kermoysan, quartier où il fait d'ailleurs bon vivre et qui ne doit évidemment pas être réduit à ces faits graves qui font l'actualité. Je crois que ce qui a généré l'inquiétude et cet intérêt médiatique après les coups de feu n'est pas lié au quartier en lui-même, mais plutôt au fait qu'après Rennes, Nantes, Brest et d'autres métropoles en France, c'était à Quimper, dans notre Ville moyenne, que des coups de feu ont été tirés sur une personne en pleine rue, en plein jour. Au-delà de la gravité des faits, je pense que ce qui inquiète nos concitoyens, c'est que cela se passe ici à Quimper, dans notre Ville tranquille. À cette occasion, je salue d'ailleurs la réaction de fermeté de l'État, représenté par le Préfet Alain Espinasse, et votre présence sur les lieux.

Quimper ne doit pas suivre le chemin de ces grandes villes et métropoles, car encore ce matin, dans la presse, il était question de l'export de dérives criminelles rennaises à Quimper et Morlaix. À Quimper, nous devons pouvoir – j'en suis persuadé – contenir la délinquance et la criminalité. Les services publics sont présents et impliqués dans les quartiers, les associations sportives et culturelles sont dynamiques et ouvertes à tous. Ici, cela ne doit pas déraper.

De la même manière, il ne faut pas réduire ce sujet de la sécurité à ces coups de feu, mais prendre en compte tous les enjeux de la sécurité. Vous en avez évoqué d'autres : trafics de drogue dans les quartiers, attaques aux biens, violences des mineurs aux abords des établissements scolaires – je sais que vous avez écrit récemment aux chefs d'établissement – ainsi que des faits peut-être moins graves, mais des intimidations dans les rues qui génèrent, pour un certain nombre de nos concitoyens, un stress à se déplacer dans l'espace public, et pas uniquement la nuit. Chaque fait est sans doute imprévisible, comme cela a pu être affirmé, mais il ne faut pas faire preuve de naïveté : leur fréquence augmente, leur gravité aussi, ainsi que les territoires sur lesquels ils se déroulent.

Je l'ai dit au moment des coups de feu, c'est le résultat d'année de recul de l'autorité régaliennes de l'État et de moyens financiers et juridiques qui lui étaient consacrés, des années de recul de l'autorité et, y compris récemment, y compris ici, d'opposition philosophique, dogmatique et frontale parfois, contre le développement de nouveaux moyens de lutte contre l'insécurité.

Madame la Maire, vous avez récemment indiqué que toute la Municipalité était en phase avec cette nécessité, mais au regard de ce que j'ai pu entendre il n'y a pas si longtemps dans cette salle – c'était le mandat passé – de la part de certains élus qui vous entourent, permettez-moi néanmoins d'en douter. Ils étaient alors opposés à tout : caméras de vidéosurveillance, agents de tranquillité publique, voisins solidaires. Cela contribuait (je cite) « à créer une ambiance de délation et de surveillance. » C'était (je cite encore) « du gaspillage d'argent public ».

Alors, qu'en sera-t-il demain quand nous discuterons de l'armement potentiel de la police municipale ? Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation où les faits augmentent, leur gravité également, où nos concitoyens, légitimement, comme vous l'avez dit, ne supportent plus que cela se passe sous leurs yeux, impunément. Malheureusement, face à cela, la puissance publique, l'État comme les Collectivités – nous en sommes une –, rencontre de graves difficultés budgétaires. Dans les années qui viennent, il faudra davantage de moyens juridiques et financiers pour nos forces de l'ordre, police nationale comme police municipale, pour assurer globalement la sécurité de nos concitoyens sur tous les champs que vous avez exprimés, à savoir la prévention, l'action sociale.

Dans un contexte de grandes difficultés budgétaires, cela signifie qu'il faudra faire des choix au niveau de l'État, mais aussi au niveau local. Sur ces choix, donc sur ces économies à faire sur d'autres politiques, nous aurons certainement des désaccords, mais ce choix de la sécurité est primordial pour maintenir la cohésion de notre société, et en l'occurrence de notre Ville. Je crois que c'est urgent, car le découragement de ceux qui subissent ces faits ou de ceux qui luttent contre ces faits au quotidien pointe. Je crois que le soutien moral aux policiers municipaux comme nationaux, qui est unanime, ne suffit plus pour lutter contre ce découragement. Il faut désormais du soutien sonnant et trébuchant, chacun dans son rôle, chacun assumant sa part de responsabilité.

D'ailleurs, sur le sujet des effectifs du commissariat de Quimper, que vous avez évoqué au début de votre intervention, sujet surprenant, qui me laisse perplexe, il semblerait que nous discutions de renforts, alors que selon les syndicats, nous serions déjà loin du maintien des effectifs avec tous les départs à venir. Cela, évidemment, ce n'est pas possible.

Je pense que vous êtes évidemment dans votre rôle, Madame la Maire, lorsque vous demandez au gouvernement de tenir ses engagements pour la police nationale à Quimper, engagements récents de surcroît, comme je partage d'ailleurs votre vigilance quant au respect de la répartition des prérogatives entre la police nationale et la police municipale, la dernière ne pouvant pas suppléer à la première. Je pense aussi que notre collègue députée, qui contrôle au quotidien l'action du gouvernement, est également dans son rôle quand elle harcèle la place Beauvau pour obtenir ces postes de police nationale.

Là-dessus, je crois qu'il ne peut y avoir que l'union sacrée entre nous, pour répondre à votre questionnement sur le fait que vous puissiez avoir le soutien de tous dans cet objectif.

Je vous remercie, Madame la Maire. »

M. FORMENTIN-MORY : « Je serai très rapide, j'irai dans la continuité du thème, des propos de Madame la Maire et d'autres collègues. Je souhaite mettre en lumière l'engagement et les actions de la ville de Quimper sur l'enjeu de la sécurité publique pour la Ville et ses habitants, que nous évoquions à l'instant.

La conclusion de Guillaume MENGUY le dit, nous partageons toutes et tous l'objectif de vivre bien, de vivre mieux, de vivre ensemble au quotidien dans la Ville, dans les quartiers. Nous divergeons peut-être sur certains chemins à prendre ou moyens à mettre, mais je ne doute pas que chacun n'utilisera pas ce thème pour en faire une polémique constante. Je pense que nous le partageons, et tant mieux, en tout cas autour de cette table, car la politique politique fait tant de mal à notre débat démocratique national, parfois local aussi. Encore une fois, je ne vise pas les personnes présentes autour de cette table.

Depuis 2020, beaucoup de chemin a été fait. Guillaume MENGUY faisait un petit retour dans le passé, mais la police municipale, c'est nous qui l'avons faite, ce sont des moyens sonnants et trébuchants, pour reprendre l'expression évoquée, la vidéoprotection, que nous avons mise en place.

Peut-être le savez-vous, depuis 2021, Quimper adhère à un réseau de collectivités qui travaille en profondeur sur le rôle des maires et des collectivités dans la prévention de la délinquance et la sécurité locale, appelé le FFSU (Forum Français pour la Sécurité Urbaine), qui ne compte pas loin de 200 collectivités locales de toute sensibilité politique, comme c'est l'habitude dans ce genre de réseau. Ce n'est pas un Théodule de plus, il s'agit bien d'un lieu de travail loin des polémiques médiatiques et politiciennes, qui permet aussi de s'extraire du brouhaha médiatique et de travailler avec un seul objectif, le seul sujet qui compte, à savoir construire des solutions efficaces. En matière de sécurité et de tranquillité, la position défendue par ce réseau repose sur le triptyque prévention, cohésion sociale et répression, trois piliers complémentaires.

Notre collègue Philippe BROUDEUR, adjoint à la Sécurité et à la Tranquillité publique, y est très engagé depuis 2021. Nous pouvons vous annoncer aujourd'hui que la ville de Quimper vient d'obtenir la vice-présidence de ce réseau, ce qui est aussi une forme de reconnaissance du travail sur le sujet pour l'ensemble de notre Collectivité, élus comme agents, bien évidemment. C'est également une reconnaissance complémentaire du travail fait par la Ville sur cet enjeu majeur. Cette dernière accueillera au printemps 2026 – après les élections municipales, je vous rassure – une rencontre nationale de ce réseau, c'est-à-dire que tous les acteurs de la sécurité urbaine et de la prévention seront réunis à Quimper, élus, agents, représentants de l'État et tout autre acteur de la cohésion sociale et de la prévention, à débattre, échanger, construire des propositions concrètes au service des collectivités territoriales et pour leurs habitants.

Cela a été dit, donc je vais être très rapide. À Quimper comme ailleurs, le chemin est immense, nous n'y arriverons pas seuls. Je me félicite – je pense que nous pouvons tous nous féliciter – du discours et des échanges de ce soir, puisque nous avons tous la même volonté de demander à l'État de tenir ses engagements et de travailler de manière constructive, non politique, sur ce sujet, même s'il peut y avoir des divergences, ce qui est normal et naturel. Je crois que c'est le seul chemin possible. »

Mme ASSIH : « La raison pour laquelle notre collègue Philippe BROUDEUR n'est pas là est qu'il se tient à Toulouse en ce moment au Forum français pour la Sécurité urbaine. La nouvelle de la désignation de la ville de Quimper comme vice-présidente parmi d'autres collectivités date d'aujourd'hui. Je pense que c'est une bonne chose, une belle reconnaissance, ainsi que le fait que ce Forum puisse se tenir au printemps 2026 à Quimper.

Je crois que nous avons pu exprimer ce que nous souhaitions exprimer. Je remarque et je note des convergences sur la question de la sécurité pour tous et pour toutes. Je vous propose maintenant de commencer l'examen des rapports. Il y aura peut-être d'autres expressions au cours des rapports à ce sujet. En tout cas, soyez assurés de mon engagement total dans le sens de toujours plus de sécurité et de mon engagement du côté de la justice pour que l'enquête avance et que nous puissions avoir des informations dès que les hypothèses travaillées viendront à être confirmées. »

[...]

Mme ASSIH : « Je vais commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2025. Y a-t-il des souhaits de modification ou de précision ? »

Mme LE MEUR : « Je vous avais fait la demande la dernière fois d'avoir la liste des présents sur le compte rendu pour pouvoir voter, ne pas voter ou s'abstenir en cas d'absence, mais elle n'y est pas. Je voulais juste le signifier. »

Mme ASSIH : « Ce sera fait. Étiez-vous présente ? »

Mme LE MEUR : « Oui. J'ai vu dans le verbatim que j'étais effectivement présente. »

Mme ASSIH : « Parfait. En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vais le passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ?

Nous allons commencer l'examen des rapports, mais je crois qu'il y avait une demande d'intervention. »

M. CRÉQUER : « Je sollicite une suspension de séance pour pouvoir vous lire une sollicitation d'un habitant de Quimper pour le droit de saisine. »

Mme ASSIH : « Il me faut donc utiliser l'article 2.1.15 du règlement intérieur du Conseil municipal en date du 10 décembre 2020, à savoir que tout conseiller municipal peut faire une demande de suspension de séance. En l'occurrence, il s'agit de demander une suspension de séance pour nous faire part d'une saisine du Conseil municipal effectuée par un citoyen. J'accorde donc cette suspension de séance pour la lecture de cette question. »

La séance est suspendue quelques instants.

M. CRÉQUER : « Pour rappel à tous nos collègues, un droit de saisine a été mis en place permettant aux habitants de Quimper de solliciter des questionnements aux élus ou de débattre d'un sujet en Conseil municipal. Dans notre cas, Monsieur Beck nous a sollicités concernant une mutuelle communale. Je vais donc vous lire la question qu'il nous a soumise.

« Bonjour. Est-ce qu'il existe une mutuelle communale ? Payer sa mutuelle moins cher, c'est plus de pouvoir d'achat, cela peut aider les personnes pour se soigner. Je vous remercie pour votre réponse. »

Je sais que Monsieur Beck suit avec attention le sujet dont nous allons débattre. »

Mme ASSIH : « Merci, Uisant CRÉQUER. Nous saluons Monsieur Beck, s'il suit en direct la tenue de notre Conseil municipal. Ce que je peux lui répondre, c'est que nous allons commencer par l'examen du rapport faisant la proposition de la création d'une mutuelle communale. Nous reprenons donc la séance suite à cette interruption extrêmement courte. »

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

Rapporteur :

Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Mise en place d'une mutuelle communale

Il est proposé au conseil municipal un rapport sur la mise en place d'une mutuelle communale.

L'accès aux soins, fortement marqué d'inégalités, constitue un enjeu majeur de santé publique. Le baromètre annuel de la Fédération hospitalière de France nous apprend que plus de 2 français sur 3 déclarent avoir renoncé au moins à un acte de soin ces 5 dernières années, 45% d'entre eux invoquant des raisons financières. Dans un contexte de hausse des restes à charge en santé, le recours à une complémentaire santé s'impose souvent, ce qui peut représenter un coût financier important. Certaines catégories de la population — notamment les personnes âgées, les chômeurs, les familles monoparentales, les ménages à faibles revenus et les travailleurs indépendants — sont particulièrement concernées par ce non-recours aux soins, en raison de leurs difficultés à en assumer le coût.

Consciente de cette problématique et conformément à l'axe 1.3 du Contrat Local de Santé « faire des collectivités, institutions et entreprises des acteurs de santé », la ville de Quimper souhaite s'engager dans la mise en place d'une mutuelle communale. Ce dispositif consiste à regrouper des habitants et des professionnels d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels.

Pour les administrés qui le souhaitent, la ville de Quimper souhaite donc désigner un organisme qui proposera une mutuelle communale sans que la ville ne se substitue à cet organisme. La ville de Quimper servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière pour elle.

À cet effet, madame la maire informe de la mise en concurrence d'organismes proposant une offre de mutuelle communale par l'intermédiaire d'une consultation d'appel à partenariat dans le but de choisir l'organisme ayant l'offre la plus adaptée aux besoins du territoire et la plus attractive tant sur le plan financier que sur les prestations proposées.

Le partenariat entre la ville de Quimper et l'organisme retenu sera formalisé dans le cadre d'une convention conclue pour une année renouvelable.

Il est précisé que la ville, une fois l'organisme retenu, réalisera l'information des administrés quant à la mise en place du dispositif, et mettra à disposition, au besoin, un local pour que l'organisme choisi effectue des permanences et organise une ou plusieurs réunions d'information publique à destination des habitants et des professionnels du territoire afin de présenter le partenariat et les offres proposées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le principe d'un partenariat entre la ville de Quimper et un organisme proposant une offre de mutuelle communale.

Débats relatifs au rapport n°1 :

M. STERVINOU : « Il nous est proposé ce soir d'approver le principe de la mise en place d'une mutuelle communale dans notre Ville. C'est une mesure à la fois concrète, attendue – nous l'avons vu avec Uisant CRÉQUER – et profondément politique, au sens où elle traduit une volonté claire, celle de ne pas rester spectateur des reculs sociaux, mais d'agir pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Dans une société où les inégalités de santé se creusent, où l'accès au soin devient de plus en plus conditionné par les ressources, cette initiative porte un message fort : nous affirmons qu'il est encore possible de faire du commun, de mutualiser les besoins, de renforcer les solidarités locales là où l'État se retire parfois trop vite.

La mutuelle communale était un engagement de notre programme, mais ce n'est pas qu'une promesse tenue, c'est une réponse directe aux difficultés que vivent de nombreux Quimpérois. Aujourd'hui, des milliers de personnes ici même renoncent à se soigner. Ce ne sont pas des cas isolés, ce sont des retraités aux revenus modestes, des sans-emplois, des jeunes, des travailleurs pauvres, des indépendants, des mères isolées, bref, celles et ceux que notre système oublie trop souvent.

Les raisons sont connues : baisse du pouvoir d'achat, recul des remboursements de la Sécurité sociale, inflation des frais médicaux, dépassement d'honoraires. Dans ce contexte, vivre sans complémentaire santé ou avec un contrat peu adapté devient synonyme de renoncement. À l'échelle nationale, près de 30 % des Français disent avoir déjà renoncé à souscrire à une mutuelle. Ce chiffre devrait nous alerter collectivement.

La mutuelle communale vient précisément apporter une solution. Il ne s'agit pas de créer une mutuelle gérée par la Collectivité, je tiens à le souligner pour éviter toute confusion. La Commune ne souscrit pas, elle ne finance pas, elle facilite, elle joue son rôle de médiateur pour mettre en place une offre lisible et accessible à tous les habitants qui le souhaitent, habitant ou travaillant à Quimper.

Ce dispositif repose sur un principe simple, mais puissant : en regroupant des adhérents au sein d'un même territoire, nous pouvons obtenir des tarifs plus avantageux, en moyenne 30 % inférieurs à une mutuelle classique. Surtout, cette offre n'impose ni questionnaire médical ni conditions discriminatoires, elle garantit un accompagnement de proximité où l'information est claire et les garanties solides.

Ce projet s'inscrit pleinement dans notre stratégie de santé publique, en lien avec le Contrat local de Santé, en complémentarité avec les actions du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et de nos partenaires. Il ne remplace en aucun cas l'Assurance maladie, à laquelle nous restons profondément attachés, mais il permet à plus de Quimpérois d'avoir une protection complémentaire digne de ce nom.

Au-delà de l'outil technique, c'est bien un choix de société dont il est question. Nous pensons que la santé doit rester un droit universel dans l'esprit des fondateurs de la Sécurité sociale. Lorsque ce droit est fragilisé, il est de notre devoir d'innover, d'agir et de proposer. Cette mutuelle communale n'est bien sûr pas une fin en soi, elle est un pas de plus vers une Ville

plus solidaire, plus protectrice, plus attentive aux besoins de ses habitants. Elle incarne finalement une certaine idée de l'action publique, humaine, accessible et utile.

Pour terminer, le calendrier, qui n'est, je crois, pas dans le rapport, prévoit une remise des offres au 30 juin 2025, puis le choix des partenaires se tiendra courant août, avec un démarrage de la convention en septembre 2025 et des adhésions ouvertes aux Quimpérois en janvier 2026. »

[...]

Mme ASSIH : « *Y a-t-il des demandes d'intervention ?* »

M. MENGUY : « *J'ai deux questions. Le succès de cette mutuelle communale sera forcément lié au nombre de personnes qui souhaiteront avoir recours à ce service. J'imagine donc que pour faire connaître cette mutuelle communale, une communication dédiée sera réalisée une fois que le prestataire sera retenu. Je voulais savoir qui de la Ville ou du prestataire portera cette communication, ou s'il s'agit potentiellement des deux.*

Par ailleurs, est-ce la commission d'appel d'offres habituelle qui retiendra le prestataire parmi ceux qui répondront ou s'agira-t-il d'une commission ad hoc ? »

Mme ASSIH : « *En ce qui concerne la communication, la Ville assurera une communication très sobre au début, au vu de la période électorale, mais c'est le prestataire qui portera le gros de l'information. D'ailleurs, il me semble que dans les engagements, il est juste nécessaire de mettre à disposition une salle pour le prestataire qui sera retenu et les personnes qui pourraient être intéressées, mais sans la présence d'élus.*

Sur votre deuxième question, ce n'est pas une commission d'appel d'offres, c'est un avis d'appel à partenariat. Il y aura donc un jury qui retiendra l'offre la plus intéressante.

Matthieu STERVINOU, je ne sais plus si tu l'as précisé, mais cette mutuelle communale sera ouverte à tous les Quimpérois qui le souhaitent, quelle que soit leur situation sociale, mais également aux personnes qui travaillent à Quimper, aux actifs sur Quimper, mais qui ne sont pas forcément Quimpérois. Je préférerais le repréciser. »

Mme RAINEROT : « *Je voulais revenir sur le contexte, mais je ne vais pas répéter ce qu'a dit Matthieu STERVINOU, propos auxquels je m'associe totalement.*

Tout d'abord, je me félicite que nous puissions ouvrir aujourd'hui le Conseil municipal sur un rapport qui s'inscrit dans une démarche de santé et de solidarité qui témoigne de notre volonté de prendre soin des habitants – soin dans tous les sens du terme – de notre Ville.

L'objet de la mise en place d'une mutuelle communale, qui était, comme Matthieu STERVINOU l'a rappelé, dans nos engagements de mandat, est de réduire les inégalités de santé et de favoriser un meilleur accès au soin, question brûlante aujourd'hui.

Selon l'enquête IPSOS pour la Fédération hospitalière de France, rendue publique en début d'année, deux Français sur trois déclarent avoir renoncé au moins à un soin depuis cinq ans, et parmi ceux-là, 45 % font état de raisons financières. Ce matin, nous pouvions également lire dans la presse que 10 % des assurés sociaux de Bretagne n'ont pas vu de médecin

généraliste depuis deux ans. Ces chiffres sont évidemment inquiétants et sans appel sur la réalité de la situation.

Baisse de la démographie médicale et inégalités sociales et territoriales se renforcent pour faire du droit fondamental à la santé un droit de moins en moins effectif. Il n'y a pas un jour où nous n'ayons – en particulier les élus, et je peux vous le dire qu'en tant qu'élue à la Santé – un témoignage des souffrances, des angoisses que cela engendre, et même malheureusement de l'insupportable perte de chance qui en résulte parfois.

Pour autant, nous n'avons pas baissé les bras. Depuis le début du mandat, qui a été engagé dans les conditions difficiles que vous savez avec la pandémie, nous travaillons – nous avons d'ailleurs travaillé dès le départ avec la mise en place d'un centre de vaccination et de centres de test – avec de nombreux partenaires, et, depuis juillet 2023, dans le cadre du Contrat local de Santé, dans un objectif de santé publique et de réponse aux besoins de la population à développer la prévention, améliorer l'accès au soin et les parcours de soin. Nous travaillons également – grande question – sur l'attractivité du territoire pour les soignants, là aussi avec de multiples partenariats.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour vous signaler que vous êtes invités après-demain pour la Journée du Souffle à l'Hôtel de Ville, où nous organisons des tests de souffle en partenariat avec la Fondation du Souffle et le Rotary. Vous êtes aussi invités le samedi 7 juin pour une matinée avec un partenariat avec le pôle Santé publique de l'hôpital, mais également avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), pour une matinée de dépistage du diabète et de mise à jour de vaccinations. Enfin, vous avez reçu un premier appel, vous êtes encore invités vendredi 20 juin pour une démarche qui s'inscrit évidemment dans une perspective de santé, mais aussi dans une démarche éthique d'hommage aux donneurs d'organes et d'entrée dans un dispositif de Ville ambassadrice du don d'organes pour la ville de Quimper, qui rejoint effectivement cette même démarche qui nous a fait devenir Ville ambassadeur pour le don du sang.

Je voudrais tout de même rappeler, comme le Code de la Santé publique le dit, que la politique de santé relève de la compétence de l'État. Je rejoins un peu la discussion de tout à l'heure sur la sécurité publique. Si notre système de santé, qui était considéré comme un des meilleurs, est dans un état préoccupant, c'est la conséquence de politiques menées pendant des décennies qui ont privilégié une logique financière et des intérêts privés au détriment de l'humain et de l'intérêt général.

En cette année de commémoration de la défaite du nazisme, comment ne pas rappeler qu'en novembre 1945, il va y avoir 80 ans, le communiste Ambroise Croizat entrait dans le gouvernement de De Gaulle au mois de novembre avec comme mission, en tant que Ministre du Travail d'abord, puis de la Sécurité sociale ensuite, de mettre en œuvre partout dans le pays cette invention sociale, conformément au programme du Conseil national de la Résistance Les Jours Heureux. Il voulait en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion, il voulait « mettre l'homme à l'abri du besoin » ; je cite l'un de ses discours à l'Assemblée nationale.

Depuis, ce projet humaniste et solidaire a sans cesse été attaqué, amoindri : suppression de l'élection des administrateurs par les assurés sociaux, gestion étatique remplaçant la démocratie sociale, assèchement des cotisations sociales, introduction de la CSG (Contribution Sociale Généralisée), impôt qui est d'ailleurs injuste, et passage du budget sous

la coupe du gouvernement. Nous avons atteint des sommets cette année avec un budget non voté, puisqu'il est passé au 49.3.

Tout cela pour dire qu'en cette année, je pense qu'il serait effectivement tout à fait logique que nous rappelions ces valeurs fondatrices de la société française auxquelles nous croyons et que nous espérons pouvoir relever dans notre pays, qui en a bien besoin. Notre Ville s'honorera en rendant hommage à ce précurseur, qui a porté ces valeurs de démocratie sociale et de solidarité. »

Mme PUILLANDRE-COLLARD : « *Je félicite mes collègues pour ce rapport, parce que si l'on parle plutôt des adultes sur cette mutuelle, par ricochet, elle profitera également aux enfants. Ils ont des besoins en termes d'optique et de dentaire, avec des bilans qui sont faits à 3 ans, etc., mais cela va au-delà, avec des besoins à différents âges, même à l'adolescence en orthodontie. Je trouve donc que c'est bien pour les enfants. La santé se joue dès le plus jeune âge, donc c'est important.* »

M. LE BIGOT : « *Je partage complètement ce qui a été dit par Matthieu STERVINOU, Noémie PUILLANDRE-COLLARD et Yvonne RAINERO en ce qui concerne les buts et les orientations de la mutuelle, mais je reviens sur le choix du candidat, qui sera opéré par une commission, tel que Madame la Maire l'a indiqué. Nous aurons des réponses d'au moins deux types différents. Nous savons bien que les mutuelles sont aussi une source de profit pour certaines institutions, qui répartissent ou partagent ces profits allègrement avec les différents actionnaires de la mutuelle. Il y a également des mutuelles dont le souci est davantage celui de la répartition du service, de la prestation, de faire en sorte que tout le monde y trouve son compte, beaucoup plus que les actionnaires. Je pense et je souhaite que la Collectivité soit sensible à cette question d'éthique que les candidats devront mettre en valeur quand ils répondront à cet appel d'offres ou à cette proposition.* »

Mme LÉVRY-GÉRARD : « *C'est le deuxième débat que nous avons ce soir sur lequel nous sommes en phase, je pense qu'il faut le noter. Nous sommes d'accord sur la sécurité, nous sommes d'accord sur la santé, ce que je trouve important.*

Évidemment, je trouve également que c'est une bonne chose, mais en lisant l'appel à projets que nous avons sur table, il ne parle pas de financement, puisque la Commune ne financera rien, c'est vraiment la mise en relation. Je voulais que nous soyons vigilants sur les prestations, parce que je pense qu'il est important d'avoir des niveaux différents au regard des coûts qui peuvent être engendrés. Vous avez parlé des enfants, nous pouvons parler des étudiants, mais il faut vraiment qu'il y ait cette notion.

Je ne sais pas si cet appel à projets est déjà parti, mais il faut vraiment avoir des offres qui soient abordables, parce que cela reste tout de même un engagement financier, même s'il est facilité par cette démarche.

C'est renouvelé tous les ans, mais y a-t-il un engagement sur ces coûts ? Je ne sais pas si c'est faisable légalement. »

Mme ASSIH : « *Je crois qu'il y a une nécessité de prix fixes pendant trois ans. »*

Mme LÉVRY-GÉRARD : « *C'était ma deuxième question, je vous remercie. »*

Mme LE MEUR : « Nous savons tout l'intérêt d'avoir une mutuelle communale. C'est notamment pour le coût, mais il faut être vigilant. Le coût doit être abordable, mais il faut aussi que ce soit utile, sans quoi cela ne sert pas aux besoins réels des personnes. Vous avez notamment cité l'orthodontie, Madame PUILLANDRE-COLLARD.

C'est important, parce que faire croire que l'on a la possibilité d'être remboursé, mais cotiser au bout du compte et que les prestations ne répondent pas réellement... Il faudra vraiment avoir différents niveaux en fonction des besoins des familles. Les lunettes et autres, cela a tout de même un coût pour les citoyens, donc il faut être vigilant. J'abonde donc dans le sens des propos de Claire LÉVRY-GÉRARD. »

M. GRAMOULLÉ : « Il est vrai qu'il est important que les questions de santé et de solidarité démarrent un Conseil municipal, puisque c'est aujourd'hui une des préoccupations majeures des habitants, partout dans l'Hexagone, y compris évidemment à Quimper, parmi d'autres questions qui touchent au social, dont les solidarités. Cette mutuelle, c'est d'abord un magnifique élan de solidarité, il faut le souligner. À l'échelle locale, en matière de solidarité, nous avons une vraie doctrine actualisée, qui avait besoin de l'être.

Si l'on se rappelle un peu l'histoire, Matthieu STERVINOU avait présenté ce cadre globalement il y a un an. C'est une démarche qui se construit étape par étape, comme il l'a dit, et pas à pas, et qui se poursuivra encore.

À l'échelle locale, les collectivités, partout, se démultiplient pour essayer de résoudre les questions de santé. Nous nous apercevons qu'il y a un décalage énorme entre les initiatives posées à l'échelle locale et la situation nationale. Quelle analyse pouvons-nous faire de la situation nationale ? C'est d'abord, sur une dizaine d'années, l'absence de prévisions sur toutes les grandes questions de santé qui préoccupent les habitants, c'est l'absence de grandes lois et de moyens sur la question de la santé, comme c'était déjà le cas – j'avais eu l'occasion de le souligner – sur des questions clefs pour les habitants, comme le logement, l'énergie, la transition écologique, la réindustrialisation du pays. Nous l'entendons tous les jours, ce sont aussi des médecins généralistes complètement débordés et qui se plaignent massivement de devoir remplir des questionnaires informatiques à répétition, qui leur prennent une bonne partie de leur temps, au lieu de se consacrer au soin. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, c'est une situation des EHPAD catastrophique, où le financement n'est même plus assuré – nous sommes en « absurland » – alors que la question devrait être : quel est le nouveau type d'EHPAD à mettre en place actuellement et dans les années à venir, de manière à permettre aux résidents de vivre un quotidien où ils ne soient pas coupés de leur propre histoire, dans des lieux où ce soit la joie de vivre ? Après, ce n'est pas de la responsabilité des personnels, lesquels font le maximum, et ô combien, dans des conditions compliquées, mais c'est néanmoins un enjeu majeur.

Il y a quelque chose qui se dégrade. Il faut savoir que la question de la santé et des solidarités est un héritage. Nous sommes des héritiers qui viennent de trois traditions : il y a une tradition aristocratique où l'honneur était le sens de la société – c'est un peu les Chevaliers de la Table ronde –, ainsi que la question de la charité, issue de la tradition chrétienne (charité dans le bon sens du terme) – et évidemment la question qui a émergé des solidarités, qui est issue du mouvement ouvrier et des syndicats. Nous nous rendons compte que ces trois traditions sont aujourd'hui en danger. Quelque part, c'est un malaise dans notre civilisation.

Ce que j'ai énuméré avec trois traditions, ce sont des valeurs qui dominaient la société, qui la structuraient. Aujourd'hui, nous nous rendons compte, avec ce que l'on appelle le néolibéralisme, mais je devrais plutôt dire le néocapitalisme prédateur, que ce qui domine, c'est l'argent, comme la valeur qui a supplanté les autres. Cela a toujours été une valeur d'usage. La valeur d'argent, liée à la consommation, ces deux valeurs dominantes sont en train de grignoter cette civilisation, y compris la santé et les solidarités. Nous nous rendons compte que ce qu'il manque – ce n'est pas le cas à l'échelle locale, mais selon moi, ça l'est à l'échelle nationale –, c'est la conscience du bien commun. C'est une question clef. Pour moi, c'est un vrai problème de civilisation.

Je voudrais finir en élargissant un peu mon propos, mais toujours dans le cadre des solidarités, encore changer d'échelle. Je ne peux pas m'empêcher, chaque matin, d'avoir le cœur qui saigne en pensant à la population de Gaza. Là-bas, les cœurs saignent, mais aussi les personnes et les âmes. J'ai donc 1 001 pensées pour la population de Gaza, et j'espère qu'il y aura ces pensées dans toutes les communes de France. »

Mme RAINERO : « Je m'associe tout à fait. C'est même à minuit que je pense aux enfants de Gaza.

Je voudrais rappeler que nous avons voté à une grande majorité un appel au gouvernement à agir pour un cessez-le-feu à Gaza, pour la reconnaissance de l'État palestinien, ce qui est important, parce que les Palestiniens sont aujourd'hui complètement désarmés, ils n'ont pas cette reconnaissance de tous les pays. Il y a quand même un grand nombre de pays qui ont reconnu l'État palestinien, mais pas la France, alors que dès 2014, le Parlement français, l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté pour que la France reconnaîsse l'État de Palestine. Je voulais donc le rappeler, mais je pense qu'il faudra réfléchir à ce que nous pouvons avoir. Nous sommes une Ville solidaire, nous faisons partie du réseau Ville amie des Enfants, donc je pense qu'il serait bien que nous réfléchissions à une action de solidarité envers les Palestiniens de Gaza, et pas seulement. Je connais des Palestiniens que nous avons reçus ici dans la ville de Quimper, mais aussi au Département, qui sont engagés non pas dans des actions terroristes, mais en promouvant la culture comme moyen de communication entre les peuples, et qui sont dans une très grande difficulté. Je pense en particulier au camp de réfugiés palestiniens d'Aïda près de Bethléem. Je signalerai d'ailleurs que le Pape précédent était allé prier près du mur de séparation entre Bethléem et le camp d'Aïda. »

Mme ASSIH : « Bien sûr, la situation est extrêmement grave à Gaza. Je partage les propos de mes collègues, mais sans transition, il nous faut revenir à l'examen de nos rapports. Matthieu STERVINO va apporter quelques réponses.

Concernant Gaza, je pense que nous allons réfléchir collectivement à ce qu'il est possible de prévoir en solidarité avec les Gazaouis. Ce n'est pas pour clore le sujet, c'est pour le reporter à une autre instance. »

M. STERVINO : « Je vais apporter quelques réponses par rapport aux questionnements de Claire LÉVRY-GÉRARD.

L'article 5 de l'appel à partenariat présente les prestations et services attendus. Il est attendu à minima trois niveaux de garanties, avec un minimum, une moyenne et un maximum, avec à chaque fois des prestations qui seront plus importantes.

L'article 13, qui définit les critères de sélection, place en premier cette question de la qualité des services par rapport aux services rendus.

S'agissant de la garantie et de la durée de l'offre tarifaire (article 8), la convention sera renouvelée chaque année. Il est demandé aux candidats une stabilité des tarifs pendant au moins les trois premières années. Nous demandons aussi que les tarifs nous soient fournis six mois avant la fin de la convention, justement pour questionner cela et faire en sorte que les tarifs soient contrôlés. »

Mme ASSIH : « Merci pour ces précisions. Je pense que nous avons fait le tour des demandes d'intervention. Il nous faut maintenant voter pour approuver le principe d'un partenariat entre la ville de Quimper et un organisme proposant une offre de mutuelle communale.

Pour préciser ce que je disais, la ville de Quimper accepte de mettre un local à disposition, sauf si l'organisme retenu est en local, donc peut accueillir directement les habitants. Ainsi, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025

Rapporteur :

Madame Nabila PRIGENT

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention entre l'Association des Retraités et des personnes âgées de Quimper et la ville de Quimper - Renouvellement du partenariat pour la période 2025 - 2027

Depuis 1972, l'Association des Retraités de Quimper (ARPAQ) et la Ville de Quimper entretiennent un partenariat visant à promouvoir le lien social et le bien-vieillir à destination des retraités quimpérois. Le présent rapport a pour objet de proposer, le renouvellement de cette convention pour une nouvelle période triennale (2025-2027), et le versement de la subvention annuelle à l'association pour l'exercice 2025.

L'ARPAQ œuvre au quotidien pour le bien-être des retraités quimpérois à travers des actions variées, des activités culturelles, sportives et sociale. Ces activités participent activement à l'animation de la vie locale, au maintien du lien social et à la lutte contre l'isolement des seniors.

Dans le cadre de la convention 2021-2024, l'association a bénéficié d'une subvention municipale annuelle d'un montant de 140 000 €. Cette aide a permis notamment : l'organisation d'ateliers hebdomadaires (activités physiques adaptées, ateliers numériques, clubs de quartiers, etc.), la mise en place de sorties culturelles et de séjours « senior », des accompagnements individualisés (appels téléphoniques), l'organisation des thés dansants. Le bilan d'activités fait ressortir l'impact positif des animations.

En 2025, ce sont 1 165 adhérents retraités mobilisés ainsi une participation croissante des bénévoles.

Face au vieillissement de la population quimpéroise et afin de renforcer les actions de proximité à destination des personnes âgées, la Ville souhaite poursuivre son engagement au côté de l'ARPAQ. Il est proposé de renouveler ce partenariat à travers une nouvelle convention pluriannuelle 2025-2027.

Dans ce cadre, l'association s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux objectifs suivants :

- Participer, initier et mettre en œuvre des actions visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur la ville de Quimper ;
- Accentuer la participation de l'ARPAQ dans les actions mise en œuvre dans les différentes politiques de la ville (solidarités, sport, enfance...).

Pour accompagner cette convention, il est proposé d'attribuer à l'ARPAQ une subvention de fonctionnement de 141 000 € pour l'année 2025.

Messieurs STERVINOU et LE ROUX étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), le conseil municipal décide :

- 1- d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat 2025-2027 entre l'ARPAQ et la ville de Quimper ;
- 2- d'attribuer à l'ARPAQ une subvention de fonctionnement de 141 000 € pour l'année 2025.

Débats relatifs au rapport n°2 :

Mme PRIGENT : « *Ce rapport concerne le renouvellement de la convention entre la ville de Quimper et l'ARPAQ (Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper). Depuis 1972, cette association joue un rôle central dans le vieillissement à Quimper grâce à une programmation riche d'activités culturelles, sportives et sociales. Je ne pense pas avoir trop besoin de vous en parler, vous la connaissez. Elle lutte contre l'isolement des aînés, favorise le lien intergénérationnel et anime la vie de nos quartiers. Quelques chiffres : ce sont plus de 1 100 adhérents, des dizaines de bénévoles mobilisés et un impact réel sur le quotidien des personnes âgées.*

Nous proposons ici de renouveler la convention pour trois ans avec une subvention de fonctionnement de 141 000 euros pour 2025. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

Rapporteur :

**Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Adhésion au réseau appui santé en Cornouaille

Depuis avril 2018, l'association Appui Santé en Cornouaille (ASC), financée intégralement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), apporte son appui aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social ainsi qu'aux élus et bailleurs sociaux. Il est proposé à la ville de Quimper d'adhérer à ce réseau et de proposer la candidature de Madame Yvonne RAINERO, Conseillère municipale déléguée chargée de la santé, de la prévention et de la nutrition, pour représenter la ville de Quimper lors de l'élection au sein du collège « Personnalités qualifiées et représentants des collectivités locales ou élus », puis de l'autoriser à représenter la ville de Quimper si sa candidature est retenue.

L'association Appui Santé en Cornouaille, porteuse du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), a pour mission de faciliter l'organisation des parcours de santé et de vie des usagers, en collaboration avec les professionnels concernés. À ce titre, elle œuvre notamment à :

- améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services ;
- apporter des réponses adaptées aux besoins, en temps utile et au bon endroit ;
- éviter les redondances de prise en charge et les situations d'errance ;
- accompagner le développement d'outils et méthodes de travail territoriaux ;
- promouvoir une culture partagée de la coordination ;
- animer un observatoire sur les ruptures de parcours.

Appui Santé en Cornouaille constitue un interlocuteur unique, offrant information et orientation pour toute situation, tout âge et toute pathologie, en mobilisant les ressources existantes du territoire. Pour les situations complexes, un coordinateur de parcours est désigné afin de réaliser une évaluation multidimensionnelle, d'élaborer un plan d'action et d'accompagner sa mise en œuvre.

L'association assure également l'animation et la coordination d'actions territoriales, selon une feuille de route co-construite avec les acteurs et validée chaque année par l'ARS.

Le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et le CCAS de Quimper sont déjà adhérents de l'association depuis septembre 2022.

Dans le cadre de l'évolution de sa gouvernance, visant à mieux répondre aux orientations des politiques publiques, Appui Santé en Cornouaille propose la création d'un nouveau collège : « Personnalités qualifiées et représentants des collectivités locales ou élus », afin de renforcer l'implication des territoires dans la gouvernance de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser la ville de Quimper à adhérer au réseau Appui Santé en Cornouaille ;
- 2- de renoncer, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et de désigner, parmi ses membres, Madame Yvonne RAINERO, Conseillère municipale déléguée chargée de la santé, de la prévention et de la nutrition, pour représenter la ville de Quimper lors de l'élection au sein du collège « Personnalités qualifiées et représentants des collectivités locales ou élus », si sa candidature est retenue au sein de ce collège ;

Débats relatifs au rapport n°3 :

M. STERVINOU : « Ce rapport vise à formaliser l'adhésion de la Ville à l'association Appui Santé en Cornouaille. Ce dispositif, financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) constitue un outil précieux de coordination des parcours de santé. Il s'agit, aux côtés des professionnels du sanitaire, du social et du médico-social, d'éviter les ruptures, de faciliter les prises en charge et de construire les solutions adaptées aux besoins des habitants. Le CCAS de Quimper en est membre depuis 2022. L'adhésion de la Ville permettra donc de renforcer notre contribution aux politiques de santé territoriales.

Dans le rapport, il vous est également proposé de désigner notre collègue Yvonne RAINERO pour candidater dans la gouvernance de ce réseau et de représenter la Ville. »

[...]

Mme ASSIH : « Je n'ai pas bien compris, je suis vraiment désolée, mais c'est pour ne pas commettre d'impair. Je vois que nous avons un rapport sur table et je pense qu'il y a eu une modification entre les rapports qui ont été adressés. Matthieu STERVINOU, peux-tu préciser ? »

M. STERVINOU : « La modification concerne l'introduction, qui était inachevée et qui est complétée. Cela concerne notre représentant au sein de la gouvernance de l'association : nous parlons dans le rapport sur table de personnes qualifiées et du représentant élu par la Collectivité, mais dans la Kbox, il était juste noté « désigner », il n'y avait pas la suite. »

Mme ASSIH : « Vous avez donc la version complète dans ce rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il me faut vous demander si vous acceptez de renoncer au scrutin secret afin de désigner notre collègue proposée. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions par rapport à cela ? Je vous remercie.

Il vous est proposé d'autoriser la ville de Quimper à adhérer au réseau Appui Santé en Cornouaille, de renoncer à l'unanimité au scrutin secret – nous venons de le faire – et de désigner Yvonne RAINERO, conseillère municipale déléguée chargée de la Santé, de la Prévention et de la Nutrition, pour représenter la ville de Quimper lors de l'élection au sein du collège « Personnalités qualifiées et représentants des collectivités locales ou élus ».

Félicitations, Yvonne RAINERO. »

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

Rapporteur :

Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations à caractère social

La commune de Quimper apporte son soutien financier à de nombreuses associations œuvrant sur son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place des actions ou des évènements.

Après l'étude des dossiers déposés et étayés par des justificatifs et l'avis favorable de la commission Ville Solidaire et Inclusive, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour un montant de 7 940 € :

Cent pour un toit Cornouaille

L'association a pour but de contribuer à la recherche d'un logement provisoire pour des personnes ou familles sans abri, privées de l'accès au droit au logement. Elle assure autant que possible le soutien, l'accompagnement des familles accueillies, pour permettre leur intégration sociale et l'accès aux droits en lien avec d'autres associations et des organismes compétents (santé, scolarisation...). Cent pour un toit Cornouaille contribue avec d'autres associations, à l'information des acteurs locaux et des citoyens, et constitue une force d'interpellation auprès des pouvoirs publics sur les sujets de l'insuffisance et le manque de logements ou d'hébergements.

2024 Accordé	2025 Proposition
3 000 €	3 000 €

Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales du Finistère (ADAPEI 29)

L’association a pour but de défendre les intérêts des personnes handicapées mentales.

2024 Accordé	2025 Proposition
170 €	170 €

ADDEVA (association départementale de défense des victimes de l’amiante)

L’association a pour objet la défense des victimes de l’amiante et de leurs familles. Elle poursuit des actions de prévention et d’information sur les dangers de l’amiante.

2024 Accordé	2025 Proposition
100 €	100 €

ARLMVB (association régionale de laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne)

L’association a pour objectif d’inciter les futurs ou nouveaux opérés à surmonter l’épreuve à laquelle ils sont confrontés. Pour ce faire, l’association apporte une aide morale et psychologique par des visites à l’hôpital, en centre de rééducation, au domicile du patient.

2024 Accordé	2025 Proposition
100 €	100 €

Association des diabétiques du Finistère

L’association a pour objet « la mise en place des ateliers à destination des diabétiques mais également des personnes risquant de déclencher un diabète (groupes de paroles, éducation physique adaptée, observance du traitement) ».

2024 Accordé	2025 Proposition
500 €	500 €

Collectif des associations de personnes handicapées du Finistère (CAPH29)

Le collectif de coordination offre aux associations adhérentes les moyens de représenter des personnes handicapées, de participer aux travaux des pouvoirs publics, ou tous autres organismes et dispositifs. Cette association assure une veille de la bonne application des textes relatifs aux personnes handicapées, propose des améliorations des politiques publiques de la qualité des services destinés aux personnes handicapées.

2024 Accordé	2025 Proposition
170 €	200 €

CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie)

L’association a pour objectif d’agir à l’amélioration du cadre de vie (consommation, habitat, environnement, santé, services publics...).

2024 Accordé	2025 Proposition
1 000 €	1 000 €

Enfance et familles d’adoption du Finistère

L’association a pour but de conduire au nom de ses membres, des actions ayant pour objet : la reconnaissance et le respect des droits de l’enfant, le développement et l’amélioration de l’adoption, la défense des intérêts moraux et matériels spécifiques des adoptants et des adoptés, l’aide aux familles adoptives, l’information de toute personne intéressée par les questions relatives à l’adoption.

2024 Accordé	2025 Proposition
170 €	170 €

Prémas Breizh

L’association a pour objectif de soutenir des actions en faveur des bébés, prématurés, hospitalisés, nés dans le secret et des bébés anges (soutien au deuil périnatal, de leur famille et des services de réanimation de néonatalogie et de pédiatrie).

2024 Accordé	2025 Proposition
400 €	400 €

SOS Familles Emmaüs

L’association vient en aide aux familles endettées, par la prise en charge directe des factures impayées et l’étalement dans le temps, sans frais ni intérêts des remboursements.

2024 Accordé	2025 Proposition
2 000 €	2 000 €

Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou des handicapées psychiques (UNAFAM 29)

Association ayant pour objectif de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d’entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

2024 Accordé	2025 Proposition
300 €	300 €

Droit d’asile (imputation budgétaire 04165748900)

L’association dont l’objet principal consiste à apporter une aide et un soutien aux personnes étrangères et demandeuses d’asile a formulé une demande exceptionnelle afin, notamment, de venir en aide aux familles sans solution d’hébergement.

2024 Accordé	2025 (janvier) Accordé	2025 Proposition
1 000 € (Subvention fonctionnement)	1 500 € (Subvention exceptionnelle)	1 500 € (Subvention exceptionnelle)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’accorder les subventions précitées pour un montant de 7 940 €.

Débats relatifs au rapport n°4 :

M. Stervinou : « *Le quatrième rapport propose d'attribuer un ensemble de subventions à des associations à caractère social pour un montant global de 7 940 euros. Derrière ce chiffre, ce sont des associations qui s'engagent pour : l'accès au logement ; la défense des personnes en situation de handicap ou de précarité ; le soutien aux familles et à la parentalité et la prévention en santé.* »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

N° 5

Subventions aux associations culturelles - année 2025

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 174 397 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame la maire :

1- à verser au titre de l'année 2025, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 174 397 € :

Associations	Objet de la subvention	Attribution 2024	Proposition 2025
CULTURE BRETONNE			
Festival de Cornouaille	Fonctionnement	152 000 €	2è tranche 35 500 € (montant total 152 000 €)
	Création et diffusion d'artistes émergents	14 000 €	2è tranche 7 000 € (montant total 14 000 €)
	Spectacles Kenleurenn et Bagadoù	15 000 €	2è tranche 7 500 € (montant total 15 000 €)
Bagad ar Meilhoù Glaz	Frais de fluides (<i>sur justificatifs de dépenses</i>)	4 793 € (dépenses 2023)	3 867 € (dépenses 2024)

Eostiged ar Stangala	Frais de bâtiment <i>(sur justificatif de dépenses)</i>	Non versé en 2024	3 000 €
CIRQUE			
Balles à fond	Frais de gestion de la maison du cirque <i>(sur justificatifs de dépenses)</i>	22 412 € (dépenses 2023)	18 530 € (dépenses 2024)
DANSE			
Hip Hop New School	Subvention exceptionnelle <i>Montant global</i> <i>Dont montant convention</i>	10 000 € 58.000€ 48.000 €	8 000 € 58.000 € 50.000€
MUSIQUE			
Polarités	Frais de gestion du Novamax <i>(sur justificatifs de dépenses)</i>	70.000 € (dépenses 2023)	70.000 € (dépenses 2024)
Synchrone	Fonctionnement	néant	5 000 €
SPECTACLE VIVANT			
Association Irréductible Festival	3ème édition de l'Irréductible Festival	10 000 €	10.000 €
DIVERS			
Transistoc'h / Radio Evasion	Fonctionnement	néant	5 000 €
Les Portes logiques	Projet « Foreign Culture » Événement autour des arts numériques et de la culture Bretonne	néant	1 000 €

2- à signer les avenants financiers aux conventions entre la ville et les associations suivantes :

- Festival de Cornouaille ;
- Hip Hop New School ;
- Balles à Fond ;
- Polarités.

Madame HUET-MORINIERE, messieurs LE BRUN, LESVENAN et KALONN étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (42 suffrages exprimés dont 42 voix pour), le conseil municipal décide d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2025, les subventions précédemment mentionnées pour un montant total de 174 397 €.

Débats relatifs au rapport n°5 :

Mme VIGNON : « Bonsoir à tous et à toutes. Avant de commencer le déroulé de cette commission, qui a peu de rapports, mais dont les débats ont été extrêmement intéressants, je voudrais juste faire une parenthèse pour revenir aux propos liminaires que nous avons eus par rapport à la sécurité.

Je partage ce qui a été dit et posé. Vous avez évoqué les différentes vigilances que nous devons avoir, et je trouvais que dans ce que disait Guillaume MENGUIY, il y avait effectivement cette idée d'une Ville que nous avons cru – dans le bon sens du terme – un peu préservée de ces phénomènes qui nous paraissaient un peu lointains. Suite à ce qu'il se passe, nous nous rendons bien compte que les choses se rapprochent. Comme vous ce matin, j'ai été assez stupéfaite en lisant la presse, notamment tout ce qui concerne les dérives vers les plus petits mineurs, j'allais dire.

Le fait que nous soyons encore une petite Ville nous permet d'avoir des liens de proximité et de prendre la température avec les différents acteurs de terrain. J'ai demandé aux responsables périscolaires de remonter ce qu'il peut se passer dans les écoles, s'il y a quelque chose que l'on peut pointer. J'ai par ailleurs demandé un rendez-vous avec le Commandant Louarn pour pouvoir discuter de la délinquance des mineurs et lui poser la question de savoir si ce phénomène est toujours un phénomène un peu lointain, ce que nous espérons et que j'espère très sincèrement.

Je vais être très claire en disant que je crois beaucoup au rôle de l'école, c'est-à-dire que nous n'allons pas mettre l'école à un endroit où elle n'a pas à être, puisque ce n'est pas son périmètre, mais je parle de l'école, en tout cas de la communauté éducative, au sens du vivre ensemble. Je pense que cette vigilance ou cette observation peut aussi être importante dans ce que tu disais tout à l'heure, Guillaume MENGUIY, sur la prévention, d'essayer de nous dire que c'est peut-être encore le moment pour nous d'être vigilants et de mettre des choses en place en dehors d'un travail répressif. Peut-être qu'avant que cela ne s'installe, nous pouvons refaire du lien, nous pouvons retravailler.

J'attends beaucoup de cette rencontre. C'est beaucoup dire, mais je voudrais savoir ce qu'il s'y passe et ce que nous pourrions mettre en place chez nous, la vigilance que nous pourrions avoir par rapport à ces questions, regarder ce qui émerge ou pas.

Je fais le distinguo, c'est-à-dire que ma demande concerne toute la ville de Quimper, puisque les faits sont aujourd'hui posés sur Kermoysan avec des choses très violentes, et j'ai du mal à imaginer que les autres quartiers soient exempts de toute forme de trafic. J'ai eu une discussion hallucinante – au bon sens du terme – avec mon fils, qui a 20 ans et qui n'est plus quimpérois, qui me racontait ce qu'il se passait lorsqu'il était au collège, c'est-à-dire il y a quelques années. Je pense qu'il y a des choses que nous ne voyons pas, qui nous échappent et qui sont installées, dont je n'avais pas pris la mesure.

Je voulais donc vous dire que du côté de l'éducation, il y a aussi ce regard et l'idée de pouvoir participer au mouvement commun sur cette vigilance et cette prévention par rapport à ce qui pourrait advenir.

Une fois que je vous ai dit cela, nous pouvons commencer la lecture des rapports.

Je vais commencer par le rapport 5, qui concerne l'attribution des subventions aux associations culturelles – c'est essentiellement ce qui nous a animés sur cette commission – pour un montant total de 171 397 euros.

Pour la première association, vous avez tout ce qui concerne le Festival de Cornouaille, avec les sommes installées, ainsi que les frais de fluides pour le Bagad du Moulin Vert, les frais de bâtiment pour ce qui concerne les Eostiged. Sur Balles à Fond, vous avez les sommes.

S'agissant de Hip Hop New School, la subvention exceptionnelle fait suite aux différentes discussions de l'an passé, puisque nous avions déjà discuté de tout ce qui concernait les subventions exceptionnelles et les commissions des financeurs qui avaient eu lieu. C'est aujourd'hui une somme de 5 000 euros qui a été proposée pour rééquilibrer autour de cette subvention exceptionnelle pour la Hip Hop New School. Cela dit aussi la volonté d'accompagnement de cette association que la Ville continue d'avoir.

Il y a également tout ce qui concerne Polarités et Synchrone, puis l'aide au spectacle vivant, à l'Irréductible, ainsi qu'une nouvelle subvention pour une radio appelée Transistoc'h, autrefois Radio Évasion, puisqu'elle reprend sa fréquence. Je pense que vous avez pu parcourir rapidement le rapport sur table, mais sachez c'est une radio qui s'est installée il y a peu sur Quimper, qui vient de trouver un local à Penhars – je me tourne vers Nabila, qui est encore là – avec un projet extrêmement intéressant. Ils sont très clairs : pas d'engagement politique. C'est vraiment une radio généraliste qui diffuse une émission tous les jours en prise avec la Ville, les différents acteurs, les différentes initiatives, qui fait découvrir des lieux, des gens. C'est assez intéressant. Je les ai rencontrés deux fois, puisqu'ils interviennent dans les écoles autour de la fabrication de podcasts avec les enfants pour leur faire découvrir le média radio. Ce sont eux qui vont nous accompagner – j'y reviendrai – sur la Semaine des Médias, le projet d'éducation aux médias et à l'information que nous avons mis en place à la ville de Quimper depuis le début de l'année avec les différentes écoles.

C'est un partenaire extrêmement intéressant, d'abord parce que c'est une association, une radio associative, mais aussi parce qu'ils sont en contact avec des chercheurs de l'Université de Rennes 2 pour travailler sur l'importance des radios associatives dans le paysage médiatique et de l'intérêt que cela peut avoir – nous en parlions tout à l'heure – en termes de lien social, de vivre ensemble, d'interconnaissance des uns et des autres.

C'est une radio qui avait jusqu'à présent des locaux à Rosnoën et qui vient de s'installer sur Quimper. Ils nous demandent donc une participation à hauteur de 5 000 euros. Pour ceux qui étaient à la conférence sur le handicap le 26 avril, la dame qui animait cette conférence fait partie de cette radio. Ce sont des acteurs extrêmement intéressants. Moi qui ai une vraie tendresse pour la radio, je trouve qu'il y a dans cette démarche, dans ce projet, quelque chose de pédagogique, de culturel. Je vous le redis, ils sont vraiment en prise avec ce qu'il se passe sur le territoire.

La dernière subvention concerne Les Portes Logiques pour le projet « Foreign Culturel » autour des arts numériques et de la culture bretonne. »

Mme ASSIH : « Je reprécise la différence entre le rapport que vous avez eu dans les Kbox et le rapport tel qu'il est remis sur table : ce qui était dans les Kbox, c'était une somme de

5 000 euros ; or, pour être au même niveau d'accompagnement qu'en 2024, il est proposé un montant de convention de 50 000 euros, soit 2 000 euros de plus de ce qu'il y avait en 2024, c'est-à-dire un montant de subvention exceptionnelle de 8 000 euros, donc 58 000 euros. Il n'était pas question de baisser l'accompagnement de la ville de Quimper entre 2024 et 2025 pour la Hip Hop New School, qui rencontre des difficultés financières et pour laquelle il y a eu un Comité des Financeurs avec – je dois le dire d'une manière positive – une concordance de tous les acteurs pour maintenir cette année le niveau de subvention, y compris de subvention exceptionnelle, par rapport à l'année 2024.

Je ne crois pas avoir d'autres choses à préciser, parce que c'est clair.

Concernant la subvention à la radio, c'est une subvention pour cette année, mais il n'y a pas de convention et rien ne nous lie pour les années à venir. »

Mme PRIGENT : « *Je voulais simplement intervenir sur la Hip Hop New School. Nous avons ici une subvention financière, mais nous les avons également accompagnés sur les locaux, puisqu'ils sont actuellement hébergés à l'école de Penanguer. Nous avons réussi à leur trouver des locaux communaux à hauteur de leur activité, parce qu'ils ont plusieurs salariés. Ils sont logés sur plus de 50 m². Nous avons aussi réussi à leur trouver des boxes pour du stockage. Il s'agit donc encore d'un accompagnement précieux pour les associations par de la subvention indirecte, ce qu'il faut souligner. »*

Mme ASSIH : « *C'est effectivement important, puisque nous hébergeons. C'est un effort complémentaire. »*

Mme VIGNON : « *Nous ne pouvons que vous inviter à aller voir la fresque à Kermoysan, qui doit être terminée, qui est effectivement portée par la Hip Hop New School. C'était un moment assez chouette vendredi dernier, même si la fresque n'était pas terminée pour des raisons météorologiques. Je ne sais plus qui parlait tout à l'heure du quartier de Kermoysan et du regard que nous pouvons en avoir, mais le travail de la Hip Hop New School en ce sens – sur d'autres choses aussi – est assez remarquable, parce que cette fresque, qui a été faite par un grapheur extrêmement connu dans le milieu, donne une visibilité extrêmement positive à ce quartier.*

Si vous avez un peu de temps, montez l'admirer, car c'est une vraie œuvre d'art. »

Mme ASSIH : « *C'est d'ailleurs ce grapheur, Wild Drawing, qui a gagné le prix de la plus belle fresque en France. Nous serons donc peut-être honorés l'année prochaine du prix n° 1. Pour terminer, concernant la Hip Hop New School, même si c'est à l'échelle de QBO, depuis 2024, une autre subvention a permis de compléter le budget global et de maintenir le Battle international avec un montant de 5 000 euros, subvention qui sera également proposée pour l'édition 2025. »*

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°2 à la convention de partenariat entre la ville de Quimper-Conservatoire de
musique théâtre et l'association Théâtre de Cornouaille Scène nationale**

**Par délibération n°7 en date du 29 juin 2023, la commune de Quimper a conclu,
au travers de son Conservatoire Musique Théâtre, une convention de partenariat avec le
Théâtre de Cornouaille – Scène nationale de Quimper. Il convient de modifier cette
convention afin d'y ajouter le développement d'un projet spécifique pour l'année 2025 :
une Masterclass avec la pianiste Jeanne Bleuse.**

L'avenant n°2 détaille ces différents éléments et définit les nouveaux engagements de chaque partenaire pour l'aboutissement de la convention.

La pianiste Jeanne Bleuse, artiste associée au Théâtre de Cornouaille, présente le programme *Road Movies* dans le cadre du festival *Sonik*, à l'atelier du Théâtre de Cornouaille à Quimper, les 24 et 25 avril 2025 à 19h. En amont de sa venue, Jeanne Bleuse interviendra auprès des élèves de piano de Nicole Noël pour une Masterclass.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2023-2026 entre la ville de Quimper et le Théâtre de Cornouaille ;
- 2- d'autoriser la signature de cette convention par madame la maire.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Quimper-conservatoire de
musique et Le Pont supérieur - Année 2025-2026**

La convention de partenariat entre la ville de Quimper et le Pont supérieur - pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire, visant à mettre en commun leurs ressources et à favoriser les échanges de compétences, arrivera à échéance le 05 juillet 2025. Il convient de la proroger pour prolonger les conditions du partenariat.

Au regard des succès rencontrés lors de cette première année de collaboration, et pour garantir la continuité des actions engagées, il est proposé de proroger cette convention pour une seconde et dernière année (cette promotion d'élèves préparant le Diplôme d'Etat de professeur de musique s'étend sur deux années scolaires et prendra fin en 2026), en maintenant les conditions définies dans le cadre du partenariat initial. Ce renouvellement permettra de poursuivre les actions pédagogiques, les tests d'outils pédagogiques et l'organisation des stages, dans le respect des engagements pris par les deux parties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2025-2026 entre la ville de Quimper et le Pont supérieur ;
- 2- d'autoriser la signature de cet avenant par madame la maire.

Débats relatifs au rapport n°7 :

M. KALONN : « Je voudrais profiter de ce rapport, qui fait état d'une relation entre le Conservatoire et le Pont Supérieur, avec ce mot de « rayonnement ». La culture est quelque chose qui rayonne. Laurence VIGNON vous a parlé de ces banderoles qui seront mises sur trois lieux. Je la cite simplement : « Les politiques publiques en matière de culture, ça vaut le coup ». C'est ce qui est écrit et nous nous inscrivons évidemment dans cette démarche. C'est debout pour la culture, donc j'ai tout simplement envie de me mettre debout pour cela.

M. KALONN se lève.

Je trouve que cela valait le coup de signaler ce rayonnement. Je voulais signaler que c'est sur trois établissements, mais que c'est porté nationalement sur une semaine, du 21 au 28. Nous partageons évidemment cette envie, donc j'avais envie de ce geste très symbolique. »

Mme ASSIH : « Merci de dire que nous sommes solidaires des acteurs culturels dans leur combat actuel et leur démarche de visibilité. »

M. FORMENTIN-MORY : « Je partage les propos et le geste, même si je ne l'ai pas fait physiquement, du collègue Bernard KALONN, je suis un peu feignant.

S'agissant du Pont Supérieur, même s'il n'est pas physiquement en Bretagne, les décisions d'autres collectivités ou d'autres politiques ont des répercussions, parce qu'il va subir en Bretagne les conséquences de choix d'une autre région, donc ce seront des élèves et des professeurs en moins au Pont Supérieur en Bretagne. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Contrat de cession des droits d'exploitation des données - Etude des maisons à pan de bois

Afin de procéder au versement du solde de la subvention de 3 000 euros, accordée par la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet « Révéler et réinvestir l'architecture urbaine en pan de bois », il est nécessaire de signer un contrat de cession des droits d'exploitation des données produites.

En vue d'encourager la mobilisation d'acteurs locaux en faveur de la connaissance du patrimoine, le Conseil régional de Bretagne a lancé une aide régionale de soutien aux territoires qui contribuent à l'Inventaire de l'architecture à pans de bois. La ville de Quimper peut bénéficier de cette aide régionale, d'un montant de 3 000 euros, pour l'opération réalisée en 2022 d'analyse de deux maisons à pan de bois, 17 rue du Chapeau rouge et 21 rue Saint-François.

Afin de procéder au versement du solde de la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projet « Révéler et réinvestir l'architecture urbaine en pan de bois », la Région sollicite la transmission de plusieurs pièces justificatives et la signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation des données produites. Le document initial fourni par la Région a été retravaillé avec le service juridique de l'entreprise Dendrotech, propriétaire des données produites, et le service juridique de la ville, commanditaire de ces données, puis validé par les services de la Région.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer le contrat de cession d'exploitation des données d'étude des maisons à pan de bois, conditionnant le versement de l'aide régionale.

Débats relatifs au rapport n°8 :

Mme HUET-MORINIÈRE : « Pour bien vivre dans sa ville, il faut bien la connaître. Quimper s'est engagée depuis 2021 dans l'inventaire de l'architecture à pan de bois lancée par la région Bretagne. La Ville est également accompagnée en ce sens par l'État, qui incite de son côté les propriétaires privés à réaliser des datations sur leurs biens à pan de bois.

L'impulsion a permis de développer nos connaissances. Il y a cinq ans, nous n'avions pas véritablement une idée juste de la période de construction de ces maisons à pan de bois, les publications et les visites guidées s'en tenaient à des généralités. Aujourd'hui, nous précisons la datation à l'année près. Cette datation se fait par dendrochronologie : on prélève du bois dans les charpentes, parfois dans les escaliers, et l'étude des cernes donne la date d'abattage du bois. Nous savons maintenant que le bois était utilisé dans l'année de son abattage.

Lorsque nous disons que Quimper est une Ville médiévale, ce n'est pas exact, en tout cas au niveau de son habitat. Les maisons à pan de bois datées ont été plutôt érigées à la Renaissance, exception faite de la Maison des Arts de Cornouaille. Selon l'état de nos connaissances, il s'agirait de la maison la plus ancienne.

La multiplication des données en dendrochronologie (plus on date des maisons, plus on va pouvoir croiser les données et enrichir les connaissances) a permis tout récemment une fiabilité à l'année près. C'est la maison du 10 rue du Sallé construite au cours de l'hiver 1541-1542. La datation n'est pas toujours généralisable, mais le plan pluriannuel que nous avons lancé avec une à deux maisons datées chaque année, en plus des maisons de propriétaires privés, va permettre de bien connaître nos maisons à pan de bois. Il faudra atteindre un corpus de 20 maisons, sachant que nous sommes déjà à neuf, pour avoir quelque chose de scientifiquement stabilisé.

De nombreux commerces sont concernés. J'ai cité les Arts de Cornouaille, mais il y a également la Maison de Philomène, ainsi que le 10 rue du Sallé, qui va bientôt ouvrir au public. C'est évidemment un facteur d'attractivité et de valorisation. Lors des Journées européennes du Patrimoine en septembre prochain, les propriétaires de la maison du 10 rue du Sallé, qui ouvrira ensuite au public, ont accepté d'ouvrir pour les visites.

Tout cela fait que Quimper est en passe de devenir un territoire de référence dans le domaine de l'architecture à pan de bois. Les milieux scientifiques ont repéré l'engagement de la Ville dans l'étude de son patrimoine. Lors d'un colloque à Fréjus, un poster dédié à la Maison de Philomène a été édité et un article est paru dans la revue de la Société d'Archéologie du Finistère. Enfin, tout récemment, une architecte américaine s'est déplacée à Quimper, puisqu'elle a identifié la Ville comme un terrain d'études remarquable grâce à la dendrochronologie.

Voilà ce que je voulais ajouter à ce rapport, qui paraissait formel, en vous disant comment l'engagement du service Ville d'Art et d'Histoire en faveur de la datation permet d'élargir nos connaissances sur ce sujet. »

Mme ASSIH : « Merci, Valérie HUET-MORINIÈRE. C'est très intéressant, cela permet de mieux comprendre le but visé au travers de ce rapport. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

Rapporteur :

Madame Christelle QUERE

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Construction de la tribune du stade de Penvillers - Validation de l'Avant-Projet Définitif
et fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre**

Par délibération n°19 du 17 octobre 2024, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la tribune du stade de Penvillers, au groupement HEMAA Architectes (mandataire) / PARAGES architectes / ANA Ingénierie sur la base d'un forfait provisoire de rémunération global de 811 108,00 € HT.

Il vous est présenté l'Avant-Projet Définitif (APD) du futur équipement qui fixe le coût d'objectif et le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre.

Au stade de l'APD, la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre répond totalement aux demandes du programme sur les aspects fonctionnels et architecturaux.

Les principales évolutions et modifications des prestations apportées au cours des études d'avant-projet sommaire et d'avant-projet détaillé sont les suivantes :

- déplacement de la piste d'échauffement initialement prévue en extérieur au R+1, incluant une augmentation de la surface de plancher de 60m² à l'étage (avec modification de la nature du plancher) et la création d'une cloison vitrée supplémentaire pour le club-house ;
- création d'un escalier béton pour accéder à la toiture pour effectuer la maintenance (non prévu au programme) ;
- création d'un local de stockage supplémentaire de 20m² pour la piste d'échauffement ;
- création de deux portails grillagés pour sécuriser l'accès à la tribune (non prévus au programme)

- renforcement de la structure et la sécurité pour recevoir une installation photovoltaïque.
- intégration d'une installation de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) solaire en toiture de 30 m²;
- création d'un massif d'infiltration des eaux pluviales sous le parking de la tribune ;
- installation cloisons toutes hauteurs dans les sanitaires des agents.

L'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel définitif des travaux s'établit au stade de l'APD à 6 289 550,00 € HT en valeur mai 2025. Cette estimation intègre les modifications demandées. Pour rappel, le montant retenu lors du concours s'élevait à 5 493 000 € HT (valeur juin 2024).

- L'intégration d'une installation photovoltaïque de 630 m² en toiture pour répondre à la loi Climat et Résilience, sera finalisée en phase PRO et fera l'objet d'un éventuel avenant à la maîtrise d'œuvre.

Au regard de ce nouveau coût, le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre s'élève à 861 120,23 € HT, pour un taux de rémunération fixé à 13,69%.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération prévoit une livraison du bâtiment fin 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider l'Avant-Projet Définitif ;
- 2 - de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 6 289 550,00 € HT valeur mai 2025 ;
- 3 – d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer un avenant qui fixe le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 861 120,23 € HT pour un taux de rémunération porté à 13,69 % ;
- 4 – d'autoriser madame la maire à signer le permis de construire et les éventuelles demandes de subventions.

Débats relatifs au rapport n°9 :

Mme QUÉRÉ : « Ce rapport concerne la tribune du stade de Penvillers, donc la validation de l'avant-projet définitif et la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Cette tribune ne sera pas uniquement une tribune, mais aussi des salles d'activité de gymnastique, une salle de musculation, des espaces de convivialité, des bureaux associatifs, du stockage pour éviter les nombreux containers dispatchés sur le site et l'hébergement de nos agents, un vrai lieu de vie et de pratique pour de nombreuses associations.

Je voudrais vous rappeler que nous serons dans un bâtiment pourvu d'une homologation nationale qui répond à la demande du club d'athlétisme et qui est en lien avec la piste d'athlétisme, qui a également une homologation du même niveau.

C'est aussi un projet de qualité qui va répondre aux exigences fonctionnelles et architecturales définies dans notre programme initial. Ainsi, les évolutions proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre améliorent considérablement la fonctionnalité de l'équipement. Vous avez la liste dans le rapport, mais par exemple, le déplacement de la piste d'échauffement à l'intérieur du bâtiment au niveau R+1 représente une véritable plus-value pour nos sportifs, permettant une utilisation par tous les temps.

Sur l'aspect environnemental et durable, l'intégration d'une installation photovoltaïque de 630 m² et d'un système d'eau chaude sanitaire solaire démontre notre engagement concret en faveur de la transition écologique. Ce projet s'inscrit pleinement dans notre stratégie de développement durable et de conformité avec la loi Climat et Résilience. La gestion des eaux pluviales par infiltration sous le parking illustre également notre souci de préserver la ressource en eau.

Sur l'aspect économique, l'augmentation du coût prévisionnel est entièrement justifiée par des améliorations significatives du projet, notamment en matière environnementale. Les investissements supplémentaires consentis aujourd'hui généreront des économies de fonctionnement sur le long terme. La recherche de subventions complémentaires que nous autorisons par cette délibération permettra d'optimiser le financement de ce projet structurant.

Le coût prévisionnel définitif des travaux est de 6 289 550 euros HT, valeur mai 2025. Le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre est de 861 120,23 euros HT, taux de 13,69 %.

Cette nouvelle tribune contribuera au rayonnement sportif de notre Ville et offrira à nos associations des conditions d'accueil et de pratique optimales. Cet équipement modernisé répond aux attentes des clubs utilisateurs et de leurs supporters tout en s'inscrivant dans notre politique de soutien au sport pour tous. C'est un investissement pour l'avenir de notre jeunesse et pour la vitalité de notre vie associative.

En termes de calendrier, la livraison est prévue fin 2027. »

M. GHACHEM : « Le projet est de très bonne qualité, mais je voudrais juste une précision. Nous en avons parlé en commission, mais nous en reparlerons lors de la phase 2 du projet sur l'installation photovoltaïque complète. Je pense que c'est là que le projet prendra toute sa dimension. Il la prend déjà pleinement, mais il manque cette étape, que nous aurons prochainement, pour avoir un projet et un coût complets. »

Mme ASSIH : « Tout à fait. »

Mme LE MEUR : « J'ai une question très technique. Pouvez-vous m'expliquer le fonctionnement du massif d'infiltration en eau pluviale ? Si j'ai bien compris, c'est juste du drainage, il n'y a pas de stockage et de réusage de l'eau. »

Mme QUÉRÉ : « Ce doit être cela. Je pense que c'est une noue paysagère, un peu comme du côté de Dan Ar Braz. »

M. LE BIGOT : « Au-delà de l'aspect sportif évoqué par Christelle QUÉRÉ, je rejoins ce qui vient d'être dit sur le fait que nous utilisions une toiture pour mettre des panneaux solaires. Je trouve que nous prenons la bonne direction, c'est ce qu'il faut faire quasiment systématiquement dès que possible. Ce sont bien évidemment des investissements – je regarde Jacques LE ROUX, qui me fait les yeux noirs – mais ce sont des investissements productifs, parce qu'il n'y a pas de coûts de fonctionnement derrière, il y a de la rentabilité en fonctionnement. C'est donc intéressant de le voir ainsi. »

Mme Assih : « Jacques LE ROUX en est convaincu, mais pour répondre à Karim GHACHEM, nous affinons l'évaluation du montant de l'équipement et le retour sur investissement parce que c'est nécessaire. Nous reviendrons néanmoins à l'attention du Conseil pour préciser cela. Qui porte l'investissement ? Je pense qu'il y a une option plutôt pour la Collectivité, laquelle porterait l'investissement, parce que le retour sur cet investissement semble très favorable. Nous attendons tout de même des précisions lorsque les prix seront vraiment arrêtés, ce qui n'est pas le cas.

Uisant CRÉQUER n'a pas demandé la parole, mais peux-tu préciser ce qu'il y a dans cet équipement pour les agents ? Je pense que c'est important de le préciser. »

M. CRÉQUER : « Des locaux agents sont attendus dans cet équipement, avec une partie pour le matériel des équipes de quartier, ainsi que des vestiaires et des sanitaires pour les agents, qui cohabiteront de manière séparée avec les vestiaires d'associations sportives. C'est aussi une manière pour les équipes d'avoir des locaux aux normes et avec le meilleur accueil possible dans les quartiers pour nos différentes équipes de quartier. C'est vraiment un des axes de travail.

Nous travaillons également sur les locaux de nos Espaces verts à Ergué-Armel et sur le sujet des Espaces verts à Penhars. Il s'agit vraiment d'accompagner au mieux les équipes qui ne sont pas au Centre technique pour avoir la meilleure prise de poste et le meilleur accueil. »

Mme ASSIH : « Cela n'a l'air de rien, mais c'est extrêmement important, puisque nous travaillons les questions de qualité de vie au travail. Dans le cadre de l'équipement de la tribune de Penvillers, tout un espace – il faut regarder les plans – est vraiment prévu pour les agents, notamment de la Direction des Paysages, pour lesquels nous avons des difficultés d'hébergement. Nous aurons la possibilité d'avoir une création de vestiaires pour les agents hommes et pour les agents femmes.

Merci pour ces précisions, c'est un projet qui avance bien. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

Rapporteur :

Monsieur David LESVENAN

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Projet d'aménagement Voie Verte Quimper - Pluguffan

Convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la voie verte, de financement des aménagements et de gestion ultérieure de son entretien

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte en lieu et place de l'ancienne voie ferrée reliant Quimper (centre-ville) à Pluguffan (Kereured), des travaux seront à réaliser sur le domaine public de la commune de Quimper.

Le projet étant porté par le Département du Finistère, une convention d'autorisation d'occupation du domaine public et d'entretien doit être passée avec le Conseil départemental du Finistère pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Quimper Pluguffan en voie verte constitue une véritable opportunité pour favoriser le développement des mobilités actives, et un atout pour l'attractivité touristique du territoire.

Suite aux premiers travaux préparatoires de débroussaillage, d'élagage d'arbres et de terrassements réalisés sur les emprises SNCF, la ville de Quimper devra mettre à disposition du Conseil départemental les emprises du domaine public communal détaillées au plan joint en annexe afin :

- de réhabiliter un chemin communal permettant de relier la future voie verte à la zone d'équipements sportifs de Kerlan Vian à Quimper (sur les parcelles communales n° 348 et n°346 de la section CV) ;
- de réaliser les travaux nécessaires au raccordement de la future voie verte sur des voies et chemins communaux adjacents :
 - Accès n° 1 : future voie verte / rue de Bournazel ;

- Accès n° 4 : future voie verte / rue de Kerlerec ;
- Accès n° 5 : future voie verte / allée de Kernisy ;
- Accès n°2 : raccordement de l'accès à créer derrière le Cinéville côté sud de la future voie verte se raccordant à la voie verte longeant le Steir ;
- Accès n° 8 : raccordement de l'accès à créer sur le bois d'Amour.

Dix mois de travaux sont programmés pour une livraison de l'ensemble de la voie verte avant la fin de l'année 2025, avec une réception prévue en octobre 2025 du tronçon reliant le centre-ville à Kerlan Vian ainsi que des travaux associés : éclairage public, travaux du Pont des Girondins et du Pont du Cosquer. Pour ce dernier ouvrage, des échanges sont actuellement en cours avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour mémoire, le coût de l'opération s'élève à 4 160 000 €HT répartis ainsi entre QBO et le Conseil départemental :

- Financement sur la section de voie verte en agglomération : 50 % CD29 – 50 % QBO ;
- Financement sur la section de voie verte hors agglomération : 80 % CD29 – 20 % QBO.

Il faut y ajouter 1 000 000 € correspondant aux travaux d'éclairage de la voie verte et des travaux de rénovation du Pont des Girondins, en maîtrise d'ouvrage ville de Quimper.

La convention a pour objet :

- d'autoriser le Conseil départemental à réaliser sur le domaine public de la commune de Quimper les aménagements détaillés au plan joint en annexe ;
- de préciser la maîtrise d'ouvrage par le Conseil départemental de ces travaux ;
- de préciser que l'entretien de ces aménagements sera assuré par la ville de Quimper après leur mise en service.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la voie verte, de financement des aménagements et de gestion ultérieure de son entretien.

Débats relatifs au rapport n°10 :

M. LE BIGOT : « *J'applaudis ce rapport, parce que depuis le temps que nous attendons cette voie verte, c'est bien que cela se fasse. Grâce aux efforts conjoints du Conseil départemental, de QBO et de la ville de Quimper, nous allons y arriver. L'ai-je bien dit, Guillaume MENGUY ? Rires.* »

M. MENGUY : « *Bravo, Daniel LE BIGOT. C'est pour cela que la Commission Urbanisme a duré deux heures l'autre jour, je crois qu'il y a eu des avancées sur le pont du Cosquer, avec une option qui va probablement être réalisée entre la réhabilitation et le renouvellement, c'est-à-dire que nous nous orienterons vers une réhabilitation avec le maintien de l'existant.* »

Mme ASSIH : « *Je le crois aussi. Il est vrai que le lien avec l'Architecte des Bâtiments de France est précieux pour que nous puissions ensuite affiner le calendrier de l'achèvement total de la voie verte, mais nous irons déjà jusqu'au pont du Cosquer, puisque nous avons déjà cette visibilité.* »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature d'un protocole d'accord - suppression du pacte de préférence portant sur un lot de copropriété moyennant indemnité

Il est proposé la signature d'un protocole d'accord afin d'éteindre le droit de préférence dont est bénéficiaire l'ancien propriétaire d'un garage situé à la Glacière.

La ville de Quimper est propriétaire du lot de copropriété n°18 situé sur la parcelle BN 713, correspondant à un garage, pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier GAUTIER, notaire à Quimper, le 9 mars 2007, par signature de Monsieur le maire de Quimper.

Ledit lot est affecté d'un droit de préférence donnant priorité aux bénéficiaires pour l'acquérir en cas de cession.

Il se situe dans l'emprise d'implantation de l'équipement public des « Halles Gourmandes ».

La mise en œuvre de ce projet nécessite de réduire l'assiette de la copropriété, après incorporation de plusieurs lots, dont le lot n°18, aux parties communes.

Il convient de formaliser l'accord trouvé entre les parties pour la suppression du droit de préférence.

En cohérence avec l'objet du pacte de préférence, il est proposé d'indemniser les bénéficiaires dudit pacte par l'attribution d'un usufruit viager sur une place de stationnement couverte située dans l'immeuble sis 27-29 rue de la Providence à Quimper (29000) et valorisé à sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros dix-neuf centimes (7 397,19 €) sur la base des données suivantes : date de naissance des bénéficiaires, valeur et valeur locative de la place de stationnement.

Cet accord sera formalisé dans le cadre du protocole transactionnel.

Entendu le rapport de madame la maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-12 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2241-1 ;

Après avoir délibéré (10 abstentions ; 38 suffrages exprimés dont 38 voix pour), le conseil municipal décide :

1- d'approuver l'accord transactionnel, suivant projet joint en annexe, entre la ville de Quimper et les bénéficiaires du pacte de préférence portant sur le lot n°18 de la copropriété située sur la parcelle BN 713 ;

2- d'autoriser madame la maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.

Débats relatifs au rapport n°11 :

Mme LÉVRY-GÉRARD : « *Cette délibération est très technique. Je ne doute pas du tout ce que vient de nous expliquer David LESVENAN. Je ne comprends pas tout, mais sûrement. Pour autant, cela nous interpelle sur le sujet des Halles, puisque depuis déjà plusieurs mois ou semaines, vous nous assurez que le foncier pour le projet des Halles est maîtrisé. Or, ce soir, nous sommes encore sur une délibération des garages. Je comprends la complexité de ce dossier, ce n'est pas le sujet, mais ma première question est la suivante : est-ce que véritablement aujourd'hui, au moment où nous nous parlons, à l'égard de cette délibération, la Collectivité est propriétaire du foncier des Halles ? Est-ce terminé ?*

Vous avez répondu à ma deuxième question, au moins en partie, puisqu'elle était la suivante : les garages dont nous parlons pour l'usufruit correspondent-ils aux garages dont nous avons fait l'acquisition en décembre pour des rangements ? Vous avez répondu oui, si j'ai bien compris. Il ne reste donc plus que deux garages pour les rangements. Cela suffira-t-il ? Cela avait déjà été un débat en décembre, nous nous demandions pourquoi nous avions besoin de trois garages pour faire des rangements sur un projet nouveau.

Par contre, ma troisième question concerne le contenu des Halles. Je m'écarte un peu de cette délibération, mais c'est une question que je souhaitais tout de même pouvoir vous poser. Depuis le début de ce projet, qui date maintenant de bientôt cinq années, vous nous évoquiez un projet de Halles gourmandes. Nous n'en avons pas reparlé, nous ne sommes pas revenus sur l'intérieur des Halles et sur ce projet. Or, un bureau d'experts – le Comptoir des Marchés, il me semble – avait été mandaté en octobre 2022 pour travailler et étudier avec les commerçants ce qui pouvait être aménagé à l'intérieur des Halles. Ce cabinet d'experts avait été mandaté pour un montant de près de 40 000 euros. À cette date, il ne me semble pas que nous ayons vu un livrable, un rapport, une perspective. Vous conviendrez qu'en deux ans et demi, avec le report de ce projet, ils avaient le temps de travailler là-dessus. J'aimerais bien avoir cette réponse. Quand aurons-nous un livrable ? Quand saurons-nous ce qu'il y a à l'intérieur de ces Halles gourmandes ?

Je pense que vous serez d'accord avec moi, Madame la Maire : comme sur la sécurité ou sur la santé, on peut être d'accord sur l'importance de l'économie de notre Ville. Je pense que nous sommes en phase là-dessus. On ne peut pas toujours intervenir, c'est-à-dire que même si l'économie est travaillée au niveau de l'Agglomération, l'activité et les résultats des entreprises ne sont évidemment pas toujours de notre fait.

Nous avons parlé tout à l'heure des literies Valentin, nous avons parlé il y a quelque temps de Saupiquet, nous avions encore dans le journal il y a quelques jours les fermetures des enseignes Blue Box à venir sur Quimper, une dans la rue Kéréon. À chaque fois qu'une entreprise ou une activité s'arrête, cela a des conséquences extrêmement lourdes sur l'emploi, sur les familles qui en vivent. Même si nous n'avons pas toujours la main sur ces entreprises, c'est vraiment de notre responsabilité pour l'attractivité de notre Ville.

Je pense que nous sommes en phase, mais c'est aussi bien en le disant, donc je me permets de rappeler que les commerces qui y vivent ou ceux qui veulent s'y installer ont besoin d'avoir une perspective, ils ont besoin d'avoir de la visibilité sur ce qui va être fait, ils ont besoin de

travailler en confiance avec notre Collectivité, justement pour pouvoir se projeter sur leur activité, leur commerce, et ce sur plusieurs années.

Nous n'allons pas redébattre de l'ensemble du sujet des Halles, nous l'avons beaucoup fait. Pour autant, cela fait cinq ans que nous en parlons, cela fait cinq ans que tout un tas d'aléas fait que le projet n'est pas sorti. Cela a un impact sur les commerces et l'attractivité de notre centre-ville. Je voudrais donc que nous ayons des éléments de réponse ce soir aussi sur la façon dont nos commerçants, ceux qui sont à l'intérieur des Halles comme ceux qui sont autour, peuvent se projeter rapidement, parce que cinq ans, c'est tout de même long pour une activité. Je vous remercie. »

Mme ASSIH : « *Nous allons vous répondre, mais je tiens à préciser que les 10 commerçants ont été réunis et ont eu les éléments de réponse, notamment quant à leur accompagnement pour l'aménagement des échoppes intérieures. J'étais présente, donc je peux en attester, ils ont été réunis. Peut-être qu'un commerçant vous dit des choses, je ne sais pas, mais ils ont tous été réunis, je leur ai donné les étapes et je leur ai indiqué l'arrêt du Comptoir des Marchés. Je partage avec vous le sujet sur le livrable, qui n'est pas satisfaisant par écrit, mais il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de prestations a été réalisé sous la forme d'entretiens individuels et de premières projections sur l'installation des commerçants au sein des Halles.*

Il faut effectivement un écrit. Pour l'instant, dans l'accompagnement qui est fait, c'est la Direction de l'Économie qui est en charge des liens directs et nous cherchons un autre prestataire pour finaliser le travail commencé par le Comptoir des Marchés. Voilà ce qui a été indiqué aux commerçants. »

M. GHACHEM : « *Je serai rapide, puisque je ne vais pas répéter ce que vient de dire Claire LÉVRY-GÉRARD ni mon intervention du précédent Conseil sur le même sujet, en m'interrogeant sur des acquisitions en vue de compléter le projet des Halles gourmandes, projet nouveau qui aurait déjà dû tout intégrer.*

Ma question est technique, elle porte sur les valeurs. Même s'il n'y a pas d'achat, c'est juste une valorisation, mais autant cela me semble correct sur la pleine propriété, autant cela me semble sous-estimé sur la valeur locative, avec 420 euros à l'année. Je ne dois pas avoir les bons chiffres sur Quimper, mais je vois partout à peu près le double sur une valeur locative à l'année. 420 euros, cela me semble très faible.

C'est un détail, mais c'était juste pour avoir une explication sur ce prix, qui intéressera les Quimpérois qui cherchent une solution de stationnement. »

Mme ASSIH : « *Je réponds techniquement à cette question, puis je donnerai la parole à Guillaume MENGUY. Il s'agit d'un protocole d'accord qui vise à mettre fin au droit de préférence. C'est ce qui a été évalué pour pouvoir diminuer la location du garage sur une certaine durée, une durée estimée – c'est même un peu délicat à dire – jusqu'à la fin de vie des personnes, c'est un viager. Comme l'accord vise à mettre fin au droit de préférence, cela a un coût, lequel se répercute sur le prix de la location, d'où, pour une part, la location qui est inférieure au prix de location du marché quimpérois, et d'autre part, ces garages qui ne sont pas accessibles sur les moments de marché, donc le prix de la location est inférieur à ce que l'on trouve sur le marché quimpérois. »*

M. MENGUY : « Nous avons parlé de ce sujet assez longuement en commission. J'étais d'accord avec un propos de Daniel LE BIGOT, qui disait : « On n'est pas d'accord, vous et nous, sur le projet, mais vous mettez effectivement tout en œuvre pour le réaliser ».

Néanmoins, cette délibération mérite quelques réflexions. Karim GHACHEM et Claire LÉVRY-GÉRARD l'ont fait, ce sera pour ma part sur un autre sujet, mais elle mérite des réflexions parce qu'elle traduit des échanges que nous avions eus en tout début de mandat sur l'opportunité ou pas pour la Municipalité d'aller installer les Halles sur ce foncier. Je pense que vous vous en rappelez, je vous ai dit, nous vous avons dit, nous avons écrit également que c'était un risque que d'aller sur ce foncier car il n'était pas totalement maîtrisé par la Collectivité et que l'absence de maîtrise de ce foncier risquait de faire durer la réalisation de ces nouvelles Halles.

Nous avons aujourd'hui une nouvelle délibération, comme l'a dit Claire LÉVRY-GÉRARD, pour tenter de maîtriser l'intégralité du foncier. Cette délibération arrive après une première délibération, je crois que c'était en décembre 2024, sur l'acquisition par la Ville des 10 garages. Nous vous avions demandé à ce moment-là, parce que nous sentions bien les choses arriver, si l'acquisition de ces garages à une propriété de l'OPAC était liée au projet des Halles gourmandes ; j'allais dire Saint-François. Il nous avait été répondu que l'acquisition de ces garages devait effectivement servir à du stockage pour le fonctionnement des Halles. Aujourd'hui, nous découvrons que ce n'est pas que cela, il s'agit aussi de régler une situation dans le cadre d'une transaction avec des propriétaires pour entrer en propriété de garages, pour maîtriser ce foncier.

Je l'ai dit en commission, je regrette que cette information, que nous soupçonnions et que d'autres en ville soupçonnaient ou évoquaient, n'ait pas été donnée de manière transparente lorsque ces questions ont été évoquées.

Sur le fond, nous vous avons interrogés par courrier le 26 janvier. À date, nous n'avons pas eu de réponse à ce courrier quasi unanime de l'opposition, du moins, je n'en ai pas vu de réponse, sachant que j'ai encore revérifié ma boîte mail de la Mairie tout à l'heure. Nous vous posons un certain nombre de questions sur l'évolution de ce décalage du début de chantier et du coût de l'ouverture.

Il y a eu plusieurs annonces ces derniers mois, puisque la construction, initialement prévue pour mars 2024, a été décalée une première fois avec une annonce le 21 mai 2024 pour un report du début de la construction à septembre 2024, puis un report de la construction de septembre 2024 à janvier 2025, puis de janvier 2025 à mars 2025. Nous sommes aujourd'hui fin mai 2025. Vous avez annoncé dans la presse que vous arrêtez de donner des dates et je vous comprends. En effet, après autant d'annonces de report, je comprends qu'il soit plus raisonnable d'arrêter de donner des dates sur une ouverture initialement prévue pour fin juin 2025, sachant que l'avis d'appel d'offres pour le projet évoquait 27 mois de travaux. Nous sommes en mai 2025, donc 27 mois de travaux, nous voyons où cela nous mène.

Dans le même temps, il y a eu des annonces concernant une augmentation du coût des Halles, puisque nous sommes passés de 6 à 9 millions d'euros. Nous savons bien que pendant que le temps passe, les coûts augmentent. Le courrier que nous vous avons transmis évoquait ces questionnements, de la même manière qu'il y avait une troisième question sur la transmission des projets remis par quatre groupements d'architectes sur la rénovation des Halles Saint-François.

Cette délibération m'interroge, parce que c'est une délibération de plus sur la maîtrise du foncier en mai 2025. Je ne conteste pas le fait que vous passiez cette délibération, mais cela pose tout de même question sur la difficulté à lancer cette construction, avec toutes les problématiques économiques qui se posent pour la Ville et les commerces, et notamment les commerçants des Halles Saint-François aujourd'hui.

Je précise que j'ai vérifié avant de venir et que je n'ai pas de retour de ce courrier à l'heure actuelle. »

Mme ASSIH : « *S'agissant de votre courrier, j'ai sous les yeux une réponse en date du 31 janvier 2025, écrite de ma main, avec un « bien cordialement », et adressée à l'ensemble des élus de l'opposition qui avaient signé le courrier. Nous allons vérifier l'envoi, mais il y a les réponses à vos questions. Nous allons regarder où sont ces courriers, et si vous ne les avez pas eus, nous vous les adresserons dès demain.*

David LESVENAN va vous répondre sur le foncier.

Concernant le fait que vous auriez bien voulu être informés lorsque nous avons passé la délibération sur l'acquisition des trois garages qui appartenaient à l'OPAC, à ce moment-là, l'accord n'était pas encore stabilisé, donc il est vrai que je n'ai pas fait part de ces étapes en cours d'accord avec la personne concernée. Voilà la raison pour laquelle cela n'a pas été évoqué en Conseil municipal. En l'occurrence, nous avons besoin d'espaces de stockage, j'en échangeais encore aujourd'hui avec les services. Cela peut être des équipements intérieurs aux Halles, mais surtout de sécurité en lien avec l'organisation du marché. Les autres espaces de garages serviront donc à cela.

En ce qui concerne le besoin en stationnement, le besoin de garages, c'est bon. Je rappelle également – c'est aussi toute la particularité de cette délibération – que le couple en question n'est pas propriétaire, il n'était pas propriétaire des garages que nous avons récupérés sur l'assiette actuelle. C'est vraiment une situation spécifique. Je vous avouerais en toute honnêteté que lorsque nous avons eu le rapport de vote nous engageant dans le fait de déplacer les Halles et d'avoir un équipement nouveau, je n'avais pas connaissance de ce droit de préférence. Je crois même que nous pourrions écrire une histoire sur ce garage. J'ai l'ensemble des délibérations, des baux, etc.

Nous aurons également des choses à régler, y compris sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme), parce que la zone d'aménagement différé votée en 2007, qui donnait la possibilité aux différents maires d'acquérir les garages, n'aura plus lieu d'être demain, parce que le projet est fait. C'est un projet qui permettra aux personnes le souhaitant de conserver leur bien, ce qui me semble être une bonne chose.

Je maintiens que certes, il y a eu un temps long et que cette question du foncier des garages de la Glacière est complexe, mais nous y allons d'une manière assurée et sereine. Finalement, je préfère avoir travaillé longuement à l'amiable avec les propriétaires de garage en réglant des accords, un droit de préférence qui avait été fait par le Maire de l'époque. De toute manière, cela s'impose à nous, le rapport s'impose complètement à nous, mais je préfère cela à la contrainte, parce que si nous étions allés vers une contrainte, je pense vraiment que nous ne serions pas prêts de démarrer les travaux, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Voilà ce que je voulais dire de mon côté. »

M. GHACHEM : « *J'interviens par rapport à votre réponse sur le courrier qui a été fait. Je ne l'ai pas eu non plus, mais je voulais savoir si c'était la même chose pour la liste des études et cabinets de conseil que vous aviez promis d'envoyer. Peut-être cette liste a-t-elle été envoyée également et peut-être ne l'avons-nous pas reçue. C'est pour rappeler ce point également.* »

Mme ASSIH : « *Je ne sais pas. Je sais que vous avez eu la liste des adhésions.* »

M. GHACHEM : « *Oui, qui devaient être renouvelées, mais je n'ai toujours pas eu la liste des cabinets de conseil et des études.* »

Mme ASSIH : « *On me dit que c'est très complexe, mais je veux bien que nous nous rencontrions pour que je vous montre, pour voir ce qui relève de l'ordinaire et de l'extraordinaire, pas de souci. En tout cas, je ne veux pas que l'on dise qu'il n'y a pas de transparence, parce que c'est on ne peut plus transparent. J'ai la réponse sous les yeux, une réponse que j'ai signée de manière manuscrite, donc les choses sont absolument claires.*

J'ajoute qu'à chaque Conseil municipal comportant un rapport sur les Halles, les choses sont transmises. »

Mme DURRWELL : « *Je voulais répondre aux questionnements de Claire LÉVRY-GÉRARD par rapport aux commerçants. Nous les avons reçus deux fois depuis début 2025 en assemblée avec Madame la Maire, les 27 janvier et 28 avril derniers. Le 27 janvier, ils étaient présents aux trois quarts, nous avons présenté les premières projections d'implantation de leurs échoppes, qui sont le résultat du travail avec le Comptoir des Marchés, qui les a reçus un par un, mais pas tous. C'est aussi ce que nous avons reçu comme élément de requête, parce que nous nous sommes aperçus que deux ou trois commerçants n'avaient pas été écoutés comme les autres, ce qui était embêtant. Nous allons reprendre ce point. Nous avons donc projeté un premier agencement possible des commerçants sur le rez-de-chaussée, ce qui porte encore à discussion. Il n'y a pas eu de gros points d'alerte, mais nous restons à l'écoute.*

La deuxième étape est de pouvoir reprendre tout ce travail avec un autre cabinet à partir de 2025, puisque vous avez raison, Claire LÉVRY-GÉRARD, cela datait de 2022. Ils ont eux aussi avancé dans leur activité et ont réfléchi. Ce travail va porter sur deux points. Le premier est davantage d'ordre administratif et financier : il s'agit de faire le point avec eux de là où ils en sont et de comment ils peuvent se projeter, comment nous accompagnons cette réflexion. Le deuxième point est orienté marketing et commercial, notamment par rapport à leur implantation et les zones que nous avons déjà identifiées. Ce travail devra évidemment être mené ensuite avec toute la partie architecture, flux, que nous pouvons avoir dans des Halles.

Je voulais également répondre à Guillaume MENGUY. J'entends, et il est vrai que les histoires de garages sont un péplum, c'est complexe. Néanmoins, avoir des commerçants dans des préfabriqués sur la place Saint-Mathieu ou sur la place Saint-Corentin pendant deux ans et demi de travaux sur les Halles aurait-il été plus bénéfique aux commerçants ? Je ne le crois pas.

La problématique est effectivement complexe, il y a effectivement un temps long, que nous aurions voulu écourter pour eux, et nous en sommes désolés, mais nous restons vraiment très vigilants. Maintenant que nous sommes un peu plus avancés et assurés sur le planning, la suite se fera avec des réunions plus régulières et un vrai travail coconstruit sur la projection dans les nouvelles Halles. Nous entendons tout à fait qu'ils aient besoin de réponses pour avancer, c'est une évidence, notamment en termes d'investissement. Ils nous en ont refait part et c'est tout à fait logique et normal. »

Mme ASSIH : « Pour terminer ce que tu dis, Valérie DURRWELL, il faut effectivement finaliser l'emplacement de chacun dans les futures Halles, des hypothèses sont déjà posées en ce sens, mais un autre sujet sera au cœur de nos échanges et de notre travail conjoint, c'est la question de la réalisation du règlement intérieur du futur établissement. En effet, pour des raisons commerciales et d'attractivité, si nous voulons qu'elles fonctionnent, avec l'argent public que nous allons y mettre et avec l'intérêt pour les commerçants que cela représente, il faut impérativement que les Halles soient attractives, et pour cela, qu'elles soient lisibles. Nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir des commerçants qui travaillent certains jours et pas d'autres ou certaines heures de la journée et pas d'autres, qu'ils travaillent d'une manière non organisée. C'est à travailler avec eux et cela faisait partie des échanges que nous avons eus lors de la rencontre de fin août : nous pourrions imaginer qu'il y ait des zones – parce qu'il y aura certainement des zones de traiteur, des zones de primeur – avec un règlement spécifique sur les horaires, et une zone, notamment là où il y aura la restauration et les traiteurs, avec des horaires un peu différents. Nous pouvons l'imaginer, mais l'enjeu est vraiment de l'organiser et de le penser en amont pour que cela puisse être lisible pour les visiteurs.

C'est donc un gros travail que nous avons à mener et c'est là-dessus que nous avons besoin d'un prestataire. »

M. MENGUY : « J'ai une question complémentaire. Ce travail a-t-il débuté à proprement parler ? »

Mme ASSIH : « Non. »

M. MENGUY : « Comme c'est un travail qui est non pas aussi complexe que celui de la maîtrise du foncier, mais presque... »

Mme ASSIH : « Je n'espère pas, je ne crois pas que ce soit aussi complexe, mais j'avoue que d'autres se sont cassé les dents sur cette question, qui n'est pas une question nouvelle. Nous avons déjà travaillé sur le mandat actuel, notamment pour réussir à avoir un lundi par mois fermé pour faire l'entretien de l'équipement actuel, ce qui n'était déjà pas une question simple. Ce sont des choses qui ont été échangées et je ne doute pas que nous y parviendrons, mais pour cela, il faut que chacun sache où il va, je crois que c'est vraiment le préalable. »

M. LESVENAN : « Sur la maîtrise du foncier, je voudrais juste vous confirmer que nous avons bouclé les différents accords avec les propriétaires. Nous sommes plusieurs à avoir utilisé les mots « complexité et temps long ». C'est effectivement le cas avec des discussions qui nous ont amenés à conclure des accords avec l'ensemble des propriétaires de garages, dans le choix d'accords, de transactions amiables que nous avons privilégiés. Cela supposait effectivement de conclure un accord avec chacun d'entre eux, qu'il soit représenté par une

association ou propriétaire, donc négociant directement avec la Ville. Cela a effectivement pris du temps.

Nous y étions d'autant plus attachés qu'il s'agit de propriétaires résidant en centre-ville, qui ont aujourd'hui, dans leur vie quotidienne, le besoin d'avoir un garage à proximité. Nous avons réussi à trouver des accords, donc la maîtrise du foncier est aujourd'hui juridiquement calée.

La préférence pour la solution amiable se voit aussi avec un intérêt, en comparant avec la galerie Kéréon, dans des rapports plus compliqués, et de fait conflictuels, puisque nous en sommes aujourd'hui à conclure avec le juge de l'expropriation, nous sommes à six ans. Les derniers retours que nous avons par rapport au calendrier du juge de l'expropriation pour Kéréon nous renvoient au second semestre 2026. C'est la difficulté, quand nous menons des projets publics, et vous l'avez évoqué également, de trouver des terrains d'accord, ils prennent du temps. Avec le propriétaire des garages, nous nous sommes attachés à toujours converser et concerter pour trouver des solutions. Aujourd'hui, nous sommes assez sereins et satisfaits par rapport au travail accompli, en sachant que c'est effectivement toujours une gageure pour les projets que nous menons, chacun à notre tour ou chacun dans les collectivités, de pouvoir mener des projets à bout. Nous arrivons aujourd'hui à nous projeter sur les scénarios opérationnels de début des travaux. Je vais m'arrêter là, parce que cela relève aussi de deux ou trois calages, mais nous sommes en train d'y travailler pour une ouverture des travaux, qui sera bien sûr annoncée en temps et en heure par Madame la Maire. Teasing ! »

Mme ASSIH : « *Il y a un petit teasing, mais nous n'allons pas faire de grand mystère. Des personnes ont déjà vidé leur garage, donc ces opérations sont en cours. Pour pouvoir annoncer une date d'intervention, nous sommes en train de voir avec les entreprises autour du Festival de Cornouaille. La dernière difficulté – nous en aurons jusqu'au bout – mais qui n'est pas grave du tout, est qu'en raison des travaux sur les quais, la Glacière sera occupée par le Festival de Cornouaille, ce qui fait que ce sera certainement juste après. Je ne peux pas vous en dire davantage, mais ce n'est déjà pas mal.*

Je vous propose maintenant de passer cette délibération au vote. Il s'agit de m'autoriser à signer un protocole d'accord permettant la suppression du pacte de préférence portant sur un lot de copropriétés moyennant indemnités. »

[...]

Je vous remercie. C'est une bonne nouvelle d'arriver au bout de l'histoire de ces garages. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Servitude de réseaux située chemin du Troheïr

Dans le cadre d'une mise en conformité d'un assainissement individuel d'une propriété située chemin du Troheïr, il est proposé de convenir d'une servitude de réseaux sur le domaine communal.

Monsieur Quiniou et madame Bernard sont propriétaires des parcelles cadastrées section ZT numéros 20, 55, 139, 141 et 203, situées chemin du Troheïr à Quimper. La mise en conformité de l'assainissement individuel de leur propriété est obligatoire. En raison de cette obligation et de contraintes techniques, leur réseau d'assainissement individuel doit traverser des propriétés de la commune de Quimper.

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section ZT numéro 19 sise chemin du Troheïr ainsi que d'une parcelle dépendante du domaine privé de la commune de Quimper qui sera numérotée par le service du cadastre et figurant sous teinte verte sur le plan ci-joint.

Une servitude de réseau doit être constituée au profit de monsieur Quiniou et madame Bernard pour un réseau d'eaux usées, de diamètre de 100 mm, à une profondeur de 60 cm et d'une longueur de 15 ml environ sur les parcelles susvisées appartenant à la commune de Quimper, afin de raccorder deux fosses situées sur les parcelles cadastrées section ZT numéros 20 et 55 appartenant à monsieur Quiniou et madame Bernard.

Les travaux de remise en état des parcelles appartenant à la commune de Quimper seront réalisés aux frais des propriétaires.

La convention relative à la constitution de servitude sera établie par acte notarié aux frais des propriétaires.

Monsieur MENGUY étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 suffrages exprimés dont 46 voix pour), le conseil municipal décide :

1- de valider le principe de l'instauration d'une servitude de réseau, sur la parcelle cadastrée section ZT numéro 19 et de la parcelle dépendante du domaine privé de la commune de Quimper qui sera numérotée par le service du cadastre et figurant sous teinte verte figurant sur le plan ci-joint, au profit des parcelles cadastrées section ZT numéros 20 et 55 pour la mise en conformité de l'assainissement individuel de la propriété de monsieur Quiniou et madame Bernard ;

2- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude ENEDIS
Gwaremm Al Lez

Dans le cadre d'une dépose d'une ligne électrique aérienne, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section N numéro 367 située Gwaremm Al Laez.

Dans le cadre d'un renouvellement du réseau électrique à Gwaremm Al Laez, ENEDIS sollicite la commune de Quimper, propriétaire de la parcelle cadastrée section N numéro 367, d'autoriser le passage du nouveau réseau électrique aérien d'environ 5 mètres de longueur ainsi qu'un support d'une dimension de 40cm x 40cm et ses accessoires sur ladite parcelle située à Gwaremm Al Laez.

Ces servitudes sont consenties à titre gracieux. Ces conventions seront régularisées par acte authentique.

Les frais des actes seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant :

- 1- à signer les conventions avec ENEDIS ;
- 2- à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitude ENEDIS
91 rue Beethoven**

Dans le cadre d'un passage de réseau électrique, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage de réseau à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section AE numéro 151.

Afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimenter le réseau électrique de distribution publique, il est nécessaire de faire passer une canalisation électrique souterraine sur une longueur totale de 11 mètres, dans une bande de 3 mètres de large, ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée section AE numéro 151, située au 91 rue Beethoven, appartenant à la collectivité.

Cette servitude est consentie à titre gracieux. Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant :

- 1- à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2- à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitude ENEDIS
53 impasse de l'odet**

Dans le cadre d'un passage de réseau électrique, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage de réseau à titre gracieux sur la parcelle cadastrée section BK numéro 62.

Afin d'alimenter une armoire télécom pour relier la parcelle cadastrée section BK numéro 611 à la fibre optique, il est nécessaire de faire passer une canalisation électrique souterraine sur une longueur totale inférieure à 2 mètres, dans une bande de 0.30 mètres de large, ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée section BK numéro 62, située au 53 impasse de l'Odet, appartenant à la collectivité.

Cette servitude est consentie à titre gracieux. Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant :

- 1- à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2- à signer les actes à intervenir.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitudes ENEDIS
Rue du Merdy

Dans le cadre d'un passage de réseau électrique, du déplacement et l'implantation de poteaux électriques, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS des servitudes de passage d'un réseau électrique et de l'implantation de poteaux électriques à titre gratuit sur les parcelles cadastrées section CP numéros 12 et 53 situées rue du Merdy.

Dans le cadre d'un renouvellement du réseau électrique rue du Merdy, ENEDIS sollicite la commune de Quimper, propriétaire de la parcelle cadastrée section CP numéro 12, afin d'autoriser le déplacement du poteau électrique et le passage du nouveau réseau électrique aérien d'environ 22 mètres de longueur sur ladite parcelle située rue du Merdy.

Dans le contexte cité ci-dessus, ENEDIS sollicite la commune de Quimper, propriétaire de la parcelle cadastrée section CP numéro 53 située rue du Merdy, d'autoriser l'implantation d'un nouveau poteau électrique.

Ces servitudes sont consenties à titre gracieux. Ces conventions seront régularisées par acte authentique.

Les frais des actes seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant :

- 1- à signer les conventions avec ENEDIS ;
- 2- à signer les actes à intervenir.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Autorisation d'une prise de participation de la SPL Quimper Évènements au capital de la Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille (SOGEAQC)

La Société Publique Locale (SPL) Quimper Évènements est amenée à prendre une participation dans la Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille (SOGEAQC).

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.1524-5 du CGCT, (transposable aux SPL cf. art.L.1531-1 CGCT) cette prise de participation doit avoir été autorisée préalablement par les collectivités et groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration.

La Société par Actions Simplifiée (SAS) SOGEAQC a été constituée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère en vue d'assurer l'aménagement, l'exploitation et le développement du site de l'aéroport de Quimper-Pluguffan dans le respect du contrat de délégation de service public établi par la Région Bretagne. Cette société participe au soutien de l'activité économique et au développement des fonctions métropolitaines du territoire.

La SAS SOGEAQC est dotée d'un capital social de 685 000 € et a pour actionnaire de référence la CCI Finistère. Dans le cadre de l'augmentation du capital de la SOGEAQC la SPL Quimper Évènements a été sollicitée par la CCI du Finistère pour étudier les perspectives d'un partenariat économique pour favoriser le tourisme d'affaires.

Quimper Événements, Société Publique Locale (SPL) dont Quimper Bretagne Occidentale est l'actionnaire majoritaire à 75 % a, notamment, comme objet social la promotion du tourisme d'affaires, qui ne peut s'appuyer que sur des infrastructures de transport efficace pour se développer. Le solde de 25 % du capital est détenu par la Ville de Quimper.

Quimper Événements serait légitime à entrer dans le capital de la société délégataire qui gère l'aéroport de Quimper et montrera le soutien du territoire à cette entreprise qui vise à renforcer l'attractivité et la lisibilité de l'agglomération quimpéroise afin d'attirer événements, congrès et touristes français et internationaux.

Ce partenariat permettra :

- le resserrement des liens entre les gestionnaires de l'aéroport, ses actionnaires, les professionnels du tourisme et les équipements gérés par Quimper Événements (Parc des expositions, centre des Congrès, grande salle évènementiel) ;
- une vision de l'évolution du foncier et des infrastructures aéronautiques et non aéronautiques du domaine aéroportuaire et de ses équipements ;
- un soutien aux activités essentielles pour un territoire (hélicoptères de la sécurité civile, vols sanitaires, atterrissages et évacuations d'urgence et vols militaires) ;
- maintien et développement de l'aviation de loisirs (aéro club de Quimper).

Cette participation permettra de concilier l'utilisation des terres consommées pour le développement économique hors ZAN tout en développant les transitions avec le développement des nouvelles énergies (panneaux photovoltaïques, innovation énergétiques et écologiques, ...).

Dans ce contexte, Quimper Événements envisage de prendre une participation par apport en numéraire à hauteur de 6,8 % du capital social de la SOGEAQC soit un montant global de 50 000 €. Cette entrée au capital sera réalisée par l'achat de 5000 actions de 10 € par la SPL Quimper Événements.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui est transposable aux SPL (cf. art.L.1531-1 CGCT), cette prise de participation requiert au préalable l'accord de la ville de Quimper en tant que collectivité actionnaire à hauteur de 25% de la Société Publique Locale Quimper Événements.

Après avoir délibéré (6 abstentions ; 42 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 40 voix pour), le conseil municipal décide d'autoriser la prise de participation de la Société Publique Locale Quimper Événements au capital de la Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille.

Débats relatifs au rapport n°17 :

M. LE ROUX : « Ce rapport 17 vise à autoriser une participation de la SPL (Société Publique Locale) Quimper Évènements au capital de la Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille, cette dernière étant chargée de faire vivre et développer l'équipement.

Il nous faut délibérer parce que la Ville est actionnaire de la SPL. La société Quimper Évènements a dans ses attributions le développement du tourisme d'affaires. Le fait d'entrer au capital de la Société de Gestion de l'Aéroport montrera très clairement le soutien de la Ville et de l'Agglomération pour améliorer l'attractivité et la lisibilité de cette dernière afin d'attirer des évènements, notamment des congrès, ou encore les touristes nationaux et internationaux.

Nous pourrions effectivement nous demander pourquoi, sur un sujet économique, la SPL est en première ligne et non QBO. Je voudrais simplement signaler que la Société de Gestion de l'Aéroport est titulaire d'une délégation de service public, et dans ce cadre, une Collectivité territoriale ne peut être actionnaire de ce type de société. C'est pourquoi le support utilisé est la SPL.

L'entrée au capital de cette société, avec l'ensemble de membres de cette SPL, qui sont des élus de QBO (Présidente, Vice-Président et deux membres de Quimper, qui sont aussi des élus communautaires), permet de faire en sorte que QBO soit très présent dans cette nouvelle société.

Les objectifs sont de resserrer les liens entre le gestionnaire, les actionnaires et les professionnels du tourisme et d'avoir une vision de l'évolution du foncier, ce qui permet de concilier les équipements aéronautiques, non aéronautiques, mais aussi l'utilisation des terres consommées dans le cadre de cette activité aéroportuaire pour le développement économique. Cela peut se faire hors ZAN (Zéro Artificialisation Nette), puisque ce sont déjà des terrains occupés, avec la possibilité d'avoir de nombreux projets, y compris autour des énergies renouvelables.

Le fait d'entrer au capital de cette société permettra aussi de soutenir des activités essentielles pour le territoire, par exemple les hélicoptères de la Sécurité civile ou les vols sanitaires. C'est encore la possibilité de maintenir ce qui existe déjà, à savoir l'aviation de loisir.

L'entrée au capital de la SPL se fera à hauteur de 50 000 euros. Il vous est donc demandé d'autoriser cette prise de participation. »

M. LE BIGOT : « Ce n'est pas la complexité du dossier qui nous interpelle, même si elle est malgré tout présente, puisque nous passons par Quimper Évènements pour arriver sur quelque chose qui concerne QBO, mais pas tout à fait QBO non plus. Bref, c'est compliqué. Ce n'est pas non plus le terme « tourisme d'affaires », parce que nous comprenons bien qu'il fallait se caler avec Quimper Évènements, donc trouver le mot qui convenait. Néanmoins, il ne s'agit pas de tourisme d'affaires, d'après ce que nous avons pu lire à certains moments, en particulier dans la presse, ce sont bien des affaires, c'est la circulation d'affaires attribuées

dans ces cadres. Des noms d'opérateurs et d'industriels qui participeraient ont même été cités dans le cadre de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie).

En tant qu'écologistes, nous ne croyons pas du tout à l'avenir de la circulation aérienne intranationale des affaires, d'autant plus que c'est contreproductif par rapport à ce que nous essayons de mettre en place par ailleurs sur le train et le TGV.

En revanche, nous pensons que c'est un mauvais signe donné à notre lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, puisque nous savons que l'avion est un fort contributeur à la prolifération des gaz. Nous allons continuer à l'utiliser, en particulier lors de déplacements sur de longues distances, mais quand nous avons des solutions alternatives sur le territoire national, et nous les avons notamment avec le TGV, cela ne nous paraît pas une bonne solution que d'aller là-dessus.

Ceci dit, nous ne voterons pas contre, ce qui est une bonne nouvelle. Nous allons nous abstenir, au moins en ce qui nous concerne, une partie des élus écologistes, parce que cette délibération contient aussi – Jacques LE ROUX l'a bien exprimé – cette capacité à voir ce qu'il va se passer sur l'avenir du foncier de l'aéroport, l'avenir du foncier qui sera bien évidemment disponible, parce que la chute de l'activité aérienne va rendre le foncier disponible pour d'autres types d'activités. Il est effectivement important d'être présent sur ce point.

Nous aurions souhaité que ce soit QBO qui le soit, parce que c'était une compétence foncière, mais – Jacques LE ROUX l'a bien exprimé également – ce n'est pas possible parce que la délégation est donnée par la Région à la SCI (Société Civile Immobilière).

En conclusion, nous ne sommes pas du tout convaincus de la pertinence de cette participation, qui est relativement faible, puisque 50 000 euros, ce n'est pas non plus l'affaire du siècle, mais nous sommes en revanche convaincus de l'intérêt de participer au tour de table sur l'avenir de ces terrains, qui sont des terrains stratégiques. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. »

Mme ASSIH : « *C'est clair. Jusque-là, nous sommes plutôt raccord au niveau des éléments, puisque nous connaissons nos différences d'appréciation. Je l'ai déjà exprimé à l'échelle de Quimper Bretagne Occidentale, nous l'avons exprimé entre élus de la majorité, mais je le dis ici publiquement : le gros enjeu de cette délibération et le fait d'aller au sein de la SOGEAQC (Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille) du côté de la SPL, c'est d'avoir un regard sur le foncier pour du développement économique, donc ne pas être dans une extension d'utilisation des terres agricoles. Le gros enjeu est là et je peux vous assurer qu'il faut impérativement que QBO soit autour de la table, parce que QBO sait faire.*

Je préfère le dire, parce qu'il y a d'autres prises de parole. Pour moi, c'est cela. »

Mme MOSTAJO : « *Ce rapport m'interpelle. Il nous demande avec insistance de renforcer l'attractivité du territoire, déjà attractif, pour renforcer des évènements qui attireraient un public national et international qui aurait besoin des infrastructures présentes dans l'aéroport pour se développer. Le rapport nous parle également de ce qui permettra ces partenariats, mais seulement deux lignes pour le soutien aux activités essentielles du territoire et deux autres sur des promesses de développement de nouvelles énergies et*

d'innovations écologiques, sans oublier la pose de panneaux photovoltaïques, et ceci sans parler de tourisme d'affaires, qui est un terme assez flou pour moi.

Pour moi, ce rapport parle surtout de notre participation à la privatisation d'un équipement public pour que les personnes, chefs d'entreprise ou autres, qui peuvent se permettre de payer la location d'un jet privé puissent atterrir et décoller du tarmac de Quimper Pluguffan.

Nous vivons un moment clef pour notre avenir à tous, ce sont nos choix qui définissent l'avenir que nous voulons vraiment. Aujourd'hui, sous couvert de simplification, nous assistons au détricotage de normes travaillées pendant des années pour protéger les sols, l'eau, l'environnement et notre santé, nous assistons au désengagement à peine caché des objectifs de réduction des gaz à effet de serre que les pouvoirs publics devaient avoir comme seule boussole.

Que pouvons-nous penser du choix de certains responsables politiques de faire le pari de la croissance économique comme seule boussole, avec par exemple le soutien au tourisme d'affaires ? N'avons-nous pas entendu parler du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, et plus globalement du dépassement de six des neuf limites planétaires ?

Pour moi, en votant pour la participation de la Ville au capital de la SOGEAQC par les biais de Quimper Évènements, nous soutenons une politique qui ne tient pas compte des limites planétaires. L'utilisation des jets privés, que très peu d'entre nous peuvent se permettre, ne tient pas compte des émissions de gaz à effet de serre dont le tourisme d'affaires est responsable. Je comprends concernant le foncier, mais voilà.

Je vais m'inspirer de Kohei Saito, un philosophe japonais auteur du livre Moins !, que je vous invite à lire : « Que faisons-nous pour lutter contre le réchauffement climatique ? Nous utilisons des sacs réutilisables ; nous avons une gourde pour ne pas à avoir à acheter des bouteilles en plastique ; pour celles et ceux qui le peuvent, nous avons acheté une voiture électrique ; nous faisons du vélo. Soyons clairs, toutes ces bonnes intentions et ces petits gestes n'arrêteront pas les changements climatiques. » En revanche, encourager l'usage d'avions d'affaires participe pleinement à l'augmentation des émissions de carbone.

Si les instances politiques dont ce Conseil municipal fait partie arrêtaient de soutenir par leur vote ou leur soutien économique les activités telles que le décollage et l'atterrissement des jets privés pour du tourisme d'affaires et si nous recherchions au contraire d'autres solutions qui permettraient de garder des activités essentielles pour notre territoire avec des infrastructures qui ne seraient pas privatisées pour certains, nous saurions démontrer concrètement que nous sommes vraiment engagés pour créer une société meilleure, à l'heure de la crise climatique.

Je voterai donc contre cette proposition. »

Mme ASSIH : « Je tiens encore à préciser que la SOGEAQC n'a absolument pas besoin de la SPL, Ville, donc QBO, pour avoir de l'aviation d'affaires. J'espère tout de même – excusez-moi, mais un Conseil municipal est d'abord un moment d'expression – que nous pourrons reconnaître, y compris dans ce groupe, que les actions que nous avons mises en place favorisant la transition écologique, donc la limitation du réchauffement climatique, ne se limitent vraiment pas aux gourdes. »

Mme MOSTAJO : « C'était vraiment un texte sorti de Kohei Saito pour dire que parfois, dans les choix que nous faisons, il y a cela aussi. »

Mme ASSIH : « Je pense que nous sommes très régulièrement – c'est d'ailleurs souvent unanime au niveau des assemblées – sur des rapports très structurants en termes de transition écologique, donc il ne faut pas le réduire, tel que je l'ai perçu. Néanmoins, nous aimons l'altérité et le débat. »

M. SINQUIN : « Je voudrais intervenir sur ce dossier, qui est pour moi d'une importance stratégique très élevée. Je ne vais pas me rebeller sur les aspects techniques, parce que je l'ai déjà dit, il y a des incontournables, nous ne décidons pas de tout. En revanche, je m'exprimerai sur le fond de l'affaire. Je vais simplement vous dire que nous sommes là dans une sorte de mission qui est de garantir l'intérêt général et le service public, qui fait partie de l'intérêt général. Il se trouve qu'il y a eu des problèmes de fréquentation dus à un certain nombre d'éléments, dont le Covid, et peut-être aussi des manières différentes d'appréhender le voyage. C'est un fait, je ne discute pas de cela. Je sais que de façon générale, l'aviation, du moins en service public, a des problèmes.

Néanmoins, notre volonté – je crois que tout le monde la partage – est de désenclaver notre Région, surtout notre Finistère, surtout notre Cornouaille. Je pense que nous avons tout intérêt à regarder les chances que nous avons. Nous avons un terrain qui dépend de la Région, une piste qui dépend de la Région, nous avons des compagnies qui ont travaillé depuis de nombreuses années, qui ont également prospéré, qui allaient de plus en plus mal. Je pense que nous étions suffisamment nombreux ici autour de la table pour apprécier, lorsque cela n'allait pas, que des investisseurs puissent venir sauver ce qui devait l'être. Cela a été dit dans la presse. Nous pouvons donc partager cet objectif.

Selon moi, ce qui reste partageable aujourd'hui, c'est de maintenir une activité autour de l'aéroport, puisque cela ne porte pas d'autre nom, mais en sauvegardant une ligne publique, et à minima, puisque nous en sommes là, un matin-soir, donc une quotidienne comme cela existait. Puisque des investisseurs ont eu la bonne idée de venir nous rejoindre, au regard des pouvoirs importants que donne la nouvelle structure, il y a encore possibilité de développer une ligne publique autour de cet axe, mais attention, avec modestie et souplesse. Il y a des mots pour cela, que je n'ai pas ce soir, mais vous avez bien compris que nous ne sommes pas obtus à tout.

Comme cela n'est prouvé nulle part, comme cela n'est écrit nulle part, à part le tourisme, comme l'a signalé Daniel LE BIGOT, le tourisme d'affaires, je dirais des affairistes, parce que dans la structure ancienne, la structure initiale, rien n'empêche d'avoir des lignes touristiques, saisonnières, qui existent d'ailleurs : il y a eu l'Irlande, Dublin, Londres, et bien d'autres structures.

Nous ne sommes pas seuls, je pense que c'est une affaire transpartisane. Il y a une opportunité à Brest. Je ne rentre pas sur les mauvaises choses, je vous rassure, je fais du positif, pas du négatif. Il se trouve que le sénateur Paul, de Douarnenez, connaissant bien la situation à Quimper, est intervenu, ainsi que notre Président du Conseil départemental Maël de Calan, et peut-être encore d'autres personnalités, pour défendre la ligne Brest-Paris. Il me semble que c'est Orly. Tout d'un coup, ils partagent une autre opinion, ils se disent que cette ligne publique est utile, qu'elle est même nécessaire. C'est nécessaire pour Brest, mais cela peut évidemment être nécessaire pour Quimper, il n'y a aucune contradiction à cela. Il y

avait une même compagnie, appelée Chalair, à qui on a « foutu » – excusez-moi du langage – des coups bas en permanence. Je ne sais pas si c'est à tort ou à raison, cela ne me regarde pas, mais nous avons tout de même investi de l'argent pour Celeste pour contrecarrer Chalair à Brest, donc ils sont partis. Il y a donc beaucoup de coups bas et ce n'est pas à nous, défenseurs du service public, garants de l'argent public, de venir accompagner ces mauvais coups.

J'en viens maintenant à la rumeur publique. Faute de textes, faute de communications réelles, on parle de jets privés. Je suis désolé, mais on ne peut pas y échapper. Allons-nous avoir des escadrilles de jets privés lorsqu'il y aura des évènements sur Quimper ? Les investisseurs, ce ne sont pas de petits investisseurs, ce sont des gens qui ont leur mérite, je ne suis pas là pour en juger, mais qui ont largement les moyens de venir donner un coup de main au service public. Vous aurez compris à quoi je suis attaché, en espérant que je n'ai blessé personne.

Je précise que je ne peux pas voter pour ce rapport et que j'invite à la réflexion, je demande un moratoire sur cette question. Bien entendu, je serai obligé de voter contre. Je n'ai rien, absolument rien contre la Région, les Verts ou quoi que ce soit, mais comme il m'avait semblé que nous étions tous plus ou moins d'accord, du moins sur les activités...

Excusez-moi d'avoir été long. »

Mme ASSIH : « Nous avons donc déjà deux votes contre, mais pour des raisons diamétralement opposées. Cela s'appelle la démocratie. »

M. GHACHEM : « Je ne vais étonner personne, je vais rester sur des combats que j'ai menés pendant le mandat précédent. Quand j'étais à la Région, nous avons énormément travaillé pour maintenir la ligne Quimper-Orly, et cela avec toutes les sensibilités, puisque c'était sous l'égide de Gérard Lahellec, Vice-Président communiste, sous Ludovic Jolivet. Beaucoup de monde était mobilisé pour sauver cette ligne. Cela n'a pas eu lieu, nous n'avons pas été aidés par le Covid et autres, mais pour ma part, je reste persuadé et je ne me résous pas à l'abandon d'infrastructures aéroportuaires sur notre territoire. Je pense que c'est utile et que nous ne pouvons pas présager de l'avenir, parce que quid des innovations qu'il y aura dans le transport aérien dans les prochaines années et décennies ? Nous l'avons vu sur d'autres transports, donc je ne me résous pas à ce que le progrès s'attache également à l'aérien, en trouvant des solutions pour moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour moi, l'infrastructure aéroportuaire sur la Cornouaille – il y en a d'autres à proximité – doit avoir un intérêt. Je me battrai encore pour que nous la maintenions et que nous la développions.

S'agissant du ZAN, c'est un combat que nous partageons. J'étais délégué au ZAN sur la Région, je portais ce sujet. Je peux vous dire que ce n'était pas simple et qu'il n'y avait pas beaucoup d'appui sur ce point, et ce de tous les bords. Là aussi, je vous rejoins sur ce combat : il faut préserver nos terres agricoles d'artificialisation supplémentaire, tout cela en étant cohérent, c'est-à-dire que c'est du net, donc cela ne signifie pas zéro projet, mais zéro projet sans compensation.

Je trouve le rapport assez intéressant, mais je me questionne sur le montant. Pourquoi nous mettons-nous à 50 000 euros ? À moins qu'il n'y ait pas besoin, nous aurions pu prendre une participation plus importante pour peser encore davantage. Pour le maintien des lignes, nous

avions mis 300 000 euros. Je pense que Quimper et QBO doivent être au moins à 10 %. Je sais que cela contredit parfois ce que je dis, mais c'est une priorité.

Je voulais également répondre, parce que j'ai entendu le terme de privatisation. Je crois que l'on s'égare, parce que cela reste une délégation. L'aéroport est une propriété de la Région, mais la délégation est portée par des associations. Ce n'est pas du privé, nous ne privatisons pas l'aéroport. On ne peut pas dire cela, c'est un mensonge. Cela reste une infrastructure portée par la Collectivité. J'espère que nous continuerons, à notre échelle (QBO, Quimper), à être moteur dans cette infrastructure, d'autant plus que je sais qu'il y a des projets très intéressants de parcs photovoltaïques qui ont été développés depuis des années et qui peuvent aussi augmenter notre capacité à faire de l'énergie, à repenser l'environnement aéroportuaire pour qu'il soit plus résilient. Je pense que c'est une formidable opportunité. »

Mme ASSIH : « Pour répondre à la question du montant, nous aurions évidemment pu mettre davantage, mais ce n'est pas nécessaire, donc quand ce n'est pas nécessaire, nous ne mettons pas plus. Je suis un peu simple dans mon explication, mais l'important est d'être actionnaire, d'être autour de la table, d'avoir ces réflexions d'avenir de l'équipement avec les autres membres de la SOGEAQC. Il y a effectivement eu de vraies questions au sein du Bureau communautaire, certains collègues souhaitaient mettre 100 000 euros, mais à partir du moment où nous sommes autour de la table avec ce montant, je préfère faire attention à l'argent public. Pourquoi pas 200 000 euros ? Nous pouvons continuer. Non, l'important est que nous puissions être associés. Nous ne le sommes pas pour l'instant, alors qu'il est vrai qu'il y a beaucoup d'enjeux autour de cette structure et de cet équipement. »

M. MENGUY : « Je vais faire assez court. J'ai été surpris par le propos de notre collègue, moins par celui de Ronan SINQUIN, que je partage en partie. Je suis attaché à l'aménagement du territoire, à l'emploi et à l'activité dans le Finistère, sur notre territoire cornouaillais, quimpérois et communautaire. J'ai trouvé que les discours, intéressants philosophiquement, étaient tout de même en décalage avec la réalité de l'aménagement du territoire ici, en Finistère, de son histoire et de son avenir, je l'espère, et avec la réalité de ceux qui portent l'économie locale. Nous avons ici des investisseurs locaux qui sont souvent, pour la plupart, issus du territoire, qui portent l'emploi, le développement de leur entreprise, qui suent sang et eau pour sauver et développer leur activité, maintenir leur activité localement ici, en pointe bretonne, dans un contexte global mondial très compétitif. Je les ai sentis stigmatisés par ces discours philosophiquement intéressants, mais je crois que la réalité que nous vivons ici est tout à fait différente.

Tout le monde est attaché au développement durable et à la protection de l'environnement, mais veillons tout de même à ne pas oublier que dans le développement durable, il y a une grande part d'économie, ainsi que le bien-être des êtres humains, auquel l'emploi contribue.

Par ailleurs, ce sera peut-être une question, mais c'est quelque chose qui m'interpelle, Ronan SINQUIN a évoqué le sujet de la disparition progressive de la ligne Quimper-Paris, les difficultés de la ligne Brest-Paris. Oui, nous avons le TGV aujourd'hui, nous avons un TGV qui fait Paris-Quimper, il y a un TGV qui fait Paris-Brest, mais autour de la table, je suis sûre que vous rencontrez des difficultés lorsque vous vous déplacez à Paris. Dans votre famille, vous avez parfois des enfants, des frères, des sœurs qui habitent ailleurs dans le monde, ailleurs en France, qui ont envie de rentrer chez eux et qui rencontrent des difficultés pour rentrer à Quimper, soit parce que le train est saturé, soit parce que – c'est le corollaire – les billets sont très chers. Il n'y a plus d'avions à Quimper, il y a des difficultés sur la ligne

à Brest, nous avons des lignes ferroviaires saturées, donc il faut tout de même que les gens puissent se déplacer pour se retrouver. Ce n'est pas pour le plaisir de polluer la planète.

Cette déconnexion de la réalité vécue par des chefs d'entreprise et par le citoyen lambda, par nos familles, je crois que nous devons l'entendre et la prendre en compte au-delà de la philosophie politique. Je crois que c'est le rôle des élus, a fortiori des élus municipaux et communautaires. Cela m'intéresserait donc de connaître les solutions des uns et des autres qui font de la philosophie politique pour régler ces difficultés. Je pense qu'ils ne nous diront pas que lorsqu'il n'y a pas de trains, la seule solution est de prendre sa voiture pour aller prendre l'avion à Brest, rejoindre Paris ou d'autres communes.

Je vous remercie. »

Mme ASSIH : « *Cela peut faire l'objet d'un débat, pourquoi pas. Ce sont des sujets extrêmement importants et intéressants. Pas dans le cadre de cette enceinte, parce qu'il faudrait inviter des experts et différentes sensibilités politiques, mais ce sont effectivement de vraies questions. »*

M. ANDRO : « *Pour suivre ce dossier depuis maintenant quelques années, j'aimerais préciser la position. L'aéroport de Pluguffan est un actif stratégique pour notre territoire, il est propriété de la Région, il reste propriété de la Région. Par contre, il y a une délégation pour sa gestion et il fallait que nous nous impliquions, pour les raisons qui ont été évoquées. Il faut que nous ayons un regard là-dessus, surtout, comme Madame la Maire l'a expliqué, pour être vigilants sur les possibilités de reconvertis une partie de ces terrains en zone d'activités, essentiellement la petite piste. Daniel LE BIGOT nous parlera de la grande piste, nous verrons, mais nous en sommes déjà à la petite, c'est beaucoup. Voilà les premiers enjeux.*

Quelque part, nous prenons acte que les petits aéroports n'ont plus de lignes régulières. Il n'y a pas que Quimper, il y a Lorient, il y a Lannion, il y a Dinard, et beaucoup d'autres dans le reste de la France. Les petits aéroports ont eu tendance à disparaître et certaines règles de l'aviation civile vont rendre d'autant plus difficile la survie de ces petits aéroports, décisions qui sont d'ailleurs prises par le gouvernement actuel.

Ce que je voudrais dire sur le tourisme d'affaires ou trafic d'affaires, c'est que je suis de ceux qui ne comprennent pas trop que certains puissent se balader en jet privé simplement pour leur plaisir. Ici, il faut bien comprendre que pour l'essentiel, ce sont les deux principaux employeurs privés de notre secteur qui s'investissent, c'est-à-dire qu'ils mettent de l'argent dans cette société parce qu'ils souhaitent souvent faire venir des clients, pas forcément de Paris, parce qu'ils vont les chercher un peu partout en Europe. Ce sera sans doute encore plus vrai pour celui qui est implanté à Bolloré... à Ergué-Gabéric. Je ne voulais pas dire le mot « Bolloré ».

À partir du moment où nous sommes sur des marchés très importants, sur des stratégies industrielles fortes, faire venir des clients ou des fournisseurs sur site, c'est important. Il n'est pas question de leur dire de prendre leur voiture et de passer une journée sur la route pour venir nous voir. Il faut être en mesure d'apporter ce service. On peut trouver que cela va trop vite, mais c'est la réalité. Rien que pour que ces deux principaux employeurs privés puissent travailler de la sorte, je pense que c'est bien qu'il puisse y avoir ce trafic d'affaires, parce que c'est vraiment du trafic d'affaires, sur le site de Quimper, et je ne trouve pas cela plus

condamnable que d'aller en vacances à 3 000 ou 4 000 kilomètres en avion. Sur un plan économique, cela se justifie certainement autant.

Je voudrais tout de même dire la chose qui me semble la plus importante, c'est que notre ville de Quimper, notre Cornouaille, doit se réjouir de connaître la plus forte croissance de fréquentation de sa gare. Entre 2015 et 2024, nous sommes autour de 70 % de croissance. Avec Rosporden, dans les gares principales, c'est Quimper qui progresse le plus, dans une région Bretagne qui est celle qui progresse le plus avec l'Occitanie, parce qu'il y a des politiques TER très actives dans ces deux régions. Nous devons nous en réjouir et continuer dans cette voie. C'est ce que nous avons fait en activant le développement du TER, avec, dès la rentrée 2025, huit allers-retours de plus par jour, et il y en aura encore deux autres un an plus tard.

S'agissant du TGV, des efforts sont faits pour augmenter l'offre, parce que si nous ne trouvons pas aujourd'hui, comme le disait Guillaume MENGUY, c'est que nous avons tellement augmenté qu'il n'y a plus le « matos », que la SNCF n'a effectivement pas passé les commandes adéquates en temps utile et qu'Alstom n'est pas capable de les fournir quand on les lui demande. Nous sommes dans une pénurie.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est poursuivre ce que nous faisons sur le TER et faire pression au maximum afin que la SNCF mette progressivement des rames supplémentaires pour qu'il y ait davantage de TGV. Pour en avoir discuté avec Madame la Maire et avec le responsable du TGV Atlantique, il faudra être très vigilant. Pour le moment, ils mettent davantage de rames à deux niveaux qu'à un seul niveau, un peu plus de doubles rames que de rames simples, mais il faudra aussi, à terme, que nous ayons plus de TGV.

J'y crois beaucoup. Sur Quimper, nous avons été modèles, donc je trouve ridicules tous les discours défaitistes. Nous aurons été modèles sur le développement du rail pendant cette période, nous devons tous en être fiers. La progression de la gare est 20 fois plus importante en nombre de passagers que le déclin lié à l'avion.

Voilà ce que je voulais dire pour que cette tonalité, que je trouve très défaitiste, d'ailleurs pour des raisons tout à fait différentes, s'installe autour de ce Conseil municipal. »

M. FORMENTIN-MORY : « Je vais être rapide, puisque Marc ANDRO a dit une partie de ce que je voulais dire, mais bien mieux que moi. Je suis content de ce débat, de cet échange, parce qu'il est argumenté, construit, posé, riche. Ce n'est pas le débat que nous pouvons parfois voir sur certains plateaux de télé. L'objet du rapport n'est pas d'être pour ou contre l'avion, mais il était logique et normal que nous allions sur ce terrain.

Par rapport à ton propos, Medora MOSTAJO, je te remercie d'être intervenue, même si je ne suis pas en accord avec l'ensemble de ton propos. Je pense qu'il est important qu'une Collectivité comme la nôtre soit présente autour de la table – c'est la formule consacrée – pour maîtriser le foncier, comme cela a été dit par Guillaume MENGUY, un foncier qui va évoluer, qui peut évoluer sur une partie des hectares concernés en potentiellement friche. Cela ne devra pas rester une friche ou quelque chose de non utilisé, parce que ce n'est déjà plus naturel, ce n'est pas un espace naturel. L'idée est donc de pouvoir le réutiliser pour autre chose d'utile dans les enjeux de transition écologique. Je pense que cela fait partie d'une vision de transition écologique de la politique publique.

J'entends la partie aviation. Pour être en écho avec ce que disait Guillaume MENGUY, ce n'est pas être contre les investisseurs, les grandes entreprises ou les grands groupes, je ne pense pas que c'était l'esprit de l'intervention de notre collègue. Ce n'est pas pour défendre spécialement Medora MOSTAJO, parce qu'elle le fait très bien toute seule, mais je pense que le propos n'était pas sur cet aspect. Je le ressens davantage comme une alerte sur l'ambiance de notre société aujourd'hui, où les questions environnementales et écologiques, par rapport à un, deux ou trois ans, ont malheureusement un peu disparu du débat public. Je pense que la question de l'enjeu des transitions environnementales et écologiques est partagée. Aujourd'hui, il est fortement caricaturé dans les médias alors qu'il est tout simplement essentiel pour la vie. »

Mme ASSIH : « *Je sais qu'il y a encore des demandes d'intervention, mais comme nous avons été très nombreux et très longs, si les collègues pouvaient être plus synthétiques, ce serait bien. »*

M. TROGLIA : « *Je souhaitais réagir à ces enjeux d'écologie. Il est vrai que la participation de la Ville et de QBO dans cette Société de Gestion de l'Aéroport peut sembler un peu à contrecourant des enjeux environnementaux concernant le développement de ce tourisme d'affaires, qui fait réagir. Pourtant, je pense que ce n'est pas contradictoire. Ce choix peut effectivement s'inscrire dans une démarche cohérente, qui doit permettre de concilier le développement économique local, l'aménagement du territoire et la transition écologique.*

L'aviation d'affaires est un outil décisif pour l'attractivité des territoires, en particulier ceux qui n'ont pas ce maillage dense de liaisons aériennes régulières permettant de faciliter les déplacements rapides. Cela permet à des dirigeants, à des investisseurs, à des porteurs de projet de rejoindre rapidement et efficacement des zones moins accessibles, donc de favoriser les implantations économiques, les échanges internationaux et la compétitivité locale.

Plusieurs villes françaises moyennes ont déjà réussi le pari de concilier ces enjeux : Chambéry, avec l'aéroport Savoie-Mont-Blanc l'hiver ; Pau, qui a pu capitaliser son aéroport et soutenir son tissu industriel dans l'énergie et l'aéronautique ; Le Castellet au sud, pour le tourisme plutôt de luxe ; Brive, avec un aéroport qui a ouvert en 2010, qui favorise les affaires et le tourisme dans la vallée de la Dordogne. Je pense surtout à Annecy, ville pourtant proche de Genève, qui a développé son trafic d'affaires pour répondre à une demande croissante liée à l'industrie de pointe et à son attractivité touristique, mais Annecy a paradoxalement fini en tête de toutes les villes moyennes concernant les politiques cyclables. Cela prouve que nous pouvons tout à fait concilier cette aviation, qui doit favoriser le développement économique, avec des modes de déplacement plus écologiques et plus efficaces à une autre échelle. Cela montre qu'un aéroport bien géré peut devenir un moteur de développement économique sans pour autant tourner le dos à l'écologie.

Je voterai évidemment pour ce rapport. Je pense que quand on veut se déplacer rapidement en ville parce qu'on n'a pas de temps à prendre, on prend le vélo, et quand on a des clients, des emplois à la clef pour notre territoire, que l'on doit se déplacer rapidement, je ne vois pas plus efficace qu'un aéroport. Je vous remercie. »

M. MUSHINGANTAHE : « *Vous nous avez demandé d'aller très vite, donc je vais essayer d'être bref. Je pensais que ce projet était tombé à l'eau, mais je suis très content qu'il revienne sur la table. Vous poserez la question à la Sécurité civile ou aux pompiers, ils vous*

diraient que ce projet est un beau projet, parce qu'ils évacuent tous les jours. De mémoire, nous étions bloqués au mois de janvier entre Quimper et Lorient parce qu'il y avait la montée des eaux, l'inondation à cause des tempêtes. Brest est en train de le faire, Brest crée des lignes vers Londres, mais il n'est pas certain que nous irons à Brest un jour. Nous pouvons aller en train à Rennes, mais je vois que le climat nous oblige à nous adapter et à créer de nouveaux modes de déplacement, parce que nous ne savons pas si nous pourrons faire en 2030 tout ce que nous voulons et tout ce que nous faisons maintenant.

La situation sécuritaire nous oblige aussi à nous adapter, parce que notre belle Cornouaille est stratégiquement orientée vers Londres, vers les autres pays. Nous devons donc penser à ce qu'il se passe autour de nous, sans oublier la sécurité de nos citoyens. Nous parlons d'avions d'affaires, mais il n'y a pas que cela. Il y a également les vols sanitaires, mais aussi, la population quimpéroise vieillissant très rapidement, comme dans tous les pays, certaines personnes ne peuvent pas prendre le train pour des raisons de santé.

Sans trop vous retenir, nous pouvons partager différents avis, mais pour ma part, je suis très satisfait de ce projet. »

M. GRAMOULLÉ : « Pour moi, quelle est l'importance, quel est le sens de la délibération ? Je ne vais pas reprendre la très belle chanson, que tout le monde connaît, de Charlélie Couture du début des années 80, 1983, je crois : « Comme un avion sans ailes ». »

Sur les dossiers économiques qui concernent Quimper et QBO, c'est véritablement important d'être présent et d'y être. J'insiste sur les trois dimensions, c'est essentiel, c'est clef : c'est donner l'avis de Quimper, de notre Ville et de QBO. Les élus représentent les citoyens de la Ville et c'est clef de peser sur des enjeux d'avenir. Ce sont véritablement des enjeux stratégiques extrêmement importants en lien avec l'économie. Ils seront probablement en lien avec la transition écologique – nous avons parlé à raison de photovoltaïque, bien sûr – et cela dans une période où le foncier sera rare, il le sera véritablement. Même si le ZAN est contesté, il y aura une application extrêmement importante. Pour économiser et sauver les terres agricoles le plus possible, la maîtrise du foncier est et sera stratégique et essentielle. »

Mme ASSIH : « Pour conclure, vous ne serez pas étonnés, je suis évidemment tout à fait pour intégrer la SOGEAQJC pour être autour de la table. Rapidement, Yvonne RAINERO, parce que c'était très éloigné du rapport. »

Mme RAINERO : « Je voudrais le dire, parce que le débat m'interpelle. Je crois que je vais quand même le voter, mais je voudrais expliquer pourquoi et avec quelles réserves.

Je pense qu'il vaut mieux que nous soyons plutôt que d'être absents, parce qu'il y a effectivement des outils à préserver. Il y a la question de la Sécurité civile, des évacuations sanitaires, mais aussi la question du foncier. Il vaut mieux que nous ayons un droit de regard là-dessus, parce que je crois aussi à la puissance publique et que je veux qu'elle soit utilisée à bon escient. Je pense qu'il faut maintenir l'outil, parce que nous ignorons comment les choses peuvent évoluer dans l'avenir, y compris pour les moyens de transport. Il est vrai qu'il est nécessaire de désenclaver notre territoire. La question de l'implantation et de la vie des entreprises est importante.

Ces raisons vont donc me faire voter pour, mais je dois tout de même dire que j'ai été extrêmement dérangée par ce qui est apparu dans les interventions de certains. En

particulier, je veux dire que je ne compte pas sur Monsieur Bolloré pour développer l'économie du territoire et les réponses aux besoins de la population, et que je ne voudrais pas voir cet aéroport servir à balader ses amis d'extrême droite. En disant cela, je voterai favorablement pour toutes les autres raisons, parce que notre absence, c'est moins bien que si nous y sommes. »

Mme ASSIH : « *Quel débat ! De mon point de vue, les motivations qu'exprime notre collègue Yvonne RAINERO sont celles qui ont conduit à cette proposition au niveau de la réflexion menée à l'échelle de l'Agglomération et maintenant apportée à l'échelle de la ville de Quimper, parce que nous siégeons au niveau de la SPL. Ne nous trompons pas non plus sur le sens apporté à ce rapport, qui nous donne la possibilité de voter au sein de la SPL au nom de la ville de Quimper.*

De mon point de vue, je crois vraiment qu'ayant un équipement aussi stratégique qu'un équipement aéroportuaire, nous ne pouvons pas nous permettre d'être à côté de ce qu'il se passe. Quand nous envisageons un avenir à un équipement aussi important, il faut pouvoir contribuer à la réflexion, notamment pour des projets de transition écologique et énergétique. Le parc photovoltaïque prévu est réel et il est important d'y être, mais ce n'est pas tout, parce que lorsque nous parlons de transition écologique, le fait d'aller reconvertis et densifier le foncier, qui est déjà considéré comme utilisé, que la loi ZAN s'assouplisse ou pas, nous sommes capables de faire bien et de ne pas étaler davantage. Or, cela n'en prend pas le chemin actuellement.

Ensuite, comme je l'ai un peu dit tout à l'heure, l'enjeu est de récupérer une part du foncier qui ne générera pas une activité aérienne tant qu'elle existe – je dis bien tant qu'elle existe. Pourquoi ? D'abord pour poursuivre notre zone d'activités économiques de Pluguffan. Pourquoi est-il important que QBO soit autour de la table ? Parce que si nous réussissons à récupérer le foncier, il faudra ensuite aménager cette zone, et ce n'est pas la CCI qui pourra le faire, ce n'est pas la région Bretagne qui pourra le faire, c'est l'Agglomération. C'est notre compétence, c'est notre savoir-faire, d'où l'importance de participer à cette réflexion autour de l'avenir de l'équipement. C'est vraiment extrêmement important.

J'ai bien entendu et je trouvais intéressant le fait que nous puissions avoir un focus un peu élargi concernant les mobilités en général, parce que cela parle aussi de mobilités, nous ne pouvons pas nous extraire de cette réflexion. Je voulais dire à Guillaume MENGUY – cela rejoint un peu la parole de Marc ANDRO – qu'il y a effectivement des trajets pour lesquels il est difficile d'avoir des places de Quimper à Paris, puisqu'une charge se fait au niveau de Rennes qui fait que les Quimpérois, les habitants de la Cornouaille, ont du mal à avoir des places.

Nous avons porté cette voix, cette difficulté – nous n'étions pas les seuls – auprès de Monsieur Dubourdieu, Directeur du TGV Atlantique. J'avais en tête un million de places supplémentaires annoncées pour 2025 et c'est bien un million de places supplémentaires qui sont mises en œuvre, avec notamment 600 000 places supplémentaires sur les TGV Inoui dès le 15 décembre 2024, donc pour 2025, entre Paris et la pointe bretonne, et 400 000 nouvelles places sont programmées pour l'an prochain grâce au déploiement de rames Océane à grande capacité.

Différents moyens nous permettent donc d'augmenter le nombre de personnes pouvant bénéficier de ces transports, mais ce n'est pas tout, parce qu'il y a également une question de tarification plus incitative mise en place entre Rennes et Paris de manière à ne pas charger le TGV entre Quimper et Paris, donc nous récupérons des gains de place.

Ce que je veux dire, c'est que la réflexion est non seulement en cours, mais que de vraies réponses sont apportées. Elles ne sont sûrement pas suffisantes au regard de la hausse d'utilisation de la gare, mais nous ne pouvons tout de même pas négliger un million de places supplémentaires pour l'année 2025.

Je vais juste rajouter une petite réserve sur ce que fait actuellement la SNCF. Je ne sais pas si vous avez déjà pris les trains Ouigo. C'est sûrement bien d'avoir une tarification, parce que nous avons quand même un problème de tarifs du train. Tu l'as déjà dit, Daniel LE BIGOT, c'est très cher. Comment veut-on avoir un transfert de modalités de déplacement avec une tarification aussi excessive du train ? On va donc vers le Ouigo. Néanmoins, d'un point de vue sociétal – je rajoute là encore une pierre à la réflexion – ce n'est ni plus ni moins que la troisième classe du train. Au niveau social, je ne suis pas sûre que ce soit l'avenir. Qu'on les utilise, oui, c'est une réalité, c'est ce qui permet d'avoir un accès plus intéressant au train grâce à la tarification, mais en termes de confort, on est à trois sur la banquette et c'est extrêmement long d'arriver à Paris. Finalement, sauf si on a un autre train, on ne l'utilisera pas, sauf certaines personnes.

J'ajoute cela à la réflexion. Je ne suis même pas dans le jugement, je ne fais que l'observer. Je pense que c'est quelque chose dont nous devons nous saisir concernant l'avenir de la tarification des trajets en train. Cela n'a rien à voir avec la délibération, mais comme nous sommes allés plus loin au niveau des mobilités, j'apporte moi aussi, pour une fois, ma pierre à l'édifice.

Concernant cette délibération, nous avons compris qu'il y aura des votes contre, des abstentions, mais il y aura aussi des votes pour. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mise en place de l'accord local de représentation pour la communauté d'agglomération
de Quimper Bretagne Occidentale en vue du renouvellement des assemblées
délibérantes de 2026**

L'Accord Local de Représentation (ALR) vise à assurer une représentation équitable des communes membres au sein des instances délibérantes de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale (QBO).

Cet accord s'inscrit dans le cadre des dispositions légales relatives à la gouvernance des intercommunalités, notamment la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et les articles L5211-6-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Cet accord local est à renouveler le cas échéant dans le cadre des élections municipales et communautaires du printemps 2026.

En 2019, un ALR avait été adopté, permettant de fixer la composition du conseil communautaire à 56 sièges contre 54 en l'absence d'un ALR.

Après avoir présenté la procédure, le présent rapport évoquera le calendrier d'adoption puis les hypothèses d'ALR.

Rappel des éléments de structuration de la répartition de droit commun.

I - Procédure

1. Consultation des communes membres :

- organisation de réunions de concertation avec les maires et les conseillers municipaux des 14 communes membres de QBO pour discuter des modalités de représentation ;
- recueil des propositions et des avis des communes sur la répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes.

2. Élaboration de l'accord :

- rédaction d'un projet d'accord local prenant en compte les propositions des communes et les exigences légales ;
- validation du projet par le conseil communautaire de QBO.

3. Adoption de l'accord :

- soumission de l'accord local à l'approbation des conseils municipaux des communes membres ;
- adoption de l'accord par une majorité qualifiée des communes membres à savoir (L5211-6-1 du CGCT) :
 - par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci ;
 - cette majorité doit, par ailleurs, comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

4. Publication et mise en œuvre :

- arrêté du représentant de l'Etat dans le département du Finistère fixant le nombre et la répartition des délégués communautaires de QBO (L5211-6-1 du CGCT) ;
- mise en œuvre des dispositions de l'accord pour les élections de 2026.

II - Calendrier

- **mai 2025** : information du conseil communautaire sur le projet ;
- **de mai à aout 2025** : soumission de l'accord aux conseils municipaux ;

- **avant le 31 aout 2025** : adoption de l'accord par les communes membres ;
- **avant le 31 octobre 2025** : arrêté du représentant de l'Etat dans le département du Finistère fixant le nombre et la répartition des délégués communautaires de QBO.

L'ALR vise à garantir une représentation équilibrée et démocratique des communes au sein de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, en conformité avec les exigences légales et les attentes locales.

III - Les accords possibles

A – Droit commun

Le CGCT prévoit les règles de droit commun de représentation au sein du conseil. Il est présenté pour rappel l'ALR de 2020-2026.

À noter qu'en matière de droit commun, entre 2019 et 2025, la représentation a évolué. Si le nombre de sièges est identique (54), la commune d'Ergué-Gabéric a un siège de plus et la commune de Ploneis en perd un.

Commune	Population	ALR 2020-2026	Nombre de sièges (droit commun)	Observations
Quimper	64 530	28	27	
Ergué-Gaberic	8 576	6	7	
Briec	5 815	4	4	
Pluguffan	4 229	3	3	
Plomelin	4 216	3	3	
Plogonnec	3 223	2	2	
Ploneis	2 405	2	1	
Edern	2 199	2	1	
Landrevarzec	1 874	1	1	Siège de droit non modifiable
Guengat	1 836	1	1	Siège de droit non modifiable
Quemeneven	1 116	1	1	Siège de droit non modifiable
Landudal	910	1	1	Siège de droit non modifiable
Langolen	839	1	1	Siège de droit non modifiable
Locronan	806	1	1	Siège de droit non modifiable
Total	102 574	56	54	

B – ALR à 58 sièges

Commune	Population	Nombre de siège (droit commun)	ALR 58 sièges	Ecart droit commun
Quimper	64 530	27	29	2
Ergué-Gabéric	8 576	7	7	0
Briec	5 815	4	4	0
Pluguffan	4 229	3	3	0
Plomelin	4 216	3	3	0
Plogonnec	3 223	2	2	0

Ploneis	2 405	1	2	1
Edern	2 199	1	2	1
Landrevarzec	1 874	1	1	0
Guengat	1 836	1	1	0
Quemeneven	1 116	1	1	0
Landudal	910	1	1	0
Langolen	839	1	1	0
Locronan	806	1	1	0
Total	102 574	54	58	4

S'il existe une quinzaine d'ALR possible pour QBO, l'ALR comportant 58 sièges est le seul permettant de maintenir les sièges à l'ALR de 2020-2026 pour l'ensemble des communes, étant entendu que depuis cet ALR, la commune d'Ergué-Gabéric a obtenu de droit commun un siège de plus et par voie de conséquence, la commune de Quimper également.

Il est proposé que les communes, suite à l'avis positif du bureau communautaire, délibèrent avant le 31 aout 2025 pour mettre en œuvre l'ALR à 58 sièges.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 47 suffrages exprimés dont 47 voix pour), le conseil municipal décide :

1- de fixer à 58 le nombre de sièges que comptera l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026, selon la répartition suivante :

Commune	Population	Nombre de sièges au CC
Quimper	64 530	29
Ergué-Gabéric	8 576	7
Briec	5 815	4
Pluguffan	4 229	3
Plomelin	4 216	3
Plogonnec	3 223	2
Ploneis	2 405	2
Edern	2 199	2
Landrevarzec	1 874	1
Guengat	1 836	1
Quemeneven	1 116	1
Landudal	910	1
Langolen	839	1
Locronan	806	1
Total	102 574	58

2- de transmettre au représentant de l'État dans le département du Finistère ainsi qu'à l'exécutif de QBO la délibération correspondante.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Gouvernance de la SPL Quimper Evènements
Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général

Par délibération du 17 octobre 2024, la ville de Quimper est entrée au capital de la société Quimper Evènements, transformée en SPL par décision de son assemblée générale du 26 novembre 2024.

Quimper Évènements est titulaire d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du centre des congrès du Chapeau Rouge et du parc des expositions de Penvillers et d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la grande salle évènementielle.

Quimper Bretagne Occidentale, représentée par sa présidente, madame Isabelle ASSIH, a été nommée présidente directrice générale par délibération du conseil d'administration de Quimper Évènements du 8 septembre 2020.

1. Les options de direction générale de la SPL (société anonyme)

Conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le conseil d'administration de la SPL est tenu d'opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévus par la loi, à savoir :

- soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Dans cette hypothèse le représentant légal de la SPL est le président directeur général (PDG) désigné parmi les membres du conseil d'administration (élu local).

Le PDG bénéficie alors du statut protecteur prévu à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales (transfert de la responsabilité civile résultant de l'exercice du mandat à la collectivité, absence de qualification d'entrepreneur de service municipal et absence d'obligation de dépôt, du seul fait de la qualité de mandataire de leur collectivité au sein de la SPL).

- soit la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de celles de directeur général.

Dans cette hypothèse, le directeur général est le représentant légal de la société et il ne peut s'agir d'un administrateur (élu local) en l'absence d'application du statut protecteur prévu à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales pour les seules fonctions de directeur général.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-56 du Code de commerce, la personne investie de la direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Elle exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration peuvent limiter les pouvoirs du directeur général. Cette limitation est toutefois inopposable aux tiers.

2. La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général, avec effet au 1^{er} juin 2025, afin de :

- clarifier les responsabilités, en permettant à la présidente du conseil d'administration de se consacrer pleinement à l'orientation stratégique et à la représentation institutionnelle de la SPL, tandis que le directeur général assurera la gestion quotidienne de la société et la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration ;
- distinguer le rôle de pilotage stratégique du conseil d'administration et la gestion opérationnelle de la SPL.

Ce projet de dissociation des fonctions de direction générale et des fonctions de présidence du conseil d'administration sera soumis au conseil d'administration de Quimper Evènements du 27 mai 2025.

Il y sera proposé une limitation des pouvoirs du directeur général. Ainsi, l'approbation préalable du conseil d'administration devra être recueillie par le directeur général pour :

- les décisions sur la stratégie de développement et les perspectives financières de la SPL ;

- l'approbation et modification du plan d'affaires de la SPL ;
- les décisions sur toutes les opérations comportant une part de risque contractuel pour la société ;
- la conclusion de tout projet de convention avec une collectivité actionnaire et de tout projet avenant ;
- l'acquisition ou la cession de biens immobiliers ;
- la conclusion, modification ou résiliation de tout bail ou convention d'occupation de quelque nature que ce soit ;
- toute décision relative aux contentieux et litiges dont l'enjeu financier est supérieur à un montant qui sera fixé par le conseil d'administration du 27 mai 2025.

Quimper Bretagne Occidentale, représentée par sa présidente, Madame Isabelle ASSIH, continuera d'assurer la présidence du conseil d'administration.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de celles de directeur général au sein de la Société Publique Locale Quimper Évènements, prenant effet au 1^{er} juin 2025 ;
- 2- de prendre acte du fait que Quimper Bretagne Occidentale, représentée par madame Isabelle ASSIH, continuera d'assurer la présidence du conseil d'administration.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution d'un groupement de commandes - Conception et exécution graphique, impression et façonnage, signalétique, sérigraphie, réalisation de vidéos, sites internet, reportages photos des supports de communication externe

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes, composé de la ville de Quimper, de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale, du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Quimper, du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) de Quimper Bretagne Occidentale, du SIVALODET et du SIDEPAQ pour les prestations de conception et exécution graphique, impression et façonnage, signalétique, sérigraphie, réalisation de vidéos, sites internet, reportages photos des supports de communication externe.

Afin de permettre à la ville de Quimper, à Quimper Bretagne Occidentale, au C.C.A.S. de Quimper, au C.I.A.S. de Quimper Bretagne Occidentale, au SIVALODET et au SIDEPAQ de lancer une ou des consultation(s) commune(s) pour les prestations de conception et exécution graphique, d'impression et façonnage, de signalétique et sérigraphie, de réalisation de vidéos (reportages d'actualité, clips, films institutionnels, films promotionnels, captation d'événements et leur retransmission le cas échéant, enregistrement de voix-off et réalisation de spots radio), de sites internet (conception, actualisation, réalisation et habillage graphique), de reportages photos pour tous les supports de communications externe et le Mag+, ces collectivités et établissements ont créé un groupement de commandes.

Les marchés publics lancés au titre de ce groupement de commandes arrivent à échéance à partir de 2025 ; et la Convention de groupement est arrivée à son terme en 2024.

Afin de relancer des marchés relatifs aux prestations citées plus haut, il est donc proposé de créer un nouveau groupement de commandes, en application des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique ; et intégrant les entités suivantes :

Membres du groupement
Ville de Quimper
Quimper Bretagne Occidentale
CCAS de Quimper
CIAS de QBO
Sivalodet
Sidepaq

La convention de groupement de commandes, d'une durée de six (6) ans, définit les modalités de fonctionnement du groupement. La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur. A ce titre, et conformément à l'article L.2113-7 du Code de la commande publique, la ville de Quimper est chargée d'établir au nom et pour le compte des autres membres le ou les cahiers des charges (hormis les marchés subséquents), d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics, de signer et notifier les avenants éventuels.

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de constituer un groupement de commande composé de la ville de Quimper, de Quimper Bretagne Occidentale, du C.C.A.S. de Quimper, du C.I.A.S. de Quimper Bretagne Occidentale, du SIVALODET et du SIDEPAQ pour la réalisation des prestations de conception et exécution graphique, impression et façonnage, signalétique, sérigraphie, réalisation de vidéos, sites internet, reportages photos des supports de communication externe ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vente sur WebEnchères

L’aliénation de biens mobiliers d’une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie à madame la maire par l’assemblée délibérante le 22 juillet 2020. Elle doit être autorisée par le conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’autoriser la remise du bien suivant attribué dans le cadre des ventes sur le site Webenchères.com :

- **V368 – PEUGEOT BOXER MINIBUS – Immo 558** vendu au prix de 6 027.00 € (TTC) à madame LE SAOUT Marion - 285 zore artisanale de Mez Ménez – 29410 SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification statutaire de Quimper Bretagne Occidentale : prise de compétence supplémentaire relative au financement, à la construction et/ou la gestion d'abattoirs

Pour répondre à l'attente des agriculteurs et petits producteurs du territoire et des élus qui souhaitent faciliter les circuits courts mais aussi valoriser l'alimentation de qualité et le Projet Alimentaire Territorial (PAT), Quimper Bretagne Occidentale (QBO) entend contribuer à la construction de l'abattoir public multi-espèces du Faou, sans toutefois intégrer le syndicat mixte en cours de création et appelé à gérer et exploiter l'abattoir.

Ce financement suppose, au vu du principe de spécialité, la prise d'une nouvelle compétence supplémentaire par la communauté d'agglomération.

Par délibération n°13 en date du 02 avril 2025, le conseil communautaire a ainsi adopté une modification des statuts de Quimper Bretagne Occidentale afin d'intégrer la compétence supplémentaire suivante : “Financement, construction et/ou gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé)”.

La communauté d'agglomération ayant notifié cette délibération aux maires de chacune des communes membres, il appartient désormais à leurs conseils municipaux de se prononcer sur cette modification des statuts de Quimper Bretagne Occidentale, conformément aux dispositions des article L.5211-17 et L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales.

Pour participer financièrement au projet d'abattoir public multi-espèces du Faou il y a lieu, en application des dispositions de l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, de modifier les statuts de Quimper Bretagne Occidentale et plus précisément son article 3 “compétences de la communauté d'agglomération”, afin d'y intégrer une nouvelle compétence supplémentaire lui permettant d'intervenir dans le cadre, notamment, de la construction d'abattoirs.

Il est plus particulièrement proposé de doter QBO de la compétence supplémentaire suivante : “Financement, construction et/ou gestion d’abattoirs (y compris l’exploitation du service public associé)”.

Il est rappelé que la procédure de modification statutaire est soumise, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l’article L.5211-17 susnommé, aux étapes suivantes :

- 1- Le conseil communautaire approuve, par délibération, la modification statutaire puis notifie le projet de statuts à chacun des communes membres ;
- 2- A compter de cette notification, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, pour se prononcer sur les transferts proposés. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;
- 3- Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du ou des représentants de l’État dans le ou les départements intéressés.

Pour mémoire, les transferts sont décidés par délibérations concordantes de l’organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l’établissement public de coopération intercommunale.

L’accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d’approuver la modification des statuts de Quimper Bretagne Occidentale, intégrant la prise de compétence supplémentaire suivante : “Financement, construction et/ou gestion d’abattoirs (y compris l’exploitation du service public associé)”, pour une application effective à compter de l’entrée en vigueur de l’arrêté préfectoral portant modification des statuts de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 2- d’inviter le représentant de l’État dans le département du Finistère, sous réserve que les conditions de majorité soient atteintes, à prendre un arrêté portant modification des statuts de Quimper Bretagne Occidentale, en y annexant la dernière version actualisée des statuts.

Débats relatifs au rapport n°22 :

M. LE GOFF : « Je tiens à saluer la décision de QBO et de la ville de Quimper pour le soutien à la nouvelle construction de l'abattoir du Faou, un outil de proximité indispensable pour les éleveurs du territoire. Il permet d'éviter les transports longs et coûteux des animaux, ce qui participe à un meilleur bien-être de l'animal, mais aussi à l'environnement et à la rentabilité des exploitations. En aidant à la construction de cet équipement, nous soutenons directement les agriculteurs et leur capacité à vivre de leur métier en circuits courts.

Un abattoir modernisé, c'est aussi la garantie d'un meilleur respect des normes sanitaires et de traçabilité, ce qui renforce la confiance des citoyens dans nos produits locaux. Cela s'inscrit pleinement dans la stratégie de résilience alimentaire que nous portons collectivement. Sans outil d'abattage de proximité, pas de viande locale dans nos cantines, nos marchés ou nos commerces.

Je me félicite donc de cette décision, qui va dans le bon sens et qui témoigne d'une volonté politique forte de soutien de notre agriculture, de nos éleveurs, et de la souveraineté alimentaire de notre territoire. Je vous remercie. »

M. ANDRO : « Je voterai aussi cette délibération, parce qu'elle apporte effectivement une réponse pour les abattages de proximité dans le Département. Il n'y a pas d'autre solution, notamment pour les abattages de porcs et de moutons, par exemple pendant l'Aïd. Cela joue donc un rôle important, y compris pour les bovins.

Pour ces derniers, je tiens à dire qu'il existe une offre de proximité sur Quimper, à savoir l'offre d'une PME quimpéroise qui permet à des éleveurs et à des bouchers de faire abattre les bêtes qu'ils souhaitent et qui apporte également un service de découpe jusqu'au steak haché, sous vide, etc.

En termes de circuits courts, pour le bovin, sachant que ce n'est pas vrai pour le porc, notamment le porc bio, il existe donc un autre service sur Quimper, proposé par une PME. Cela représente évidemment une partie minoritaire de son activité, mais cette solution existe. Je tiens à le rappeler pour la simple raison qu'il y a 16 ans, j'avais eu l'occasion de négocier lors de la cession de l'abattoir municipal à la société Bretagne Viandes. »

Mme RAINERO : « Je vais faire comme Marc ANDRO en revenant en arrière, mais un peu moins loin. Il y a quelques années, il y avait encore deux abattoirs publics dans le Département, à savoir Pont-Croix et le Faou. Pont-Croix a disparu, donc il est important que nous puissions garder un outil public d'abattage qui offre la diversité des espèces dans le Département. C'est important pour l'alimentation durable, c'est important pour les éleveurs, pour les transitions agricoles, et c'est important – vous comprendrez que cela m'intéresse – pour la sécurité sanitaire, parce que si tout n'est pas parfait dans les équipements publics, c'est tout de même une garantie que le but premier d'un abattoir ne soit pas, pour reprendre les discussions de tout à l'heure, d'apporter des dividendes à des actionnaires. Ce doit être un équipement de service public.

Je suis effectivement très satisfaite de voter ce rapport, et cette fois sans aucune hésitation, d'autant plus que je trouve qu'il est aussi le signe d'un engagement de territoire avec différentes collectivités pour répondre à ce besoin. Il est donc important. »

M. GHACHEM : « Je vais être rapide, parce que ce que je voulais dire a été dit précédemment, à savoir qu'il est important que la ville de Quimper soit présente et ait cette compétence. Comme le rappelait Marc ANDRO, avoir des abattoirs ou des structures est très important dans la concentration, avec de plus en plus d'abattoirs, avec des volumes énormes et une standardisation des bêtes abattues. Je trouvais cela incohérent lorsque nous finançons la préservation de la pie noire, de certaines espèces, et qu'à côté, nous n'ayons plus de solution d'abattage parce que ces espèces ne correspondent pas aux standards, c'est-à-dire qu'elles étaient trop petites, trop grosses. Il est important que nous arrivions à préserver sur le territoire des outils adaptables et qui répondent à un besoin local. Je trouve donc très intéressante cette prise de compétence supplémentaire. Par la suite, cela permettra d'agir, puisque nous votons ici pour la prise de compétence, mais nous agirons ensuite sur ce domaine, qui est essentiel sur notre territoire, l'élevage faisant partie de son identité. »

Mme ASSIH : « C'est effectivement l'étape indispensable pour pouvoir intervenir. »

M. LE BIGOT : « C'était une demande très forte des agriculteurs locaux, mais le dossier était en effet très long à mener en raison de réticences financières. Je trouve que c'est un très bon signe que donnent QBO et la ville de Quimper en termes de solidarité avec l'ensemble du territoire. Je me satisfais vraiment de voir ce dossier arriver à son terme et je suis bien content que cela se passe ainsi. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Additif n°3 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il est proposé au conseil municipal de modifier les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.714-4 et suivants ;

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire n°BCRF1031314C du 22 mars 2011 ;

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la délibération du conseil municipal n°4 en date du 9 décembre 2021 relative au RIFSEEP ;

Vu la délibération du conseil municipal n°63 en date du 23 juin 2022 portant additif à la délibération relative au RIFSEEP précitée ;

Vu la délibération du conseil municipal n°33 en date du 5 octobre 2023 portant additif n°2 à la délibération relative au RIFSEEP précitée ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 31 mars 2025 et du comité social territorial bis en date du 7 avril 2025 ;

Introduction

L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire de 100 % à 90 % du traitement durant les trois premiers mois du congé (modification de l'article L.822-3 du Code général de la fonction publique).

Cette mesure s'applique aux congés de maladie accordés à compter du 1^{er} mars 2025. Les dispositions sont inchangées pour les neuf mois suivants : le fonctionnaire perçoit alors la moitié de son traitement.

Le fonctionnaire en congé de maladie ordinaire continue à bénéficier, le cas échéant, de l'intégralité du supplément familial de traitement.

En revanche, en vertu du principe de parité, la mesure impacte le versement du régime indemnitaire dont le montant est "*réduit dans les mêmes proportions que le traitement*".

Le montant de l'IFSE sera donc réduit à 90 % pendant les trois premiers mois du congé.

Après avoir délibéré (4 abstentions ; 44 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 43 voix pour), le conseil municipal décide de modifier la partie II de la délibération n°4 du 9 décembre 2021 de la façon suivante :

Les modalités de maintien, de modification ou de suppression de l'IFSE.

La mention « *L'IFSE est maintenue pendant le congé de maladie ordinaire lors de la période à plein traitement ; il suit le traitement pendant la période à demi-traitement* ».

est remplacée par :

« *L'IFSE est versée dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congé de maladie ordinaire* ».

Débats relatifs au rapport n°23 :

Mme VIGNON : « Je m'abstiendrai sur ce rapport. J'entends bien la nécessité qu'a la Collectivité de se mettre en règle avec la loi, mais pour une fois, je ne suis pas du tout d'accord avec la loi. Je ne voterai pas contre parce que j'entends l'obligation. Je sais que d'autres autour de la table partagent le même avis que moi, mais symboliquement, même si le symbole vaut ce qu'il vaut, je m'abstiens sur ce que j'appellerais une régression sociale en matière de droit des salariés, notamment ceux qui sont en arrêt maladie. Cela boucle le débat que nous avons eu en début de Conseil sur l'attention nécessaire que nous devons porter aux gens malades et à la santé dans cette société. »

Mme MOSTAJO : « Comme Laurence VIGNON, je vais m'abstenir, parce que je trouve dommage que nous soyons obligés de réduire les indemnités de nos agents pour une histoire de loi. »

Mme MEUNIER : « Je m'abstiendrai également, car j'estime que cette loi est « sanctionnante ». C'est une petite économie que j'estime véritablement minable sur le dos du public, lequel n'a déjà pas un statut véritablement très revalorisé. Merci de votre attention. »

M. SINQUIN : « Je partage exactement tout ce qui vient d'être dit, comme Laurence VIGNON, Medora MOSTAJO et Doriane MEUNIER. Je ne développe pas. »

M. CRÉQUER : « Ce rapport fait vraiment écho à ce que nous avons pu nous dire en début de séance sur la mutuelle communale.

Pour rappeler le contexte, le volet initial de la loi prévoyait un passage d'un à trois jours de carence pour les agents de la fonction publique. Un deuxième volet concernait la baisse du régime indemnitaire sur les trois mois de congé maladie. Le premier volet sur les jours de carence a été fortement médiatisé et les débats ont été présents dans l'espace public, ce qui a conduit à un abandon de ce premier volet, mais le deuxième est resté intact dans sa mise en application. Il s'applique donc sur cette année et la loi nous oblige à son application.

Cependant, je voulais revenir à la philosophie initiale de tout cela. Il s'agissait de travailler sur l'absentéisme, notamment sur ce qui ne devrait pas être de l'absentéisme, ce qui était à l'époque mis en défense de ce projet de loi, à savoir les arrêts non justifiés. Néanmoins, une étude de l'INSEE, qui a travaillé sur l'impact des jours de carence et sur l'impact financier des arrêts maladie, démontre qu'il y a bien une baisse du nombre d'arrêts en termes de fréquence, mais qu'en nombre cumulé de jours d'absence sur l'année, nous restons sur des proportions similaires.

L'étude démontrait également un point de vigilance très important dans la fonction publique, à savoir que les agents, et notamment les femmes – c'est là où c'était statistiquement le plus significatif – qui travaillent dans les réseaux d'éducation prioritaires continuaient de s'absenter, ce qui les pénalisait financièrement de manière démontrée d'après ces études.

L'étude démontrait encore que les données ne permettaient pas de conclure à une baisse des éventuels recours abusifs aux arrêts. Cet argument n'était donc plus valable, mais il était vrai que l'on pouvait avoir une légère économie éventuelle avec cette application. Il était aussi

démontré que l'on ne maîtrisait pas l'impact sanitaire de ce genre d'application et d'évolution réglementaire.

Pour rappel, si nous nous arrêtons sur le seul aspect financier des choses, un Français sur quatre a déjà renoncé à des soins pour des raisons financières. Voilà où nous en arrivons en commençant à lier santé et argent de nos agents.

De notre côté, en tant qu'employeur, c'est l'exact opposé de la politique que nous avons menée depuis le début de ce mandat. En effet, nous avons mis en place une mutuelle pour nos agents quatre ans avant l'obligation légale de la mettre en place. Nous avons également eu une politique de montée en participation de la part employeur sur la prévoyance et sur la mutuelle, largement en avance des obligations légales. Avec la mise en application de la loi sur la prévoyance et la mutuelle, nous serons à une participation employeur supérieure aux seuils minimaux demandées.

Nous continuerons à mener une politique de prévention, avec notamment notre Commission FSSSCT, qui implique les organisations syndicales et les services, afin de travailler aux conditions de travail de nos agents, avec, comme nous avons pu l'évoquer, des modifications des locaux type tribune de Penvillers, mais aussi en travaillant sur les raisons de l'absentéisme, les équipements mis à disposition du personnel et les organisations de travail permettant de traiter les vraies causes de l'absentéisme des agents. C'est là tout le travail d'un employeur en charge du personnel et de la qualité de vie des agents de la Collectivité. »

Mme ASSIH : « Merci beaucoup pour cet éclairage plus global. »

Mme RAINERO : « J'aurais également pu m'abstenir, mais je vais tout de même le voter, parce que ma colère n'est pas contre ma Collectivité, elle est contre l'État, elle est contre cette loi scélérate et ceux qui l'ont votée. J'ai envie de dire : qui veut tuer son chien déclare qu'il a la rage. C'est un peu ce qu'il se passe actuellement. Quand on veut opposer les salariés les uns aux autres pour obtenir un certain calme social pour faire passer des lois de régression, quand on veut diminuer de façon brutale les dépenses publiques, il y a un chemin tout trouvé, c'est de dénigrer les agents publics.

Je ne reprendrai pas ce qu'a expliqué Uisant CRÉQUER, les légendes répandues sur l'absentéisme dans la fonction publique et autres, mais c'est absolument choquant. C'est également stupide, parce que nous avons énormément de difficultés à recruter dans de nombreux services publics. Comme je l'ai déjà dit, si c'était une telle panacée de travailler pour la fonction publique d'État, dans la fonction publique territoriale ou de santé, nous n'aurions pas tant de difficultés à recruter.

J'ajouterais l'argument de santé publique, parce que lorsque l'on réduit les droits des salariés lors des congés maladie en diminuant la compensation indemnitaire de ces congés, c'est une absurdité du point de vue de la santé. C'était exactement le même point de vue par rapport à la prise en charge des étrangers et la volonté de supprimer leurs allocations : on amène les gens à rester malades dans l'espace public, donc on aide la circulation de tous les virus. À mon avis, étant donné les évolutions actuelles, nous risquons d'en voir encore quelques autres. C'est donc absolument choquant, mais c'est malheureusement la loi.

J'aurais pu me faire plaisir en m'abstenant, mais je vais la voter, parce que ma colère n'est pas contre la façon dont nous gérons la situation des agents. »

M. SINQUIN : « *Je commencerai par citer Pablo Neruda : « Ils peuvent couper les fleurs, ils n'empêcheront jamais le printemps ». C'est une agression à laquelle nous sommes confrontés, une agression totale envers la condition humaine, une agression envers la santé publique, comme cela a été dit, une agression envers l'humanité. Il est évident que je ne réfléchirai pas 36 fois, je voterai contre, même s'il peut y avoir des difficultés procédurales. »*

Mme ASSIH : « *Je crois que tout le monde a pu s'exprimer, nous allons donc passer au vote avec les restrictions et l'avis majoritairement – en tout cas du côté de la majorité – en désaccord avec la loi. Pour autant, elle s'impose à nous. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Additif n°1 - Indemnité spéciale de fonction et d'engagement, cadre d'emploi des agents de police municipale

Il est proposé au conseil municipal de modifier les modalités de mise en œuvre de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.714-4 et suivants ;

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 712-1 ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération en date du 4 février 2021, instaurant le régime indemnitaire pour les agents relevant des cadres d'emplois de la police municipale ;

Vu la délibération en date du 5 décembre 2024 instaurant la mise en œuvre de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 31 mars 2025 et du comité social territorial bis en date du 7 avril 2025 ;

Introduction

L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire de 100 % à 90 % du traitement durant les trois premiers mois du congé (modification de l'article L.822-3 du Code général de la fonction publique).

Cette mesure s'applique aux congés de maladie accordés à compter du 1^{er} mars 2025. Les dispositions sont inchangées pour les neuf mois suivants : le fonctionnaire perçoit alors la moitié de son traitement.

Le fonctionnaire en congé de maladie ordinaire continue à bénéficier, le cas échéant, de l'intégralité du supplément familial de traitement.

En revanche, en vertu du principe de parité, la mesure impacte le versement du régime indemnitaire dont le montant est "*réduit dans les mêmes proportions que le traitement*".

Le montant de l'ISFE (parts fixe et variable) sera donc réduit à 90 % pendant les trois premiers mois du congé.

Après avoir délibéré (4 abstentions ; 44 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 43 voix pour), le conseil municipal décide de modifier la partie 5 de la délibération n°52 du 5 décembre de la façon suivante :

Les modalités de maintien, de modification ou de suppression de l'ISFE.

La mention « *Les parts fixe et variable de l'ISFE sont maintenues pendant le congé de maladie ordinaire lors de la période à plein traitement ; elles suivent le traitement pendant la période à demi-traitement* ».

est remplacée par :

« *Les parts fixe et variable de l'ISFE sont maintenues dans les mêmes proportions que le traitement pendant le congé de maladie ordinaire* ».

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

Il est proposé au conseil municipal d'adopter des modifications du répertoire des emplois.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à des modifications du répertoire des emplois suite au comité social territorial du 28 avril 2025 et au comité social territorial bis du 5 mai 2025.

1/ Ouverture aux grades de collaborateur technique

La révision du répertoire des emplois, adopté en septembre 2024 et sa mise en vigueur au 1^{er} janvier 2025, a contribué à harmoniser les listes de grades pour un même emploi et à étendre les filières sur un emploi afin de faciliter les mobilités. Pour autant, et dans une logique de parcours professionnels, un ajustement concernant l'emploi de collaborateur technique semble opportun.

En effet, en l'état actuel du répertoire des emplois, les agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux ne peuvent être retenus sur les postes liés à un emploi de collaborateur technique, cet emploi relevant du troisième grade du cadre d'emploi d'agent technique et du cadre d'emploi de technicien. Cette situation risque de priver la collectivité de compétences techniques internes.

Dans une logique relevant de la prévention de l'usure professionnelle, l'ouverture de l'emploi de collaborateur technique au cadre d'emplois des agents de maîtrise permet de gagner en agilité pour les agents concernés et rend possible la construction de parcours professionnels alliant management et expertise tout au long de la carrière.

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir au cadre d'emplois des agents de maîtrise l'emploi de collaborateur technique.

Ouverture de grades associés :

EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM
Collaborateur technique	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe, agent de maîtrise, technicien	Agent de maîtrise principal, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe

2/ Crédit d'emplois dédiés à la Police Municipale

Concernant le service de la police municipale, quatre ans après sa création, et dans la perspective de renforcer cette équipe, il est proposé d'adapter l'organisation de ce service pour garantir une meilleure répartition des tâches et un encadrement plus rapproché des brigades permettant à chacun une présence sur le terrain. L'organisation proposée permet à tous les policiers municipaux, chef de service compris, une activité en proximité des habitants.

Cette organisation implique notamment la création de deux emplois au répertoire des emplois, à savoir :

EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM
Adjoint opérationnel	Brigadier-chef principal	Brigadier-chef principal
Chef de brigade	Gardien-Brigadier	Brigadier-chef principal

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les modifications répertoire des emplois ci-dessus exposées.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025
(accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
024.25.01 DPEL	28/01/2025	Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire neuf 3 places (type Citroën Jumpy, Peugeot Expert ou équivalent) en motorisation électrique - ASCORIA - 41 002,56 € TTC
025.25.01 DPVB	28/01/2025	Avenant n°1 au marché n°0J23030 - Remplacement de la solution de gestion climatique des serres municipales de la Ville de Quimper - CMF Services - Plus-value 2 269,95 € HT
026.25.02 CAB	03/02/2025	Avenant n°1 à l'accord-cadre de l'accompagnement stratégique et opérationnel dans la communication du projet de réaménagement des quais de l'Odet - L'AGENCE DU FINISTERE / LISSEN KOMENVOIR - Sans incidence financière
027.25.02 SOL	05/02/2025	Renouvellement de l'adhésion à Promotion Santé Bretagne (ancienne Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS))
028.25.02 DEE	05/02/2025	Renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année 2025
029.25.02 SOL	07/02/2025	Adhésion et cotisation 2025 pour l'organisation de la Nuit du Handicap

030.25.02 DPEL	07/02/2025	Fourniture et livraison d'un véhicule fourgon châssis cabine 2,5 T type Piaggio New Porter ou équivalent équipé d'une benne basculante en bi-carburation essence GNV pour la ville de Quimper - GARAGE DUCLOS - 33 900 € TTC
031.25.02 DPEL	07/02/2025	Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire type ISUZU M21 (ou équivalent) équipé d'une benne basculante pour la ville de Quimper - GARAGE DUCLOS - 52 900 € HT
032.25.02 DIMEP	10/02/2025	Accord-cadre - Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de signalisation lumineuse tricolore - IPROCIA - 89 900 € HT maximum
033.25.02 DDC	12/02/2025	Renouvellement de l'adhésion à l'association Les Amis de Max Jacob - année 2025
034.25.02 RC	12/02/2025	Mise à disposition d'une salle municipale Espace Jean Antoine Chaptal au profit de l'association la Ligue Contre le Cancer
035.25.02 DEE	12/02/2025	Conventions d'occupations de locaux scolaires 2024-2025
036.25.02 DEE	12/02/2025	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Quimper à l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales (ANDEV) - 400€
037.25.02 DDC	13/02/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association Art Quimper du 2 au 18 juin 2025
038.25.02 DDC	13/02/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Jean-François Simier du 8 au 19 juillet 2025
039.25.02 DPEL	18/02/2025	Accord-cadre - Surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public de la Ville de Quimper - ITGA SAS - 80 000 € HT maximum
040.25.02 DDC	18/02/2025	Location d'une structure couverte pour les animations estivales 2025 - GL EVENTS - 41 205,76 € HT
041.25.02 DDC	19/02/2025	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Quimper à l'association Union des Villes d'Art et d'Histoire - 3 590 € - Année 2025
042.25.02 DFCP	19/02/2025	Accord pour médiation - Requête déposée par l'association véLo 228 Finistère
043.25.02 DFCP	19/02/2025	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0V22005 - Réhabilitation du cheminement piétons vélos entre l'impassé de l'Odet et le pont l'Eau Blanche - Aménagement de voirie - COLAS - 392 116,00 € HT
044.25.02 DDC	19/02/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Eric Nachon du 22 au 28 mai 2025
045.25.02 DPVB	21/02/2025	Accord-cadre pour la réalisation d'études géotechniques et sécuritaires du Mont Frugy - GEOLITHE - 44 000 € HTmaximum
046.25.02 DFCP	26/02/2025	Avenants n° 1 aux marchés de travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés - Lot n° 1 à n° 14 - JONCOUR - SMAC - SERRURERIE BRESTOISE - ATLANTIC BATIMENT - LUCAS GUEGUEN - PEINTURE EUROPENNE - SNEF - EMALEC - LANDREIN STORES ET AUTOMATISMES - SIGMA SYSTEMS - Sans incidence financière

047.25.02 DFCP	26/02/2025	Étude de faisabilité pour le réaménagement d'un parc de stationnement sis 16 Bis avenue de la Libération et pour la construction d'un parking en silo (prestations similaires au marché n° 0V24006) - Groupement ATELIER D'URBANITÉ ROLAND CASTRO(AURC)/ MIXX INGENIERIE / ARKHAM INGENIERIE / BIM STRUCTURE - 14 185,00 € HT
048.25.02 RC	26/02/2025	Mise à disposition d'une salle à l'espace Denise Larzul au profit de l'association Les Ivoriens de Quimper
049.25.02 DDS	26/02/2025	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Quimper à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport - 1 023 € - Année 2025
050.25.02 DDC	26/02/2025	Renouvellement de l'adhésion à l'association Union des Villes d'art de Bretagne - année 2025
051.25.02 DDC	26/02/2025	Demande de subvention - étude dendrochronologique
052.25.02 DPTP	26/02/2025	Renouvellement de l'adhésion 2025 au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU)
053.25.02 DCED	26/02/2025	Réalisation d'opérations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation sur la Ville de Quimper - APA - 88 500 € HT maximum
054.25.02 DPEL	26/02/2025	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0B2011207 - Fourniture et livraison d'un fourgon utilitaire tôlé 2 à 3 places L3H2 en motorisation diésel - KERTRUCKS QUIMPER - 45.070,60 € TTC
055.25.02 DFCP	26/02/2025	Avenant n°2 au marché d'étude de stratégie et de programmation urbaine pour la requalification des Halles St François - sans incidence financière
056.25.02 DDC	26/02/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Cécile Hoynant du 9 au 16 août 2025
057.25.02 DFCP	26/02/2025	Indemnisation en responsabilité civile - Bris de glace - Sinistre survenu le 20 septembre 2024 bd de Kerguelen à Quimper
058.25.02 DFCP	26/02/2025	Indemnisation en responsabilité civile - Bris de glace - Sinistre survenu rue Jules Verne à Quimper le 27 septembre 2024
059.25.02 DFCP	26/02/2025	Indemnisation en responsabilité civile - Bris d'ouvrage électrique - Sinistre survenu le 19 novembre 2024 au 1 rue de Kerlan Vian à Quimper
060.25.02 DFCP	26/02/2025	Indemnisation en responsabilité civile - Bris de glace - Sinistre survenu le 4 février 2025 avenue de Bécharles à Quimper
061.25.02 DDC	27/02/2025	Mise à disposition du Conservatoire de Quimper à l'association Liberty Project du 28 février au 29 mars 2025
062.25.02 DFCP	28/02/2025	Avenant n°2 à l'accord-cadre de travaux d'entretien sur les ouvrages d'art maçonnés et murs de quai maçonnés - MARC SA - sans incidence financière
063.25.02 DDS	28/02/2025	Avenant n°1 au marché de rénovation du parquet de la salle A de la Halle des Sports d'Ergué-Armel - CLEAN PARQUET/ SALAUN SA - sans incidence financière
064.25.02 DFCP	28/02/2025	Avenant n°1 au marché pour la formation prévenir et sécuriser les conduites à risques pour mieux vivre la nuit - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - moins value 3 575 € TTC
065.25.02 SOL	28/02/2025	Renouvellement de l'adhésion au Réseau Français des Villes - Santé OMS
066.25.03 DDC	06/03/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association Lokmaria The place to be du 20 juin au 6 juillet 2025

067.25.03 DSUH	06/03/2025	Mise à disposition de terrains à Monsieur Christian Le Corre-Secteur Kermahonnet
068.25.03 DSUH	06/03/2025	Mise à disposition de terrains à Madame Estelle Le Trouher-secteur de Cuzon
069.25.03 DPVB	05/03/2025	Fourniture et livraison de terreaux horticoles pour les serres pour l'année 2025 - KABELIS/VITAL CONCEPT - EUREDEN - GROUPE LA SOURCE - 14 593,94 € HT
070.25.03 DAGP	04/03/2025	Production d'une œuvre d'art dans le cadre du projet de Kemper Glaz - EDGAR FLAUW - 35 000 € HT
071.25.02 DPEL	20/02/2025	Fourniture et livraison d'une balayeuse aspiratrice compact munie d'une cuve à déchets 3.5 à 4.5 m ³ de type Schmidt Cleango 500 ou équivalent pour la Ville de Quimper - BUCHER MUNICIPAL - 209 880 € TTC
072.25.02 DPEL	05/02/2025	Fourniture et livraison d'une chargeuse-pelleteuse type JCB 3CX ou équivalent pour les services techniques de la Ville de Quimper - SAS ATELIERS CAUGANT - 138 000 € TTC
073.25.03 DFCP	11/03/2025	Contestation de la décision de fermeture de l'école de PENANGUER - Conseil juridique et représentation en justice
074.25.02 DDS	11/03/2025	Tarif applicable à l'Ecole Municipale Vélo - Printemps 2025
075.25.01 DDS	11/03/2025	Mise à disposition des installations tennistiques municipales de Creach Gwen à l'association Tennis Club Quimper
076.25.03 DRH	12/03/2025	Mise en œuvre de formations 'Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) - UNION DEPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS DU FINISTERE (UDPS 29) - 80 000 € TTC maximum
077.25.03 RC	12/03/2025	Mise à disposition d'une salle municipale au profit de l'association Les Amis du Musée
078.25.03 DDS	14/03/2025	Rénovation de la sonorisation de la Halle des Sports de Ergué-Armel, salles A et B - I.S.A by Groupe Sonowest - 49 237€ HT
079.25.03 DDS	14/03/2025	Location du Parc des Expositions pour le forum des associations le 06 septembre 2025 - QUIMPER EVENEMENTS - 29 855,23 € HT
080.25.03 DIMEP	14/03/2025	Travaux de remise en état du pont des Girondins - ROUSSEL BTP - 418 277,89 € HT
081.25.03 RC	19/03/2025	Mise à disposition de locaux 71 Avenue Jacques Le Viol au profit des syndicats FSU SNUIPP SNES
082.25.03 DFCP	19/03/2025	Mise à disposition d'un emplacement au sein du complexe sportif de Penvillers - 17 rue de Stang Bihan à Quimper - à la société CELLNEX France Infrastructures pour le compte de Bouygues Telecom - Abroge et remplace la décision n°022.25.01 DFCP
083.25.03 RC	19/03/2025	Mise à disposition de salles à l'espace Jean-Antoine Chaptal au profit de l'association Del Gesto
084.25.03 DFCP	21/03/2025	Régie d'avances - Accueil périscolaire Décision constitutive Abroge et remplace la décision n° 273.15.07 DAFJ du 23 juillet 2015
085.25.03 DFCP	21/03/2025	Régie d'avances - Centres de loisirs Décision constitutive
086.25.03 DFCP	21/03/2025	Convention d'occupation temporaire de locaux situés 4 Bd de Creach Gwen à Quimper au Centre Delta au profit de l'association CEMEA pour la période 2024-2026

087.25.03 DFCP	21/03/2025	Renouvellement de mise à disposition de locaux 4 boulevard de Creach Gwen au profit de l'Association CEMEA Bretagne - Retire et remplace la décision n°329.24.10 RC
088.25.03 DPVB	21/03/2025	Fourniture et livraison d'engrais tous secteurs pour 2025/2026 - EUREDEN - GROUPE LA SOURCE - 16 919,22 € HT
089.25.03 DDC	21/03/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association Les Potes de peinture du 9 au 18 mai 2025
090.25.03 DDC	21/03/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Pascal Jaouen pour des cours d'art floral les mardis et vendredis du 7 avril au 8 mai 2025
091.25.03 DFCP	21/03/2025	Assistance technique, expertise, essais et contrôles extérieurs dans le domaine des ouvrages d'art de la Ville de Quimper / GINGER CEBTP - 200 000 € HT maximum
092.25.03 RC	24/03/2025	Mise à disposition d'une salle 87 Avenue Léon Léon Blum au profit de l'association Phénix
093.25.03 DFCP	25/03/2025	Marché subséquent de travaux d'aménagement de voirie pour la création d'un giratoire route de Cuzon - EUROVIA BRETAGNE - 310 048,65 € HT
094.25.03 DIMEP	27/03/2025	Réalisation de prestations de maintenance des systèmes de vidéoprotection des parkings en ouvrage et enclos de la ville de Quimper - SNEF - 89 900 € HT maximum
095.25.03 DFCP	28/03/2025	Avenant n°1 au marché d'étude de faisabilité multisite pour le réaménagement d'un parc de stationnement et la construction d'un parking silo - Groupement ATELIER D'URBANITÉ ROLAND CASTRO / MIXX INGENIERIE / ARKHAM INGENIERIE / BIM STRUCTURE - sans incidence financière
096.25.03 DPEL	31/03/2025	Marché subséquent à l'accord-cadre 0B20112 lot 1 - Fourniture et livraison de deux véhicules particuliers 5 places en motorisation électrique - ASCORIA - 53 701,93 € TTC
097.25.03 DPEL	31/03/2025	Maintenance préventive du contrôle d'accès / visiophonie / PPMS / intrusion - VINCI FACILITIES - 16 646,85 € HT
098.25.04 DDC	31/03/2025	Renouvellement de l'adhésion à l'association Conservatoires de France - année 2025
099.25.03 DPVB	31/03/2025	Renouvellement des adhésions au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, à GDS, au Conservatoire National des Plantes et à Plante&Cité pour un montant de 2255,64 € TTC

Le conseil municipal en prend acte.

Débats relatifs au rapport n°26 :

M. GHACHEM : « Comme je l'ai dit tout à l'heure, pourrions-nous avoir une liste réactualisée avec toutes les décisions ? Par ailleurs, un projet revient deux fois, il y a eu un avenant, donc pourrions-nous avoir un peu plus d'éléments, pas forcément lors de ce Conseil, mais peut-être par mail, sur l'étude de faisabilité du réaménagement d'un parc de stationnement avenue de la Libération et du parking en silo ? »

Mme ASSIH : « C'est un point qui a été discuté en Conseil municipal, à savoir que nous allions lancer une étude. Ce n'est pas du tout une étude de réalisation, mais de faisabilité. »

M. GHACHEM : « Nous sommes d'accord, c'est une étude à 13 000 euros. »

Mme ASSIH : « Tout à fait. Nous sommes en train d'étudier les parkings qui pourraient potentiellement être réaménagés en vue d'augmenter la capacité de stationnement sur le secteur de la gare. Avec l'augmentation de l'utilisation du train et la diminution du stationnement en lien avec les travaux du PEM (Pôle d'Échanges Multimodal), un certain nombre d'entre nous pensent qu'il va falloir augmenter le stationnement. C'est dans ce but qu'intervient cette étude. Je demanderai le calendrier pour vous donner des points d'étape. »

M. GHACHEM : « C'était aussi sur le fait qu'en un mois, il y a déjà des avenants. »

Mme ASSIH : « Je ne peux pas répondre précisément sur les avenants, mais c'est noté. »

Mme LECERF-LIVET : « En quatrième page, l'ordre n° 073.25.03, il est indiqué : « Contestation de la décision de la fermeture de l'école de Penanquer - Conseil juridique et représentation en justice ». Pouvez-vous nous indiquer quelle est cette contestation, s'il vous plaît ? »

Mme ASSIH : Un petit groupe de personnes a fait un recours gracieux, donc pour pouvoir y répondre, nous avons eu le conseil juridique, c'est ce qui est dans la ligne. À ce stade, nous n'avons pas de recours contentieux. »

Mme LE CAM : « J'avais la même question que Karim GHACHEM sur les avenants pour la faisabilité de deux parkings. Vous avez répondu sur celui de l'avenue de la Libération, mais où est l'autre ? Ce n'est pas précisé. »

Mme ASSIH : « C'est le même secteur. Nous vous donnerons le périmètre lié à l'étude. »

Mme LE CAM : « Ce sont deux numéros différents. »

Mme ASSIH : « C'est mon quotidien, c'est une réalité administrative. Nous vous donnerons des précisions sur cette étude. C'est une étude pour savoir si c'est faisable ou pas, et si oui, à quel coût. C'est une aide à la décision éventuelle. C'est vraiment dans cet esprit, mais nous préciserons davantage le champ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je vous remercie tous et toutes pour votre participation. »

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
de Quimper du 22 mai 2025**

Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :
(article L2121-15 du CGCT)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôture la séance.

La maire de Quimper, Isabelle ASSIH :	Le ou les secrétaires de séance :	
<i>Signature :</i>	<i>Noms :</i>	<i>Prénoms :</i>
	QUEE	Christelle
	<i>Signature(s) :</i>	
		